

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

INTERUNIVERSITAIR CENTRUM
VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

Cahiers 51 Bijdragen

MARIE-LOUISE WARNOTTE

"L'AMI DE L'ORDRE,,
QUOTIDIEN CATHOLIQUE NAMUROIS,
DE 1839 A 1914.

1968

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

**PUBLICATIONS DU CENTRE INTERUNIVERSITAIRE
D'HISTOIRE CONTEMPORAIN**
**UITGAVEN VAN HET INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR
HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS**

ARCHIVES ECCLESIASTIQUES — KERKELIJKE ARCHIEVEN

- A. Simon**, Notes sur les archives ecclésiastiques. 1957. (Cahiers-Bijdragen 2.)
fr. 60 (abonnement fr. 50)
- A. Simon**, Inventaires d'archives. (Papiers Villermont. Archives de la nonciature à Bruxelles. Archives des églises protestantes.) 1957. (Cahiers-Bijdragen 3.)
fr. 60 (abonnement) fr. 50
- A. Simon**, Inventaires d'archives. (Evêché de Namur. Château de Gaesbeek. Famille Van Meenen. Cure de Sainte-Gudule, Bruxelles. Famille Croij. Eglise Evangélique, Verviers) 1958. (Cahiers-Bijdragen 5.)
fr. 80 (abonnement fr. 70).
- A. Simon**, Inventaires d'archives. (Famille Licot. Papiers de Missiessy. Nonciature de Bruxelles. d'Ansembourg. Rédemptoristes (Bruxelles). d'Anethan. de Béthune. 't Serstevens. Evêche de Liège.) 1960. (Cahiers-Bijdragen 14.)
fr. 100 (abonnement fr. 85)
- A. Simon**, Réunions des Evêques de Belgique, 1830-1867. Procès-verbaux. 1960. (Cahiers-Bijdragen 10.)
fr. 260 (abonnement fr. 215)
- A. Simon**, Réunions des Evêques de Belgique, 1868-1883. Procès-verbaux. 1961. (Cahiers-Bijdragen 17.)
fr. 270 (abonnement fr. 230)
- A. Simon**, Evêques de la Belgique Indépendante (1830-1940). Sources d'Archives. 1961. (Cahiers-Bijdragen 21.)
fr. 160 (abonnement fr. 135)

PRESSE — PERS

- A. J. Vermeersch en H. Wouters**, Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische Pers, 1830-1848. 1958. (Bijdragen-Cahiers 4.)
Uitverkocht
- M. De Vroede**, De Vlaamse Pers in 1855-1856. 1960. (Bijdragen-Cahiers 12.)
fr. 120 (abonnement fr. 100)
- Jacques Willequet**, Documents pour servir à l'histoire de la presse belge, 1877-1914. 1961. (Cahiers-Bijdragen 16.)
fr. 140 (abonnement fr. 120)
- Romain Van Eenoo en Arthur J. Vermeersch**, Bibliografisch repertorium van de Belgische pers, 1789-1914. 1962. (Bijdragen-Cahiers 23.) fr. 140 (abonnement fr. 120)
- J. Lory**, Panorama de la presse belge en 1870-1871. 1963. (Cahiers-Bijdragen 32.)
fr. 60 (abonnement fr. 50)
- J. Leclercq-Paulissen**, Contribution à l'histoire de la presse tournaïsiennne depuis ses origines jusqu'en 1914. 1958. (Cahiers-Bijdragen 6.) fr. 110 (abonnement fr. 95)
- Romain Van Eenoo**, De Pers te Brugge, 1792-1914. Bouwstoffen. 1961. (Bijdragen-Cahiers 20.)
fr. 370 (abonnement fr. 315)
- Lode Wils**, De liberale Antwerpse dagbladen : 1857-1864. 1962. (Bijdragen-Cahiers 26.)
fr. 100 (abonnement fr. 85)
- M. De Vroede**, De Belgisch-Limburgse pers van 1830 tot 1860. 1963. (Bijdragen-Cahiers 28.)
fr. 350 (abonnement fr. 300)
- E. Voordeckers**, Een bijdrage tot de geschiedenis van de Gentse pers in de negentiende eeuw. 1964. (Bijdragen-Cahiers 35.)
fr. 1020 (abonnement 870 fr.)
- H. Liebaut**, Repertorium van de pers in het arrondissement Aalst (1840-1914). 1967. (Bijdragen-Cahiers 41.)
fr. 290 (abonnement fr. 245)
- Arthur J. Vermeersch**, Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914. Repertorium van de Brusselse pers, 1789-1914. (I, A-K). 1965. (Cahiers-Bijdragen 42.)
fr. 740 (abonnement fr. 630)
- E. Voordeckers**, Drukkers en pers in het arrondissement Roeselare (1847-1914). 1965. (Bijdragen-Cahiers 43.)
fr. 320 (abonnement fr. 270)

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

INTERUNIVERSITAIR CENTRUM
VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

Cahiers 51 Bijdragen

MARIE-LOUISE WARNOTTE

"L'AMI DE L'ORDRE,,
QUOTIDIEN CATHOLIQUE NAMUROIS,
DE 1839 A 1914.

1968

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

COMITÉ DIRECTEUR
DU CENTRE
INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

BESTUURSCOMITÉ VAN HET
INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR
HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

- G. JACQUEMYS, Université Libre de Bruxelles, président.
R. DEMOULIN, Université de Liège.
H. HAAG, Université de Louvain.
J. DHONDT, Universiteit Gent, secretaris-penningmeester.

INTRODUCTION

Pendant longtemps organe unique de l'opinion, puis du parti catholique à Namur, *L'Ami de l'Ordre* joua dans la vie politique namuroise un rôle considérable avant 1914.

Entreprise familiale, financièrement indépendante à l'égard de toute coterie religieuse ou laïque, *L'Ami de l'Ordre*, sans désespérer, pendant trois quarts de siècle, travailla à maintenir vivantes dans le Namurois, les traditions de fidélité à l'Eglise catholique, à la noblesse, aux représentants de l'autorité civile, et le respect des institutions et des règles établies.

La province de Namur, rurale et agricole essentiellement, était demeurée assez peu perméable aux idées nouvelles. Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, nombreux étaient encore ceux qui nourrissaient à l'endroit de l'aristocratie foncière, dont ils étaient d'ailleurs souvent les obligés, des sentiments de crainte respectueuse soigneusement entretenus par l'organe catholique. De là, les succès électoraux nombreux et répétés de membres de la noblesse, durant une grande partie du régime censitaire.

Plus tard, sous le régime plural, le rôle de *L'Ami de l'Ordre* fut encore déterminant. Il n'était point rare, du reste, que les hommes politiques namurois reconnussent que tel succès électoral inespéré était le fait du seul *Ami de l'Ordre*.

Soutenu par l'épiscopat, *L'Ami de l'Ordre* triompha aisément de toutes les concurrences suscitées vers la fin du XIX^e siècle par les partisans de la démocratie chrétienne ou les envieux qu'éblouissait l'évidente prospérité de l'œuvre de presse catholique namuroise.

Jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, *L'Ami de l'Ordre* fut à Namur un maître tout puissant encensé largement mais secrètement détesté peut-être par quelques politiciens éternels sollicitateurs — souvent éconduits — de ce journal trop peu docile, qui entendait servir les intérêts de l'Eglise et ceux du parti catholique sans tenir compte des personnes.

L'Ami de l'Ordre était généralement estimé par ses confrères de la presse catholique qui le considérait au même titre que le *Bien Public* de Gand, comme un grand journal belge, quoiqu'édité en province.

Lorsqu'il fêta son soixante quinzième anniversaire, en janvier 1913, *L'Ami de l'Ordre* fut chaleureusement salué par de nombreux journalistes catholiques: *Le Bien Public*, *Le Journal de Bruxelles*, *Le XX^e Siècle*, *Le Courrier de Bruxelles*, *Le Patriote*, *La Patrie*, *La Gazette de Liège*, *Le Courrier du Soir de Verviers*, *Le Courrier de l'Escaut*, *Le Rappel*, *Le Pays Wallon*, *La Métropole*, *La Presse* notamment rendirent hommage au vieil organe namurois qui pendant trois quarts de siècle avait „vaillamment combattu pour Dieu, pour l'Eglise et pour le parti catholique.”

Camille Joset consacra dans *L'Avenir du Luxembourg* un long article à la gloire de son confrère diocésain, insistant sur le grand mérite qu'avaient eu les écrivains de *L'Ami de l'Ordre* de réussir en province, un journalisme de qualité.

Et *Le Bien Public* loua le tact de ce confrère „wallon d'esprit et de cœur qui avait su toujours apprécier comme il convenait les légitimes revendications flamandes.”

L'Etoile Belge, elle-même (1), crut devoir joindre ses félicitations à celles de „la presse orthodoxe”, estimant que „les lois de la guerre n'excluent pas la courtoisie professionnelle.”

„... Aujourd'hui que les journaux de province peuvent, grâce aux découvertes de la science — nous n'en citerons qu'une celle du téléphone — lutter de rapidité avec les journaux de la capitale, on a peine à se rendre compte des difficultés de toute espèce auxquelles se heurtèrent, pendant de longues années les gazettes provinciales. Ces difficultés, les gens de métier seuls les connaissent. Avoir duré 75 ans dans un chef-lieu de province ou d'arrondissement n'est pas chose ordinaire. C'est pourquoi au point de vue professionnel nous croyons devoir saluer le journal namurois.

Ajoutons que *L'Ami de l'Ordre* est ce qu'on appelle familièrement „un type”. Nous disons un type en non pas un modèle.

C'est le type du journal rageur, sans cesse hérissé, toujours prêt à pourfendre l'adversaire. Il lutte contre les „infâmes francs-maçons” comme Don Quichotte contre les moulins à vent.

Il appartient à cette espèce de polémiste aux yeux desquels l'adversaire est chargé, en sa qualité d'adversaire, de tous les péchés d'Israël. Ses exagérations ont une sorte de pittoresque que leur outrance sauve parfois de l'odieux. Que de crimes ne nous a-t-il pas imputés? De quelles monstruosité ne nous a-t-il pas déclaré coupa-

(1) *L'Etoile Belge*, 4 janvier 1913. *L'Etoile Belge*, feuille libérale fondée en 1850.

bles. Et que de fois ne nous a-t-il pas lancé la foudre, quand sa foudre ne s'était pas épuisée sur la tête des catholiques trop tièdes, qu'il traitait encore plus durement que nous.

L'Ami de l'Ordre fut mêlé à toutes les convulsions intestines du vieux parti catholique. Il eut pendant longtemps *Le Journal de Bruxelles* sur le nez et *Le Journal de Bruxelles*, lui-même remplaçait souvent ses lunettes par *L'Ami de l'Ordre*.

Feu Hauleville, un jour qu'il était de joyeuse humeur contre le journal namurois lui décocha un surnom qui fit fortune: il l'appela *L'Inexaucé de Saint Hubert* (2).

Tout cela est loin, mais *L'Ami de l'Ordre* retrouve encore quelquefois sa combativité des temps héroïques. Il nous fait parfois sourire, ce dont nous lui savons gré. Et il nous a appris à ne jamais nous mettre en colère ce qui est précieux.

Voilà pourquoi nous le félicitons d'avoir vécu 75 ans et d'avoir gardé une physionomie particulière parmi les feuilles cléricales de notre pays. Nous le félicitons de loin comme il convient et nous ne l'étonnons, certes pas, en lui annonçant que nous ne prendrons aucune part au pèlerinage à Saint Hubert par lequel ne peuvent manquer de s'ouvrir les fêtes de son jubilé."

Nous nous sommes attachés à retracer, aussi complètement que nous le permettait l'état de notre documentation, la vie de *L'Ami de l'Ordre* depuis sa fondation le 6 août 1839 jusqu'à la veille de la première guerre mondiale tant au point de vue de l'organisation qu'en celui des attitudes et des doctrines du journal. Certes, en ce qui concerne les prises de positions du journal namurois, nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le sujet, tant s'en faut. Nous avons essayé simplement de donner une vue d'ensemble qui, en raison de l'ampleur de la collection, est assez sommaire forcément.

Nous prions Mademoiselle Madeleine Delvaux et Monsieur le Conseiller à la Cour d'Appel Victor Delvaux, qui fort aimablement nous ont ouvert leurs archives familiales, de trouver ici l'expression de nos vifs remerciements.

Qu'il nous soit permis d'exprimer toute notre gratitude à Monsieur le Professeur Demoulin qui nous conseilla fort utilement au cours de l'élaboration de notre histoire de *L'Ami de l'Ordre*.

(2) Rappelons que l'on invoquait Saint Hubert pour la prévention et la guérison de la rage.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

A. Archives privées de Victor Delvaux (1).

Pour les années 1889 à 1914, les archives privées de Victor Delvaux comportent des lettres presque uniquement : lettres émanant d'hommes politiques (Charles Woeste, Auguste Mélot, Ernest Mélot, Alphonse baron de Moreau, Doucet de Tillier, Charles de Montpellier...); de journalistes (A. Charneux, Camille Joset, Jourdain Van Nylen, G. Somville, L. Maillié, Neut, Neuray, J. Moulinasse,, Gobbe.); de collaborateurs (Joseph Mélot, F. Loise, Léopold Quoidbach, J. Conrardy, José de Coppin, Sylvain Grawez, F. Piret.); de prêtres (Mgr. Decrolière, Mgr. Heylen...).

Des copies d'actes notariaux et les conventions sous seing privé intervenues entre Charneux et V. Delvaux, en décembre 1893.

Un cahier rédigé par V. Delvaux et intitulé *Souvenirs de Jeunesse*.

B. Journaux

Collection complète de *L'Ami de l'Ordre*. (1839-1914)

Collections des différentes feuilles namuroises de tendance libérale (*L'Eclaireur*, *La Revue de Namur*, *Le Journal de Namur et de la Province*, *L'Organe de Namur*, *L'Opinion Libérale*, *La Lutte*, *La province de Namur*.) ou catholique (*L'Echo de Namur*, *Le Journal de Namur*, *Le Progrès Catholique*, *Le Courrier de la Sambre*.), contemporaines de *L'Ami de l'Ordre*. (2).

(1) Nous n'avons malheureusement trouvé aucune trace des archives personnelles d'Alphonse Charneux, successeur et héritier des Douxfils, premiers éditeurs de *L'Ami de l'Ordre*. Ces papiers qui, pour nous, eussent été des plus précieux ont disparus, semble-t-il.

Il se peut qu'ils aient été détruits par Charneux lui-même. Mais, il est possible aussi, que ces papiers demeurés peut-être dans les locaux de *L'Ami de l'Ordre*, aient été enlevés au cours de la guerre 1914-1918, lors de perquisitions opérées par l'occupant. Quoiqu'il en soit, les papiers de Charneux ne sont pas en la possession de Mademoiselle Delvaux non plus qu'en celle de M. Roppe, héritier de Mlle Putzeys, la légataire universelle des époux Charneux-Douxfils.

(2) Au sujet de ces journaux, voir notre étude sur *La Presse à Namur, 1794-1914*, Cahiers 44, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Nauwelaerts, Louvain 1965.

C. *Articles de contemporains, Mémoires...*

- DUMONT H., *Les partis politiques devant la réforme électorale* in *Revue de Belgique*, 1855, p. 15-20.
- GOBLET D'ALVIELLA, *La liberté des processions et les projets du parti ultramontain*, in *Revue de Belgique*, 1875, t. XX, p. 97 et Sq.
- GOBLET D'ALVIELLA, *Le dernier des écoles et l'intervention des libéraux dans l'enseignement libre*, in *Revue de Belgique*, 1877, pp. 214-216.
- GOBLET D'ALVIELLA, *Les élections du 8 juin et le programme du parti catholique*, in *Revue de Belgique*, mai 1880, pp. 5-20.
- La fin de la querelle catholico-libérale*, in *Revue Générale*, 1881, t. II, pp. 456-466.
- ABBÉ LUPUS, *Entretien entre un socialiste parisien et M. Frère, à propos de la loi sur l'enseignement moyen*, F.-J. Douxfils, Namur 1850.
- WOESTE CH., *Le parti catholique, ses succès, ses périls*, in *Revue Générale*, 1857, pp. 473-504.
- WOESTE CH., *Les élections du 2 août et la situation parlementaire*, in *Revue Générale*, 1870, pp. 152-164.
- WOESTE CH., *Les appels à l'étranger et les nouvelles émeutes du parti libéral*, in *Revue Générale*, 1872; t. I pp. 241-251.
- WOESTE CH., *Les écrits militaristes et le Ministère, réponse au colonel Brialmont et au général Merjay*, in *Revue générale*, 1872, t; II, pp. 693-714.
- WOESTE CH., *L'organisation du parti conservateur dans les arrondissements wallons*, in *Revue Générale*, 1874, pp. 62-67.
- WOESTE CH., *Progrès et organisation du parti conservateur*, in *Revue Générale*, 1874, pp. 297-309.
- WOESTE CH., *L'arrêté de M. Piercot sur les processions jubilaires*, in *Revue Générale*, 1875, t. II, pp. 1-20.
- WOESTE CH., *L'évolution anti-catholique et radicale du libéralisme belge*, in *Revue Générale*, 1876, t. II, pp. 653-685.
- WOESTE CH., *Les progrès de l'évolution libérale*, in *Revue Générale*, 1877, t. II, pp. 697-726.
- WOESTE CH., *Les progrès de l'évolution du libéralisme belge*, in *Revue Générale*, 1878, t. II, pp. 607-634.
- WOESTE CH., *La chute du ministère Malou*, in *Revue Générale*, 1878 t. II, pp. 157-171.
- WOESTE CH., *Les élections et la revision*, in *Revue Générale*, 1892, pp. 36-45.
- WOESTE CH., *La situation des partis*, in *Revue Générale*, 1892, pp. 403-416.
- WOESTE CH., *Le programme des catholiques*, in *Revue Générale*, 1892.
- WOESTE CH., *Vingt de polémique*, (1865-1885), Bruxelles 1885.
- WOESTE CH., *A travers dix années*, (1885-1895), Bruxelles 1895.
- WOESTE CH., *Echos des luttes contemporaines*, (1895-1905), Bruxelles 1905.

WOESTE CH., *Mémoires pour servir à l'Histoire contemporaine de la Belgique*, Bruxelles 1927.

II. TRAVAUX

- AUBERT R., *Le pontificat de Pie IX (1846-1878)*.
(Histoire de l'Eglise depuis ses origines jusqu'à nos jours. Fondée par Fliche et Martin XXI). Paris 1952.
- BAIX F. et JOSET C., *Le diocèse de Namur 1830-1930*, in *Un siècle de l'Eglise Catholique en Belgique*, Bruxelles, 1930.
- BALAU S., *Soixante dix ans d'Histoire contemporaine de Belgique, 1815-1885*, Bruxelles 1885.
- BECQUÉ M., *Le Cardinal Dechamps*. Bibliotheca Alphonsiana, Louvain 1956.
- BECQUÉ M. et LOUANT A., *Le dossier „Rome et Louvain” de Charles Périn*, in *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1955, t. L. pp. 36-124.
- BERTELSON L., *Dictionnaire des écrivains-journalistes de Belgique*, Bruxelles, 1960.
- BERTELSON L., *Tableau chronologique des journaux belges. Essai*. Bruxelles, 1956.
- BLANPAIN M., *Le „Journal de Bruxelles”, Histoire interne de 1860 à 1871*. Cahiers 39 Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1965.
- CHALON J., *Les périodiques namurois Essai monographique*, in *Annales de la société archéologique de Namur*, 1891, t. XIX, pp. 492-521.
- CHARNEUX A., *Un procès de presse à propos du Théâtre*, Imp. Vve F.-J. Douxfils Namur, 1878.
- DAXHELET P., *Joseph Lebeau*, Bruxelles 1945.
- DEFOURNY M., *Les congrès catholiques en Belgique*, Louvain, 1908.
- DE LANNOY F., *Un incident germano-belge à propos du Kulturkampf*, Schaerbeck, 1938.
- DE LICHTERVELDE L., *Avant l'Orage, 1911-1914*, Bruxelles 1923.
- DELPLACE I., *La question scolaire vers 1846 et après*, in *Revue Générale*, 1909, t. LXXXIX, pp. 838-853.
- DE TRANNOY H., *Malou et l'organisation des conservateurs vers 1852*, in *Revue Générale*, 1903, t. LXXVII, pp. 605-616.
- DE TRANNOY H., *Léopold II et Jules Malou? La révocation du Ministère d'Anethan*, in *Revue Générale*, 1926, t. I, pp. 513-522.
- DE TRANNOY H., *Léopold et Jules Malou. L'incident allemand de 1875*, in *Revue Générale*, 1927, t. II, pp. 694-706.
- DE TRANNOY H., *Léopold II et Jules Malou. La défense militaire de 1871 à 1878*, in *Revue Générale*, 1928, t. I, pp. 523-530.
- DEVAUX P., *Les partis en Belgique de 1839 à 1846*, Bruxelles 1852.
- DOYEN F.D. *Bibliographie namuroise...*, t. III, Namur 1902.

- GUYOT DE MISHAEGEN, *Le parti catholique belge de 1830 à 1884*, Bruxelles, 1946.
- HAAG H., *Les origines du catholicisme libéral en Belgique, 1789-1839*, Louvain 1950.
- Histoire de la Belgique Contemporaine, 1830-1914*, publiée sous la direction de J. Deharvang, Bruxelles 1918.
- HENDRICKX J. P., *L'antirévissionnisme des années 1890-1893. Un cas d'application dans le journal namurois „L'Ami de l'Ordre”*, in R.B.P.H., 1966, t. IV, pp. 1187 à 1198.
- LECLER J., *Les catholiques libéraux et la question sociale en 1848* in *Etudes publiées par les Jésuites*, 1947, t. CXCVIII, pp. 23-214.
- LOUANT A., *Charles Périn et Pie IX*, in *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, volume jubilaire à l'occasion des cinquante ans de l'Institut, fasc. 27, 1952, pp. 181-220.
- MÉLOT A. *L'origine du parti catholique en Belgique*, in *Revue d'Histoire constitutionnelle et politique*, 1929, n° 2, pp. 609-629.
- MÉLOT A., *Cinquante ans de vie parlementaire, 1884-1934*, Louvain 1934.
- MÉLOT A., *Le parti catholique en Belgique*, Louvain 1934.
- OOMS A., *La presse belge depuis ses origines jusqu'au centenaire de notre indépendance nationale* in *La Presse*. Livre commémoratif édité par la section bruxelloise, de l'Association générale de la presse belge à l'occasion de son LX anniversaire (1888-1948), Bruxelles 1949, pp. 21-37.
- PÉCHEUX J., *L'évolution de la presse en Belgique*, Bruxelles 1950.
- RENKIN J., *Luttes et crises du parti catholique*, in *Un siècle de l'Eglise en Belgique*. (Sous la direction de Camille Joset). Bruxelles, 1930.
- ROBERT V., *Histoire du mouvement ouvrier dans le Namurois*, Bruxelles Paris 1957.
- SCHMITZ J., *La presse catholique dans l'arrondissement de Namur*. Anvers, (1936).
- SIMON A., *België van 1865 tot 1884*, in *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. x, ch. V., pp. 142-172; Utrecht-Anvers-Bruxelles-Gand-Louvain, 1949.
- SIMON A., *België onder Katholiek bewind*, in *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, deel 1885-1914, pp. 252-275, Antwerpen 1956.
- SIMON A., *Le cardinal Sterckx et son temps, 1792-1867*, 2 vol. Bruxelles 1950.
- SIMON A., *Le parti catholique belge, (1830-1945)*, Coll. Notre passé, Bruxelles 1958.
- SIMON A., *Réunion des Evêques de Belgique (1830-1867). Procès-Verbaux. Cahiers 10*, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1961.
- SIMON A., *L'Hypothèse libérale en Belgique, Documents inédits (1839-1907)*, Wetteren 1950.

- SIMON A., *Catholicisme et politique. Documents inédits (1832-1909)*. Wetteren, 1955.
- SIMON A., *Aspects de l'Unionisme, Documents inédits, 1830-1857*, Wetteren 1958.
- VAN DER SMISSEN E., *Le Baron de Moreau, 1840-1911*, s.d.
- VANDER VORST-ZEEGERS J., *Le „Journal de Bruxelles”, de 1871 à 1884. Cahiers 36, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1965.*
- VAN EENOO R. et VERMEERSCH A., *Bibliographisch Repertorium van de Belgische pers (1789-1914)*, Cahiers 23, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1962.
- VAN ISACKER K., *Werkelijk en wettelijk land. De katholieke opinie tegenover de rechterzijde, (1839-1907)*. Bruxelles 1955.
- VAN ISACKER K., *La querelle des catholiques-libéraux et des ultramontains, Revue Nouvelle, 1956, t. xxiii, pp. 250-259.*
- VAN KALKEN F., *La Belgique Contemporaine (1870-1949), Histoire d'une in évolution politique. Paris 1930.*
- VAN KALKEN F., *Commutations populaires en Belgique, fasc. 2. Les manifestations 1857-1884, extrait de la Revue du Cercle des Alumii de la Fondation universitaire, t. v, 4, avril 1934, t. vi, 9 octobre 1934.*
- VAN ZUYLEN P., *La Belgique et le Vatican en 1879, in Revue Générale Belge, août 1954, pp. 1707-1734; septembre 1954, 1901-1915; octobre 1954 pp. 2065-2081, novembre 1954, pp. 67-86.*
- VERHAEGEN P., *La lutte scolaire en Belgique, Gand 1905.*
- VERMEERSCH A. et WOUTERS H., *Bijdragen tot de Geschiedenis van de Belgische Pers (1830-1848)*, Cahiers 4, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1958.
- WARNOTTE M.-L., *Les partis politiques et les élections dans l'arrondissement de Namur, sous le régime censitaire 1830-1893. Mémoire de licence, dactylographié, Université de Liège, 1961.*
- WARNOTTE M.-L., *La presse à Namur, 1794-1914, Cahiers 44, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1965.*
- WEILL G., *Le journal, origine, évolution et rôle de la presse périodique, in Coll. Evolution de l'Humanité, sous la direction de H. Beer, t. LXXXXIV, Paris 1934.*
- WILMOTTE M., *La Belgique morale et politique, 1830-1905, Bruxelles, 1905.*
- WILLEQUET J., *Documents pour servir à l'Histoire de la presse belge 1887-1914, Cahiers 16, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain, 1961.*

PREMIERE PARTIE
L' ORGANISATION INTERNE DE
L' A M I D E L' O R D R E

CHAPITRE I

LA FONDATION DE L'AMI DE L'ORDRE

L'Ami de l'Ordre, journal politique, commercial et littéraire, vit le jour le 6 août 1839.

Il fut dès l'origine imprimé par François-Joseph Douxfils, alors installé au numéro 688 de la rue de l'Ange (1).

Le nouvel organe namurois avait pour promoteur le chanoine Théodore de Montpellier (2), issu d'une vieille famille de la noblesse — qui s'était illustrée à maintes reprises et peu de temps avant encore en la personne de Constant de Montpellier lors des événements de 1830 — et futur évêque de Liège.

Le chanoine de Montpellier fut aidé en cette tâche par un groupe de „conservateurs courageux” (3).

L'Ami de l'Ordre ne cita jamais leur nom, laissant au seul chanoine de Montpellier tout le mérite de l'entreprise.

Mais *L'Eclaireur*, son rival n'observa point la même discrétion. Le 18 novembre 1839 le journal libéral namurois faisait état d'une lettre reçue de Namur, désignant comme „patrons principaux de *L'Ami de l'Ordre* et bailleurs de fonds”: le chanoine de Montpellier, le notaire Anciaux, le député permanent Poncelet et de Bruges de Branchon (4).

(1) En 1842, J.-F. Douxfils fit l'acquisition des locaux de la rue de la Croix qui devinrent dès lors le siège de *L'Ami de l'Ordre* jusqu'à sa disparition, en 1918. Cette maison avait été celle de l'historien F.-J. Gaillot.

(2) Théodore de Montpellier était né au château de Vedrin, près de Namur, le 24 mai 1807. Il fit ses humanités au collège d'Alost, puis à Saint-Acheul. Théodore de Montpellier fut ordonné prêtre à Rome, le 7 septembre 1833. Il revint à Namur en mars 1836 et fut nommé chanoine honoraire le 1 avril 1836. Théodore de Montpellier fonda à Namur un institut d'enseignement primaire et une école normale qui fut transférée à Harlue, puis à Malonne. Le 27 février 1843, Théodore de Montpellier fut nommé inspecteur diocésain. Le fondateur de *L'Ami de l'Ordre*, fut élevé au trône épiscopal de Saint Lambert le 27 septembre 1852. Il mourut à Liège, le 24 août 1879. *L'Ami de l'Ordre*, 26 août 1879, p. 1 et 2.

(3) Discours de Charles Lapiere, président de l'Association constitutionnelle et conservatrice de Namur, prononcé en janvier 1891, à l'occasion du banquet marquant le XXV^e anniversaire du Cercle Catholique de Namur. *L'Ami de l'Ordre*, supplément au n° du mercredi 21 janvier 1891.

(4) *L'Eclaireur*, 18 novembre 1839, p. 2, col. 3.
Au sujet de *L'Eclaireur*, quotidien libéral qui parut à Namur de 1832 à 1865, voir notre *Etude sur la presse à Namur, 1794-1914*, Cahiers 44, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, pp. 133-157. Louvain 1965.

Quelques jours plus tard, *L'Eclaireur* reprenait cette liste y joignant les noms de Joseph Lebeau et de Guillaume Danheux, et les accompagnant de commentaires peu amènes. Puis il ajoutait: „*L'Ami de l'Ordre* a été recommandé par circulaire épiscopale aux curés primaires qui en ont donné lecture aux desservants ou curés secondaires puis ont renvoyé l'exemplaire à Mgr. de Hessele. *L'Ami de l'Ordre* se tire à 400 exemplaires mais n'a presque pas d'abonnés payants même parmi le clergé. Il se distribue gratuit à tous les curés du diocèse qui veulent bien le recevoir sur ce pied, à bon nombre de bourgmestres, à tous les notaires, etc... Les curés ont été invités à se prononcer très fortement contre *L'Eclaireur* pour mieux contribuer au succès de l'entreprise rivale, mais fort peu se sont chargés d'un rôle d'autant plus odieux que la liberté catholique n'aurait pas de plus ferme défenseur que *L'Eclaireur* au cas d'un revirement que les sottises du parti dominant rendent de jour en jour plus probable. Et d'ailleurs, la guerre que nous faisons aux Jésuites nous assure le suffrage (au secret) de la grande majorité du clergé paroissial” (5).

Que faut-il penser des affirmations de *L'Eclaireur* quant aux noms des fondateurs de *L'Ami de l'Ordre*?

Remarquons tout d'abord que les assertions du journal libéral ne rencontrèrent pas la contradiction.

Quoiqu'il en soit, il nous paraît assez improbable que Joseph Lebeau intervint dans la création de la feuille catholique namuroise. Peut-être *L'Eclaireur* trouva-t-il là simplement une occasion d'égratigner le gouverneur.

Quant aux autres noms avancés par *L'Eclaireur*, nous n'avons aucune raison de les écarter et de rejeter leur participation à la fondation de *L'Ami de l'Ordre*.

Hommes politiques, Anciaux, Poncelet, de Bruges avaient compris sans doute, la nécessité d'une feuille capable de soutenir leur personne contre les attaques du très libéral *Eclaireur* (6).

Guillaume Danheux, lui, n'était point nouveau venu dans le monde de la presse puisqu'ancien propriétaire du défunt *Courrier de la Sambre* et de ce fait, indépendamment de tout autre considération politique ou religieuse, l'adversaire déclaré de *L'Eclaireur* (7).

(5) *L'Eclaireur*, 27 novembre 1839, p. 1, col. 1 et 2.

(6) En mai, 1840, à l'occasion des élections provinciales, *L'Eclaireur* fit campagne violemment contre Anciaux, conseiller provincial sortant qu'il accusait de n'être qu'un „homme de parti” et — impardonnable erreur — un des patrons fondateurs de *L'Ami de l'Ordre*. *L'Eclaireur*, 18 mai 1840, p. 2, col. 1.

(7) Voir à ce propos notre *Etude sur la presse à Namur*.

Il semble bien que les premiers patrons laïques de *L'Ami de l'Ordre* se désintéressèrent assez rapidement de l'organe catholique.

En 1843, *L'Ami de l'Ordre* reconnaissait, en effet: „Nous sommes assez fort pour être francs; il ne nous en coûtera donc pas d'avouer que le fait allégué est vrai. Oui, MM. F.A. et H.P. (8) ont cessé d'honorer notre administration de leur concours et nous ne nous défendons pas du regret que nous cause leur éloignement. Le dernier, pour appeler les choses par leur nom, n'est plus notre abonné...” (9).

En conclusion, si quelques catholiques namurois fortunés coopérèrent financièrement aux frais de premier établissement de *L'Ami de l'Ordre*, l'on peut dire, qu'en fait, le véritable fondateur de l'organe conservateur fut bien le chanoine Théodore de Montpellier.

(8) Les initiales F.A. et H.P. désignaient sans aucun doute François Anciaux et Hippolyte Poncelet.

(9) *L'Ami de l'Ordre*, 8 janvier 1843, p. 2, col. 1 et 2.

CHAPITRE II

PROPRIETE ET DIRECTION DE *L'AMI DE L'ORDRE*

Fondé par le chanoine Théodore de Montpellier, avec l'aide matérielle, peut-être, de quelques catholiques fortunés, *L'Ami de l'Ordre* fut dirigé très certainement et d'assez près durant les premières années de son existence par le futur évêque de Liège.

La presse libérale contemporaine se plaisait à affirmer qu'il en était bien ainsi (1). Et sans doute ne se trompait-elle pas.

Alphonse Charneux (2) rappelant en 1891, les débuts de son journal, ne reconnaissait-il pas en effet „qu'il y avait à côté de *L'Ami de l'Ordre*, dès ses premiers pas des guides sages, prudents et fermes, des hommes de grande doctrine, expérimentés, vigilants et dévoués „et de citer” le chanoine de Montpellier, formé aux écoles de Saint Acheul et de Rome et plus tard, évêque de Liège” et l'abbé Lupus „philosophe, théologien et écrivain plein de verve...” (3).

Lorsqu'en 1852, Théodore de Montpellier fut appelé à l'épiscopat, il remit *L'Ami de l'Ordre* à François-Joseph Douxfils qui l'imprimait depuis l'origine (4).

Sans doute, le nouvel évêque de Liège qui ne pouvait continuer d'assumer la direction effective de *L'Ami de l'Ordre*, estima-t-il qu'il pouvait sans crainte aucune pour la tenue religieuse, morale et politique de l'organe catholique namurois s'en remettre totalement à Douxfils.

A quelles conditions l'imprimeur de *L'Ami de l'Ordre* et son épouse Thérèse Lagrange devinrent-ils les propriétaires du journal, nous l'ignorons.

(1) Dans son numéro du 23 janvier 1842, par exemple, *L'Eclaireur* empruntait à *L'Observateur* l'article suivant: „Nous avons annoncé la retraite de M. le Rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* de Namur. Ce journal est maintenant rédigé par un ecclésiastique M. l'abbé Lupus. On dit que chaque matin les numéros de *L'Ami de l'Ordre* sont soumis à l'approbation de M. l'Evêque avant l'impression.” *L'Eclaireur*, 23 janvier 1842, p. 2, col. 2.

(2) Alphonse Charneux, rédacteur, puis rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* 1876-1886, propriétaire-directeur de *L'Ami de l'Ordre*.

(3) Allocution prononcée par Alphonse Charneux lors du banquet anniversaire du *Cercle Catholique* de Namur. Supplément à *L'Ami de l'Ordre* du 21 janvier 1891.

(4) Note manuscrite de Victor Delvaux, voir chapitre VI, note 10, p. 55

Sous la direction des Douxfils, *L'Ami de l'Ordre* continua de prospérer, de grandir et après la mort de son mari, Thérèse Douxfils-Lagrange poursuivit avec succès la publication du journal catholique.

En 1888, *L'Ami de l'Ordre* échut par voie de succession à Alphonse Charneux et à son épouse Thérèse, l'unique enfant des Douxfils.

Mais Charneux, dont la santé était fort ébranlée déjà, dut renoncer bientôt à exercer de façon permanente les fonctions de directeur.

Au premier janvier 1889, il confia la gérance de l'imprimerie et l'édition du journal à Victor Delvaux, qui, depuis 1886, rédigeait *L'Ami de l'Ordre* (5).

Delvaux géra la feuille catholique, pour le compte de Charneux, pendant quatre ans.

Pendant ces années, Charneux, qui résidait alors souvent en dehors de Namur, entretenait avec son éditeur une correspondance fort suivie, lui prodiguant conseils et suggestions.

„Je vous recommanderai”, disait-il, „de ne pas laisser envahir le journal par des choses peu utiles. Une colonne de compte-rendu pour un concert, c'est trop. Cela peut plaire à quelques Namurois, mais le reste du monde est bien indifférent à leur musique.

Il n'y avait pas de raison non plus de donner les dernières oraisons funèbres. Il faut réserver cet honneur aux personnes qui ont des mérites exceptionnels ou qui ont rendu de grands services” (6).

„En général, évitez les discours, toasts, oraisons funèbres, etc., les morceaux d'éloquence à moins qu'ils n'aient un intérêt général ou une valeur d'originalité, c'est tout ce qu'il y a de plus embêtant pour les lecteurs. La vanité de l'orateur ou des héros de l'affaire, seule y trouve son avantage. Ne faites pas de *L'Ami de l'Ordre* un journal trop local. Nous perdrons nos vieux abonnés et les gens sérieux iraient ailleurs” (7).

(5) „A partir de janvier 1889, M.V. Delvaux, rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* devient en outre éditeur du journal. C'est lui qui a la signature des numéros justificatifs, des quittances d'abonnements, etc. Pour ce qui est de la direction et de la rédaction de *L'Ami de l'Ordre*, rien n'est changé. *L'Ami de l'Ordre* reste ce qu'il est depuis cinquante ans, toujours fidèle à la pensée qui a présidé à sa fondation et d'autant plus apte à rendre plus de services que les conditions du journal lui assurent plus d'indépendance et lui permettent, partant, plus de véritable dévouement.”
L'Ami de l'Ordre, 1 janvier 1889, p. 2, col. 3.

(6) Lettre de Charneux à Delvaux, 15 mai 1893.

(7) Lettre de Charneux à Delvaux, 5 août 1893.

„Tout ce qui apprend quelque chose ou qui affirme les doctrines ou qui stigmatise les extravagances et les scandales... ne manquez pas de le donner le plus vite possible.”

„Soyez également attentif à ne pas omettre les faits scientifiques notables”, conseillait encore Charneux.

„Lorsque vous trouvez de pareils articles, intéressants, instructifs et utiles, ne manquez jamais de les reproduire dans *L'Ami de l'Ordre* et faites-les passer le jour même si c'est possible, afin de les donner avant les autres journaux... Il faut que *L'Ami de l'Ordre* puisse, pour ses lecteurs, tenir lieu de beaucoup d'autres journaux en prenant dans chacun d'eux, le plus rapidement possible, les renseignements les plus intéressants qu'il renferme” (8).

Quant à Delvaux, il tenait quotidiennement son patron au courant de la vie du journal, sollicitant son avis ou son approbation.

En 1892, les Charneux qui n'avaient point d'enfant, proposèrent à leur gérant de lui céder l'œuvre de presse catholique namuroise.

Avec quelque hésitation, Delvaux acquiesça à leur offre, mais les tractations furent assez longues et fort ardues en raison des prétentions d'Alphonse Charneux à se vouloir réserver les titres de propriétaire directeur de *L'Ami de l'Ordre* à perpétuité.

Delvaux s'en ouvrit à son frère Ernest, candidat notaire qui en conferra avec Maître Frapier (9).

(8) Lettre de Charneux à Delvaux, 22 juillet 1893.

(9) Lettres non datées d'Ernest Delvaux à son frère Victor Delvaux.

a) „D'après les conversations que j'ai eues avec M. Charneux, il me semble qu'il n'acceptera rien si les mots propriété et direction ne sont pas écrits dans la convention. D'un autre côté, puisqu'il paraît irréductible de ce côté, il semble qu'il serait prudent d'insérer textuellement la clause par laquelle il déclare que la propriété ne constituera plus désormais ni une valeur vénale ni une valeur commerciale. De cette manière, les héritiers ou x futurs se trouveraient moralement et matériellement devant un obstacle fort raide.

D'un côté, un honnête homme verra la volonté clairement exprimée par M. Charneux de ne pas spéculer sur le dos de l'éditeur, d'un autre côté, le spéculateur verra que pour attaquer la cession il devrait commencer par rembourser.

Puisque M. Charneux vise à rendre la propriété éternelle, on pourrait tenter la même chose pour l'édition.

Je repasse dans ma tête les clauses mais je ne parviens pas à concilier ton desideratum avec les exigences du vendeur.

A toi Ernest.”

b) „Mon cher Victor, J'ai vu hier assez longuement Me Frapier. Il trouve la convention d'une nature assez délicate. Il fait difficile, dit-il, diviser les éléments comme nous devons le faire et cependant, on peut et on doit le faire. Je pense avoir assez bien défini dans notre conversation le caractère ou la propriété que le vendeur se réserve.

Pour ce faire, nous avons qualifié les droits cédés de domaine utile et les droits réservés de protectorat. Nous avons aussi examiné si la cession de l'édition à perpétuité peut entraîner la défense de supprimer le journal. Nous avons conclu qu'il en était ainsi et

Finallement, Delvaux accepta de se plier aux exigences d'Alphonse Charneux.

L'acte de vente des immeubles, du commerce de librairie et de l'atelier d'imprimerie fut passé par devant Maître Théodule Jeanmart, notaire résidant à Namur, le 30 décembre 1893.

Un acte sous seing privé régla la cession des marchandises meubles, documents, papiers, livres, revues et ouvrages divers, du matériel servant à l'imprimerie, le tout pour la somme de 120.000 fr. et annula les contrats de gérance „visant l'exploitation des fonds ci-devant cédés aux époux Delvaux-Mouson, cette exploitation devant se faire désormais au profit, risques et périls des dits époux Delvaux-Mouson”.

Le même jour, 30 décembre 1893, furent signés entre Delvaux et Charneux deux conventions concernant la propriété et la direction de *l'Ami de l'Ordre*. L'une réglait les droits et les devoirs de l'éditeur:

„Entre les soussignés, Alphonse Charneux-Doux fils, propriétaire et directeur du journal *L'Ami de l'Ordre*, domicilié à Namur et M. Victor Delvaux-Mouson, éditeur, également domicilié à Namur, il a été convenu ce qui suit:

Alphonse Charneux remet à M. Victor Delvaux, l'édition du journal *L'Ami de l'Ordre*, c'est-à-dire le produit des abonnements et de la vente des numéros ainsi que le produit des insertions diverses, annonces, réclames et aux conditions suivantes:

que partant, même dans vingt ans, on ne pourrait supprimer le journal sans payer une indemnité à l'éditeur.

Enfin, Me Frapier demande que tu lui fasses parvenir les copies des actes, tels que tu les accepterais...

Compliments à tous.

Ernest.”

c) „Mon cher Victor,

Tu trouveras ci-joints les trois projets d'actes demandés. On ne peut au cas présent, viser à la perfection dans la rédaction des actes à passer, eu égard aux exigences des vendeurs ou plutôt à leurs restrictions excessives ou mal définies...

Les vendeurs ont leurs droits définis, les acquéreurs savent ce qu'ils achètent puisque l'édition est vendue à perpétuité et que le propriétaire ne pourrait la rendre infructueuse sans être obligé de la reprendre au prix payé. On pourrait désirer mieux sans doute, mais ne serait-ce pas aller au devant d'une rupture violente et peu agréable?

Ne pourrais-tu pas dire à M. Charneux que tu le considères comme propriétaire, que tous les actes le constatent et que l'on doit s'en tenir là puisque tu es obligé aux termes de la cession de continuer l'édition sur le pied actuel?

Je pense que ces considérations ne peuvent être faites que par toi seul. Car à tout autre, on pourrait faire des objections difficiles à repousser sans entrer dans des détails que les gens de la *maison* seuls peuvent connaître et qui ne pourraient donc être divulguées que par une indiscrétion qui te serait reprochée.

Par exemple, qui pourrait dire que M. Charneux ne s'occupe plus du journal. Dès que tu me feras savoir que l'on peut agir, je mettrai tout sur timbre. ...

A toi Ernest.”

1. M. Alphonse Charneux reste propriétaire et directeur du journal *L'Ami de l'Ordre*.

2. Le directeur choisit et révoque les rédacteurs, collaborateurs et correspondants.

3. Il fixe d'accord avec l'éditeur les traitements et rémunérations des rédacteurs collaborateurs et correspondants. Ces traitements et rémunérations doivent être convenables et suffisants, en rapport avec le travail exigé.

4. L'éditeur supporte et paie tous les frais d'impression et de publication, il paie les rédacteurs, collaborateurs, correspondants, etc...

5. *L'Ami de l'Ordre* doit rester fidèle à l'esprit qui a présidé à sa fondation et qui a toujours, depuis plus d'un demi-siècle, inspiré la direction, il doit rester avant tout un journal catholique, un instrument de défense de la Religion et de l'Eglise.

6. Le directeur a le droit d'écarter toute insertion quelconque, articles, lettres, polémiques, réclames, annonces, etc. qu'il ne jugerait pas conformes à l'esprit et aux traditions de *L'Ami de l'Ordre*.

Il a le droit de faire insérer et publier tout ce qu'il juge utile au but du journal, articles des rédacteurs et collaborateurs, articles des autres journaux, extraits de revue, livres, correspondances, traductions, etc. Les annonces et compte-rendus des théâtres et des bals, de remèdes secrets ne peuvent point paraître dans le journal.

7. Aucun changement, ni dans le format de *L'Ami de l'Ordre* ni dans le prix de l'abonnement, ni dans le prix des annonces et réclames, ni dans la disposition des matières, colonnes, articles, caractères d'impression, manchettes, etc. ne pourra être introduit sans l'autorisation du directeur.

8. L'éditeur est tenu de publier *L'Ami de l'Ordre* comme il paraît actuellement chaque jour, à temps pour les départs des postes, sur papier convenable, en caractères en bon état. Il donnera des suppléments de temps en temps, quand les annonces sont abondantes et remplissent trop le journal.

9. L'éditeur est tenu de mettre à la disposition de la rédaction tout ce qu'il faut pour faire *L'Ami de l'Ordre*: un bureau convenable, le papier, l'encre, les plumes, les crayons, et il fournira par voie d'échange ou par abonnements qu'il payera, les journaux du pays et de l'étranger nécessaires dans la mesure de ce qui se fait actuellement.

10. L'éditeur ne pourra ni faire paraître, ni publier aucun autre journal ni quotidien, ni hebdomadaire sans l'autorisation du directeur de *L'Ami de l'Ordre*.

11. L'éditeur est tenu de pourvoir le journal d'un service de dépêches télégraphiques et téléphoniques, tel qu'il existe maintenant depuis plusieurs années.

12. La divergence d'opinions politiques chez l'éditeur, ou tout acte qui entacherait son honnêteté ou sa réputation rendrait nulle la cession de l'édition de *L'Ami de l'Ordre* et donnerait au directeur le droit de la reprendre. En ce cas, les listes d'abonnés et les livres de comptes tant d'abonnements que d'annonces, doivent être remis au propriétaire.

13. M. Victor Delvaux ou ses ayants-droit ne peuvent transmettre l'édition de *L'Ami de l'Ordre* sans l'autorisation du directeur du journal.

14. Tant que chacune et toutes les conditions ci-dessus énoncées et acceptées de part et d'autre, seront remplies exactement et fidèlement, l'édition du journal *L'Ami de l'Ordre* ne pourra être retirée à M. Victor Delvaux ou à ses ayants-droit. Par contre, si l'éditeur manquait à ces conditions et se refusait à les remplir, en totalité ou en partie, il perdrait tout droit sur le journal et le propriétaire-directeur pourrait le lui reprendre sans aucune indemnité.

15. La direction se réserve quelques abonnements gratuits et une part dans les livres et les brochures qui seront envoyées au journal.

Namur, le 30 décembre 1893.

(s.) A. Charneux."

La seconde réglait ceux du directeur:

„Entre les soussignés Alphonse Charneux, propriétaire et directeur du journal *L'Ami de l'Ordre*, domicilié à Namur et M. Victor Delvaux, éditeur, également à Namur, il a été convenu ce qui suit:

I. Alphonse Charneux s'engage à s'occuper gratuitement de la Direction de *L'Ami de l'Ordre*. Il s'engage aussi à donner gratuitement de temps en temps, quand ce sera nécessaire, les soins à la rédaction du journal.

2. Toutefois, s'il devait, pour une raison quelconque donner son temps et ses peines au journal régulièrement et assidument pendant trois mois ou plus, l'éditeur s'engage à payer ce travail sur le pied de trois mille francs pour un an, quinze cents francs pour six mois, sept cent cinquante francs pour trois mois.

3. En cas de procès, M. Charneux répond des articles qu'il aurait fait, ou que, lui présent à la rédaction, il aurait laissé passer. De son

côté, M. Delvaux répond de ses articles et de ceux qu'il aurait laissé passer.

(s). A. Charneux" (10).

En fait, il semble bien que ces conventions ne furent pas appliquées au pied de la lettre en ce qui concerne le rôle de Charneux.

Sans aucun doute, la direction qu'exerça Charneux entre 1894 et 1914 fut très lointaine et plus morale que matérielle certainement.

Durant les années de la gérance Delvaux, Alphonse Charneux nous l'avons dit, fut assez rarement, présent au siège du journal. De Beauraing souvent où il résidait, Charneux donnait au rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* des directives sur la façon de „faire" le journal, lui conseillant de reproduire tel article, d'écarter tel autre, d'accorder satisfaction à l'une ou l'autre requête, de rejeter les exigences des hommes politiques „trop désinvoltes envers *L'Ami de l'Ordre*" et auxquels il fallait sans cesse faire bien sentir que „*L'Ami de l'Ordre* n'a pas besoin d'eux mais qu'eux ont besoin de *L'Ami de l'Ordre*". Charneux insistait, aussi, fréquemment sur l'absolue nécessité de maintenir envers et contre tous l'indépendance entière du journal à l'égard de quiconque, évêque, prêtre ou laïque.

Après la remise de l'affaire à Delvaux, Charneux continua comme par le passé à conseiller l'éditeur du journal. Mais au fil des années, Charneux, auquel sa santé fort précaire ne permettait plus guère un travail suivi et fatigant, sans se désintéresser jamais de „son œuvre", laissa à Delvaux une plus grande latitude, semble-t-il. Ne déclarait-il pas à son successeur en décembre 1904; „A distance et fini comme je le suis je ne saurais vous donner d'indications pratiques."

Lorsqu'il se trouvait à Namur, évidemment, Charneux ne manquait point de venir au bureau de rédaction ou bien il mandait auprès de lui l'éditeur de *L'Ami de l'Ordre*.

Le directeur-propriétaire du vieux journal namurois fit paraître quelques articles dans les colonnes de *L'Ami de l'Ordre*, sous les initiales A.C.

Charneux a-t-il choisi et révoqué les rédacteurs, collaborateurs et correspondants, comme le voulait la convention? A-t-il fixé leurs traitements et rémunérations?

(10) Les conventions que nous avons vues ne portent que la signature du seul Charneux. Sans doute, Delvaux négligea-t-il de signer les exemplaires à lui destinés.

Nous ne pouvons nous prononcer avec certitude sur ces points, mais nous n'avons découvert dans ses lettres à Delvaux, aucune allusion qui permet de répondre affirmativement et nous sommes assez portée à croire qu'il n'en fut rien.

Quel sens attribuer, en vérité, à cette convention d'un genre plutôt inusité?

Charneux n'avait point d'enfant. Il laissa une notable partie de sa fortune à des œuvres. Dès lors pourquoi ce souci de vouloir conserver les titres de propriété et de direction du journal catholique namurois? Orgueil, vanité? Peut-être!

Défiance à l'égard de Delvaux qu'il avait pu apprécier, certes, mais dont il n'était pas certain qu'il ne faillirait jamais ou qu'il ne se laisserait pas entraîner à des complaisances envers l'évêque de Namur et son entourage?

En tous cas, volonté affirmée de maintenir toujours droite la ligne de conduite de *L'Ami de l'Ordre*, qui devait servir la religion avant la politique et être „avant tout un missionnaire de vérités ou si vous voulez un chevalier de la justice, de l'honnêteté, du droit.”

Pour veiller sur les destinées de *L'Ami de l'Ordre* après sa mort, Charneux avait instauré un conseil moral comptant trois membres étrangers au diocèse de Namur: Mgr. Rutten, (11) le chanoine Forget professeur à Louvain (12) et Charles Périn. (13)

Qu'il ait fait choix de Charles Périn ne peut étonner de la part de Charneux (14) demeuré au fond du cœur ultramontain et contemp-

(11) Martin Hubert Rutten, né à Geystingen le 18 décembre 1841, fut ordonné prêtre le 28 avril 1867. Directeur du petit séminaire de Saint-Roch(1873), de Saint-Trond (1877), président du Grand Séminaire de Liège et Vicaire Général depuis 1879, préconisé évêque de Liège, par Léon XIII au consistoire secret du 16 décembre 1901, entré en possession du siège épiscopal le 29 décembre 1902. Décédé le 17 juillet 1927. Voir PAQUAY J., *Le diocèse de Liège en Un Siècle de l'Eglise catholique en Belgique*, 1830-1930. Jos. Vermaut, Bruxelles, t. II, pp. 164-191.

(12) Jacques Forget était né à Chiny en 1852, il mourut en 1933. Orientaliste distingué, il enseigna la langue arabe à l'université de Louvain. Il fut également professeur à la faculté de théologie et à l'Institut supérieur de philosophie de l'université catholique.

(13) Charles Périn, né à Mons le 26 août 1815, décédé en 1905. Fit ses études supérieures à Louvain où il professa dès 1844 les cours de droit public et de droit des gens. Voir à son sujet: V. BRANTS, *Charles Périn notice sur sa vie et ses travaux* (extrait An. de l'Un. Cath.), Louvain 1906, pp. 38-40.

(14) Alphonse Charneux était fort lié avec Charles Périn qui le comptait du reste, au nombre de ses amis les plus dévoués et les mieux au courant des vicissitudes de sa vie publique. A tel point, que le directeur-proprétaire de *L'Ami de l'Ordre* s'était vu confier par le chef de l'ultra-montanisme belge, l'une des deux copies du dossier *Rome et Louvain*. BECQUE et LOUANT, *Le dossier Rome et Louvain*, de Charles Périn, in *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1955, t. I, pp. 36-124.

teur des catholiques libéraux qu'il abhorrait encore en 1904 en la personne du ministre de la justice.

Lorsque Charneux mourut en avril 1914, la mention „Alph. Charneux, directeur-propriétaire” qui figurait depuis quelque vingt ans au bas du journal, disparut. Elle fut remplacée bientôt par les mots „Delvaux, directeur-propriétaire.”

La convention cependant, prévoyait la perpétuité de la propriété et de la direction dans le chef de Charneux et de ses héritiers.

Dès lors que penser ?

Delvaux a-t-il non sans avoir hésité puisqu'il n'y eut aucune indication de nom de propriétaire pendant une ou deux semaines, estimé qu'il pouvait agir de la sorte et qu'il était effectivement propriétaire de *L'Ami de l'Ordre*, en a-t-il conféré avec les membres du conseil moral ? Fut-ce Charneux qui à l'heure dernière annula la convention ou bien son héritière Melle Putzeys accorda-t-elle à Delvaux l'autorisation nécessaire ?

Quoiqu'il en advint, Delvaux se considéra et agit, dès lors, en toutes occasions, comme l'unique propriétaire, le seul responsable de *L'Ami de l'Ordre*. Et nul, jamais ne songea à lui contester cette propriété, tout au long notamment des tractations qui eurent lieu de 1918 à 1922 entre l'évêché et Delvaux et auxquelles furent mêlés d'ailleurs Melle Putzeys et le chanoine Forget.

Nous inclinons donc à penser que la question de propriété fut réglée tout à fait régulièrement.

Doux fils, pas plus que Charneux et Delvaux ne firent jamais appel de fonds à quiconque.

Ainsi donc *L'Ami de l'Ordre* de 1852 jusqu'à la fin de son existence demeura propriété exclusive de son directeur-propriétaire et ne connut point comme tant d'autres feuilles, les compromissions d'argent.

CHAPITRE III

LA REDACTION DE *L'AMI DE L'ORDRE*

Le premier rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre*, un Français (1) qui avait nom Genêts, dirigea la feuille namuroise depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1841 (2).

A son sujet, bien pauvres sont les renseignements recueillis, d'ailleurs, au hasard de polémiques intervenues entre *L'Eclaireur* et *L'Ami de l'Ordre*.

Genêts, remarquons-le, n'est généralement point cité au nombre des rédacteurs du journal catholique de Namur (3). Pourquoi cette omission ?

Sans doute, Genêts ne demeura-t-il à la tête de *L'Ami de l'Ordre* que fort peu de temps. Mais est-ce là une raison suffisante pour l'oublier délibérément ?

Nous ignorons pour quel motif le Français quitta le journal namurois.

Fût-ce volontairement qu'il s'en alla ?

Fût-il écarté pour l'une ou l'autre cause: divergence de vues avec le chanoine de Montpellier, tiédeur à l'égard de la cause catholique ?

(1) „Un nouveau journal vient de paraître à Namur sous le titre de *L'Ami de l'Ordre*. Nous en avons sous les yeux les deux premiers numéros; c'est un endormeur ministériel de la force de *L'Indépendance* avec une nuance cléricale un peu plus prononcée. Le rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* est un journaliste venu de France..." *L'Eclaireur*, 10 août 1839, p. 2.

„On lit dans un journal de Bruxelles: le journal ministériel de Namur est également confié à la direction d'un littérateur de cette nation (France). On voit que ce n'est point dans les rangs belges que nos somnités se soucient de recruter les défenseurs de la plus populaire des causes et qui suivant leur louable coutume, c'est toujours, l'étranger qu'ils mettent à contribution..." *L'Eclaireur*, 12 août 1839, p. 2.

(2) „A dater de ce jour, M. Genêts cesse ses fonctions de rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* et toute espèce de collaboration à ce journal." *L'Ami de l'Ordre*, 1 janvier 1842, p. 1.

(3) Ainsi, A. Charneux retraçant brièvement l'histoire de son journal en 1892 dans un discours au Cercle Catholique de Namur, ne fit aucunement mention de Genêts. De même, dans l'article qu'il consacra au mois de janvier 1913, à l'existence de *L'Ami de l'Ordre* (à l'occasion du 75^e anniversaire), Delvaux ne cite pas non plus Genêts. Le nom du premier rédacteur de *L'Ami* ne lui était cependant pas inconnu puisque le dernier directeur de *L'Ami de l'Ordre* cite le nom de Genêts dans une brève note que nous avons trouvée dans ses papiers personnels.

Disons simplement que l'avis de départ, paru dans le numéro du 1 janvier 1842 est bref et fort sec. Point de regrets, ni de remerciements, non plus que de vœux.

Le 16 janvier suivant, la feuille namuroise annonçant un changement des caractères d'impression déclarait: „L'administration du journal ne reculant jamais devant aucun sacrifice vient encore d'opérer une amélioration...”.

Le mot „encore” impliquait-il que le départ de Genêts avait été une initiative heureuse?

Nous n'osons nous prononcer. Mais la sécheresse de ton d'abord et le curieux silence qui se fit autour de son nom pourraient bien être l'indice que l'on était fort satisfait du départ de Genêts.

Peut-être des dissensions étaient-elles nées de la présence, à la rédaction, d'un prêtre: l'abbé Lupus, protégé du chanoine de Montpellier et rédacteur des feuilletons de *L'Ami de l'Ordre* depuis plusieurs mois.

Né à Namur le 27 août 1810, l'abbé Lupus avait été ordonné prêtre le 21 décembre 1833. D'abord vicaire à Florennes, puis desservant à Saint-Aubain à Namur, il fut appelé par Théodore de Montpellier à la rédaction de *L'Ami de l'Ordre* en avril 1841 (4).

Voici en quels termes la feuille catholique du 15 avril 1841 annonçait l'adjonction de ce nouveau collaborateur: „Les soins incessants que réclame la polémique quotidienne nous avaient contraints, bien malgré nous, à ne porter qu'une attention peu soutenue à la partie purement littéraire de notre journal. L'administration de *L'Ami de l'Ordre* désireuse de remplir exactement toutes les promesses du programme vient de remédier à un inconvénient si grave. Un ecclésiastique distingué de ce diocèse a bien voulu nous promettre sa collaboration assidue et c'est une bonne nouvelle que nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs.

Désormais les articles bibliographiques, d'histoire naturelle ou de littérature se succéderont sans interruption et les feuilletons un peu laissés forcément de côté seront à l'avenir réguliers et suivis.”

Et d'ajouter: „Rien n'est du reste changé à la direction ni à l'esprit du journal. Le rédacteur en chef demeure chargé de l'impulsion à donner à la feuille de chaque jour, de sa composition et de l'admission ou du rejet des articles qui doivent le composer. Ce n'est point un

(4) *L'Ami de l'Ordre*, 5 mars 1888.

changement de direction, c'est une amélioration, une adjonction précieuse que nous annonçons aujourd'hui."

Ainsi donc, en principe, c'est à Genêts qu'il incombait de diriger, d'orienter *L'Ami de l'Ordre*.

Mais en pratique, la présence assidue de l'abbé Lupus dans le bureau de rédaction, n'eut-elle pas pour effet d'enlever au journaliste français une notable partie de sa liberté de jugement et d'action ?

N'était-ce point, au reste, pour exercer sur *L'Ami de l'Ordre* une surveillance plus étroite que le protégé du chanoine de Montpellier avait été adjoint à la rédaction du journal ?

Nous n'avons à ce propos aucune certitude, mais le fait est possible.

Après le départ de Genêts, l'abbé Lupus rédigea la feuille catholique namuroise jusqu'à l'arrivée d'Eugène-Paul Frapier, un Français encore.

Celui-ci était né à Chatellerault le 26 septembre 1805. Il s'était consacré à l'enseignement avant d'aborder le journalisme dans les bureaux d'une feuille légitimiste française : *L'Union* (5) de Paris. Frapier vint à *L'Ami de l'Ordre* en 1842. En quel mois nous ne savons, au juste, mais assurément avant le mois d'octobre.

Pendant trente quatre ans, Frapier dirigea *L'Ami de l'Ordre* et il le rédigea souvent seul (6).

Lorsqu'il mourut au mois de septembre 1876, *L'Echo de Namur* rendit à Frapier un vibrant hommage: „ ... Plus tard, il changea de journal et de pays, mais sans changer de drapeau car c'est de lui surtout qu'il est vrai de dire que la Presse est un apostolat. Il s'y était consacré tout entier et pendant plus d'un demi siècle, il combattit le bon combat avec une énergie, une fermeté de convictions qui n'avaient d'égaux que l'éclat du talent.

... Rappeler l'œuvre de M. Frapier, citer *L'Ami de l'Ordre* et *Le Feuilleton Belge* (7) n'est-ce point faire du regretté défunt l'éloge le plus complet comme écrivain et comme homme politique.

(5) Probablement s'agit-il de *L'Union catholique*, „feuille assez pâle de nuance légitimiste”, qui en février 1843 fusionna avec *L'Univers*. *L'Union catholique*, dirigée par le comte de Lavau, important notable légitimiste, avait paru quinze mois du 1er novembre 1841 au 1er février 1843.

DESCHAMPS H.-Th., *La Belgique devant la France de Juillet. L'opinion et l'attitude françaises de 1839 à 1848*. Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège. Fasc. CXXXVII, Paris, 1956, pp. LXXI et LXXII.

(6) Discours d'A. Charneux au Cercle Catholique de Namur, supplément à *L'Ami de l'Ordre* du 31 janvier 1891.

(7) *Le Feuilleton Belge* était le supplément littéraire hebdomadaire de *L'Ami de l'Ordre*. Victor Petitjean en fut le rédacteur principal.

M. Frapier envisageait au point de vue le plus élevé la profession de publiciste. Instruire, intéresser et avant tout défendre les droits imprescriptibles de la vérité, de la justice, de la religion fut toujours son unique objectif.

Dans les articles de la polémique quotidienne jetés au courant de la plume et où trop souvent le journaliste heurte également, et la logique et la grammaire, M. Frapier déployait une richesse de style et une force de dialectique peu communes.

Sa phrase toujours pure brillait encore du plus parfait atticisme. C'était de la littérature du meilleur ton et d'un goût sûr...(8)."

Quelques mois plus tard, *L'Opinion libérale* reconnaissait le bien-fondé des hommages rendus „à la modération, à la dignité, à la courtoisie de la polémique d'Eugène-Paul Frapier." (9)

De son côté Adolphe Stapleaux, l'ancien rédacteur en chef de feu *L'Organe de Namur* (10) déclarait dans une lettre à *L'Opinion libérale*: „... J'ai beaucoup connu l'ancien rédacteur de ce journal (*L'Ami de l'Ordre*). J'ai taillé des bavettes avec ce Français pendant quinze ans. C'était un homme qui ne manquait pas de mérite, jésuite rageur mais lettré, ayant Molière pour livre de chevet et citant souvent ce bon M. Tartuffe..." (11).

Frapier fut remplacé pendant quelque temps à la tête de *L'Ami de l'Ordre* par un prêtre: le chanoine Pierre Wilmotte qui lui n'avait point l'heur de plaire à *L'Opinion libérale* (12).

(8) *L'Echo de Namur*, 21 septembre 1876, p. 2, col. 2.

Au sujet de *L'Echo de Namur*, quotidien catholique qui parut à Namur de 1873 à 1889, voir notre *Etude sur la presse à Namur, 1794-1914*, Cahiers 44 du Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1965, pp. 210-214.

(9) *L'Opinion libérale*, 4 février 1877, p. 1, col. 4.

Au sujet de *L'Opinion*, voir notre étude ci-dessus mentionnée, pp. 214-234.

(10) Au sujet de *L'Organe de Namur*, quotidien libéral de 1860 à 1876, voir notre *Etude sur la presse à Namur*, pp. 187-204,

(11) *L'Opinion libérale*, 7 août 1877, p. 1, col. 4.

(12) „*L'Ami de l'Ordre* ... est aujourd'hui non seulement le journal le plus intolérant, le plus antipatriotique, le plus dangereux au point de vue belge, mais le plus mal embouché, le plus immonde et le plus visqueux de tous les journaux de sacristie." *L'Opinion libérale*, 4 février 1877, p. 1, col. 4.

„... Il ne faut pas être grand clerc pour deviner que c'est un prêtre qui tient la plume dans ce journal. L'absence de goût et de discussion sérieuse, l'abus des personnalités niaises, cet orgueil béat de l'infaillibilité papale qui se trahit à chaque ligne et surtout certaine matière dans laquelle la gent cléricale a plaisir à s'étendre en se pourlêchant les babines, tout cela est typique, révèle la marque de fabrique et la main d'un ouint du seigneur..." *L'Opinion libérale*, 7 août 1877, p. 1, col. 4.

Le chanoine Wilmotte, après qu'il eut quitté la rédaction de *L'Ami de l'Ordre* devint le directeur de *La Semaine Religieuse du diocèse de Namur*.

Bientôt Alphonse Charneux, le collaborateur de Frapier parvint à se rendre libre totalement de la tutelle ecclésiastique et dès lors assumait seul les fonctions de rédacteur en chef et de directeur jusqu'aux environs de 1886.

Originaire du Luxembourg belge, A. Charneux commença, lui aussi, sa carrière dans l'enseignement. Il fut, en effet professeur à Verviers. Puis il entra à *La Voix du Luxembourg*, passa à *L'Union de Dinant* avant de devenir rédacteur en second de *L'Ami de l'Ordre*.

Par nature très autoritaire et fort méfiant, extrêmement jaloux de son indépendance aussi, Charneux — c'était inévitable — se heurta à l'Evêque, aux hommes politiques, à ses collaborateurs même.

Charneux avait une idée très haute de son rôle et de ses devoirs de journaliste catholique. Attaché, avant tout à la défense de la religion et de l'Eglise, il demeura jusqu'en ses dernières années, ultramontain dans l'âme, profondément.

Il était volontiers pessimiste et craignait la révolution sociale que ne pouvait manquer d'engendrer, croyait-il, le honteux et révoltant spectacle des folies des classes dirigeantes.

Charneux avait pour *L'Ami de l'Ordre* une passion véritable, un vrai culte. Ne déclarait-il pas: „Je défendrais *L'Ami de l'Ordre* même contre mes fils si j'en avais (13).

Alphonse Charneux engagea successivement plusieurs collaborateurs dont nous ne savons rien sinon qu'ils ne firent que passer. Le dernier d'entre ceux-ci, Antoine Maus, quitta le journal namurois en juin ou juillet 1886.

Il fut remplacé, au mois d'août 1886, par Victor Delvaux qui allait, pendant plus de trente ans, personnifier et „faire" *L'Ami de l'Ordre*.

Victor Delvaux était né à Marcour-sur-Ourthe le 26 mai 1861. Il fit ses études au petit séminaire de Bastogne. Un moment il avait pensé devenir prêtre mais suivant les conseils d'un vieil ecclésiastique de ses amis, il choisit finalement l'enseignement et devint professeur au collège de Charleroi.

En août 1886, A. Charneux qui cherchait un nouveau collaborateur s'adressa au séminaire de Bastogne demandant qu'on lui désignât des candidats choisis parmi les bons élèves des dernières années.

(13) Lettre d'A. Charneux à V. Delvaux, 15 mai 1893.

Le supérieur du séminaire, le chanoine Maldague se concerta avec le chanoine Miest, professeur de philosophie et l'abbé Léonard, professeur de rhétorique. Leur choix se porta sur Victor Delvaux.

Charneux en parla au chanoine Wilmotte — celui-là même qu'il avait évincé quelque dix ans plus tôt — lequel chanoine, vague cousin des Delvaux, se chargea du rôle d'intermédiaire (14).

Delvaux fut agréé par Charneux et entra aussitôt en fonction. Dès son arrivée au journal, Delvaux rédigea souvent, à lui seul, *L'Ami de l'Ordre* qu'il avait à soumettre évidemment à l'approbation de son directeur.

Souffrant déjà, Charneux entraînait en de violentes et formidables colères, déchirant sans même les lire parfois, les copies que lui présentait son subordonné. Plus d'une fois Delvaux fut sur le point de perdre patience. Il tint bon pourtant et Charneux s'effaça de plus en plus, miné par la maladie (15).

Victor Delvaux fut le dernier rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre*. Il abandonna le journalisme, le 18 novembre 1918 alors même que le vieil organe catholique namurois, disparaissait laissant la place à *Vers l'Avenir*.

Delvaux différait de Charneux totalement. Certes, comme son prédécesseur et directeur, Delvaux considérait que le rôle du journaliste catholique était d'être d'abord le serviteur de Dieu et de son Eglise.

Mais Delvaux était d'un naturel beaucoup plus ouvert que Charneux. Sans adopter pour autant — tant s'en fallait — les revendications et les conceptions de la démocratie chrétienne, Delvaux était, semble-t-il, plus accessible aux problèmes sociaux.

Avant tout, soucieux de maintenir l'union de tous les catholiques Delvaux prêcha toujours la modération et la compréhension mutuelle à ses amis et coreligionnaires politiques. Son passage à la présidence de l'Association des journalistes catholiques fut marqué par un effort réel et constant de conciliation entre certains confrères assez portés aux discussions intestines et fratricides (16).

(14) „*Souvenirs de jeunesse*” de V. Delvaux.

(15) Ces faits nous ont été rapportés par Mademoiselle Madeleine Delvaux. Nous ignorons de quel mal Alphonse Delvaux souffrait.

(16) Victor Delvaux fut président de l'Association des Journalistes Catholiques de 1904 à 1907. Il arbitra plusieurs conflits survenus entre différents journaux de droite et travailla toujours à l'apaisement des rancunes. Il intervint notamment en décembre 1904 auprès des frères Jourdain, directeurs du *Patriote*, en faveur de Camille Joset et de *L'Avenir du Luxembourg*. En décembre 1905, il aplanit un différend opposant

Delvaux avait un tempérament de lutteur, il aimait à convaincre par la parole autant que par la plume.

Fort peu patient naturellement, il savait être cinglant en ses ripostes mais conservait toujours un grand souci d'équité.

Il était fort soucieux du détail et de l'exactitude et il avait le respect des textes et des documents.

Très indépendant aussi, Delvaux ne supportait guère qu'on lui dictât ce qu'il devait faire ou penser.

Mais bien plus que Charneux, V. Delvaux avait le respect de l'autorité épiscopale et il tendait à prêter une oreille un peu trop complaisante peut-être aux suggestions et avis du chef du diocèse, seule autorité d'ailleurs — en dehors du Pape et du Cardinal Archevêque de Malines, bien entendu — aux conseils de laquelle il acceptait de se plier sans discussion en cas de divergences de vue.

A l'encontre de Charneux, Delvaux avait une vision du monde catholique et de la nature humaine assez optimiste.

Fort loyal en amitié, le dernier directeur de *L'Ami de l'Ordre*, ne sut pas discerner toujours, avant qu'il fût trop tard, les sentiments véritables que cachaient sous les flatteries et les louanges exagérées, certains de „ses amis.”

Delvaux eut plusieurs collaborateurs.

En 1894, vers le mois de juin, il engagea un jeune avocat jusqu'alors attaché au *Courrier de Bruxelles*, en qualité de chroniqueur judiciaire (17). Fernand Piret demeura à *L'Ami de l'Ordre* pendant sept années avant de devenir juge de paix à Thuin (18).

Adrien Wodon succéda à Piret en 1902. Il aida Delvaux à la préparation du journal pendant seize ans. Après la disparition de *L'Ami de l'Ordre*, Wodon continua sa collaboration à *Vers l'Avenir*,

La Métropole d'Anvers au Patriote. A la même époque, il intervint aussi en médiateur entre *Le Courrier de Bruxelles* et *Le XX^e Siècle*.

(17) Monsieur Delvaux,

J'ai pu réfléchir depuis la visite semi-officielle de vendredi dernier et ma résolution a eu le temps de s'affermir.

Je vous ai dit alors que vos propositions m'agréaient; je ne puis que vous confirmer cette déclaration.

J'attends donc votre décision. Je me suis entretenu avec M. Maillié qui m'a gracieusement accordé toute latitude pour le cas où vous m'appelleriez de suite.

Recevez, M. Delvaux, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.”

Fernand Piret à V. Delvaux, 29 mai 1894.

(18) La candidature de Piret fut appuyée par le député catholique namurois Ernest Mélot. Lettre d'E. Mélot à V. Delvaux, 5 juin 1894.

qu'il abandonna lorsque l'ancien journal de Delvaux eut été transformé en société anonyme.

L'avocat Decerf collabora un temps à *L'Ami de l'Ordre*. En 1912, il sollicita la place de rédacteur en chef à *La Presse*, journal quotidien du matin que dirigeait Bamps.

Ce dernier s'enquit auprès de Delvaux des capacités de l'avocat journaliste (19). Sans doute la réponse de l'éditeur de *L'Ami de l'Ordre* fut-elle favorable car Delvaux se mit en quête bientôt d'un nouveau collaborateur. Il s'adressa au chanoine Mainguet (20), supérieur du petit séminaire de Bastogne, qui lui recommanda un certain Mignon: „C'est un bûcheur dans toutes les forces du terme, un ardent sous des allures très calmes, très souple d'ailleurs et très avisé et qui, sous la direction d'un maître tel que vous, aura vite acquis ce doigté voulu pour faire un journaliste de toute première force...” (21).

Mignon, cependant n'entra pas à *L'Ami de l'Ordre*, non point qu'il déplut à Delvaux mais parce qu'il n'était plus libre lorsqu'en janvier 1914, l'avocat Decerf eut, enfin, quitté le journal namurois (22).

Delvaux entreprit, alors, de nouvelles recherches. Gobbe-Van Mergel directeur du *Pays Wallon* de Charleroi lui proposa un jeune journaliste intérimaire, originaire de Spy: Misson (23). Mais Delvaux déjà, avait contacté un Namurois Paul Schmetz de Salzinnes (24). Schmetz quitta *L'Ami de l'Ordre* quelques mois plus tard. Il ne fut pas remplacé.

Notons qu'Adrien Wodon gagnait à *L'Ami de l'Ordre* 6.000 francs par an.

Quant à la rémunération du second collaborateur nous n'en connaissons pas le montant exact mais il est possible qu'elle ait été de l'ordre de 200 francs (25), par mois ou un peu moins peut-être.

(19) Lettre de Bamps à Delvaux, 11 janvier 1912.

(20) Le chanoine Mainguet dirigea le petit séminaire de Bastogne de 1911 à 1923. Le chanoine Maldague, cité plus haut, avait exercé cette même fonction de 1869 à 1895.

(21) Lettre du chanoine Mainguet à V. Delvaux, 18 janvier 1912. Lettre de Mignon à V. Delvaux, 30 août 1912 et 20 septembre 1912.

(22) Lettres du chanoine Mainguet à V. Delvaux, 1 janvier 1914. Lettre de Mignon à V. Delvaux, 5 janvier 1914.

(23) Lettre de Gobbe à V. Delvaux, 17 janvier 1914.

(24) Lettre de Paul Schmetz à V. Delvaux, 24 janvier 1914.

(25) Gobbe-Van de Mergel recommandant Misson, signalait: „Pour gouverner, il avait ici 200 francs par mois; il se contenterait de moins je crois.” Gobbe à V. Delvaux, 23 janvier 1914.

Ceci donne à penser que le second collaborateur de *L'Ami de l'Ordre* ne devait point gagner plus de 2.000 à 2.400 francs peut-être par année.

Rappelons qu'après la cession de l'affaire à Delvaux, Charneux envisageant le cas d'une collaboration personnelle suivie fixait à trois mille francs l'an, le prix de ses services (26).

C'était le rédacteur en chef qui avait la responsabilité de la ligne de conduite de *L'Ami de l'Ordre*.

Toute divergence de vues entre les rédacteurs ou collaborateurs se tranchait dans le sens de l'autorité directoriale.

A côté des collaborateurs ordinaires mensuellement rémunérés, *L'Ami de l'Ordre* comptait des collaborateurs extraordinaires ou occasionnels, prêtres ou diplomates en résidence à l'étranger. Bruxellois, ou Namurois spécialistes en telle ou telle matière, auteurs de romans ou de nouvelles.

Ainsi vers 1856, le chanoine Lambin qui suivait à Rome les leçons théologiques de l'Université Grégorienne, fut pendant deux années le correspondant assidu de *L'Ami de l'Ordre* (27).

Alors qu'il était conseiller à la légation de Belgique à Londres, Joseph Mélot adressa des lettres régulièrement à la feuille namuroise (28).

De Hollande, l'abbé Schraepman envoyait des correspondances qui n'avaient point l'heur de plaire à Charles Woeste mais qu'Alphonse Charneux trouvait intéressantes et que le directeur de *L'Ami de l'Ordre* entendait maintenir même s'il fallait à l'occasion opérer quelques coupures (29).

Collaborèrent assidument à *L'Ami de l'Ordre* : le critique littéraire Ferdinand Loise (30), le pianiste et critique musical Desmet, le peintre Conrardy, le romancier et conteur José de Coppin, l'avocat et écrivain wallon Alexandre Gérard (Zante des Tris), les avocats

(26) Voir la convention intervenue entre Charneux et Delvaux, chap. 2, p. 21

(27) „Pendant toute la durée de son séjour à Rome, M. Lambin fut le correspondant assidu de *L'Ami de l'Ordre* auquel in envoya une série de lettres d'un haut intérêt historique et scientifique.” *L'Ami de l'Ordre*, 17 février 1895.

(28) „Comme je ne suis plus à Londres probablement du moins que pour quelques mois, sans en être sûr cependant, je n'ai pas repris mes correspondances à *L'Ami*, qu'il aurait fallu de nouveau interrompre. Mais je suis toujours à votre disposition pour tout point spécial que vous jugeriez particulièrement intéressant.” Lettre de Joseph Mélot à V. Delvaux, Londres 18 novembre 1910.

(Joseph Mélot était le fils d'Ernest Mélot, ancien ministre, député et sénateur et bourgmestre de Namur et le frère d'Auguste Mélot.)

(29) Lettre d'A. Charneux à V. Delvaux, 12 juillet 1893.

(30) Ferdinand Loise mourut au mois de mai 1904.

Léopold Quoidbach d'Andenne et Fernand Gilsoul, Dom Picard de Maredsous, le professeur Sylvain Grawez (31). D'autres encore.

Certains hommes politiques namurois: les Mélot, Alphonse de Moreau notamment firent paraître quelquefois des articles soumis à l'approbation préalable du directeur de *L'Ami de l'Ordre* et parfois même corrigés par lui.

Au mois d'août 1903, Delvaux fut sollicité, par l'entremise de l'avocat Frapier (32), d'ouvrir son journal à une correspondance parisienne. Le 27 août, en effet, Joussetin adressait à Frapier la lettre suivante:

„Cher Monsieur Frapier,

Je désirerais causer avec vous d'un projet important qui m'intéresse personnellement. C'est vous dire que je sais compter sur votre amical concours, si naturellement vous pouvez quelque chose par vous ou vos relations. Il s'agirait pour moi d'obtenir, sous forme de courrier de Paris ou de *Chronique parisienne* ou de *Lettres parisiennes* la correspondance périodique ou occasionnelle selon les événements d'un très grand journal belge, de Bruxelles, Namur ou autre grande ville, ultra conservateur, pour y faire campagne à fond de train, contre le gouvernement français, voire même contre la forme républicaine, au point de vue politique, extérieur comme intérieur, spécialement faire une lutte acharnée au socialisme et à l'irrégulation dans l'ordre international. Il est d'ailleurs nécessaire de parler internationalement pour bien expliquer l'emploi d'une feuille étrangère...

P.S. Je vous signale que ce projet serait loin d'être une mauvaise chose pour un journal qui serait en baisse et auquel un bon coup de fouet serait utile pour le relever" (33).

Frapier communiqua cette missive à V. Delvaux qui se déclara favorable en principe au projet et pria l'avocat namurois de servir d'intermédiaire.

Le 28 septembre 1903, Gaston Joussetin adressait à l'éditeur de *L'Ami de l'Ordre* ses propositions:

(31) Sylvain Grawez entretenait de Bruxelles, avec Delvaux une correspondance suivie, lui prodiguant des encouragements, à propos de sa polémique sur la question militaire notamment, lui adressant renseignements, appréciations et articles nombreux. Sylvain Grawez exerça les fonctions de précepteur dans plusieurs familles de la noblesse.

(32) Paul Frapier était le fils du premier rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre*.

(33) Lettre de Gaston Joussetin à Paul Frapier, Paris, 27 août 1903.

„1. Pas de traité provisoire ni définitif, soit maintenant, soit plus tard, à moins naturellement d'une transformation de la collaboration, mais indépendance complète de part et d'autre, à tout moment et sans indemnité. Ainsi donc liberté complète pour vous d'insérer ou de ne pas insérer à votre gré.

2. Envoi le vendredi de chaque semaine d'un article sous le titre de *Courrier de Paris* ou *Chronique parisienne* d'environ 150 à 200 lignes avec à peu près trente lettres par ligne à insérer dans le numéro du surlendemain dimanche.

3. Articles signés sans exception. Donc faculté de rectifier toute erreur éventuelle et de modifier en vue de convenance particulière, mais interdiction de dénaturer la pensée ou le sens par aucun changement.

4. Remise d'une lettre de commissions aux fonctions de correspondant parisien du journal en vue d'admission dans les syndicats et cercles spéciaux aux fins de la sécurité et de la rapidité des informations.

5. Délivrance d'une carte de correspondant parisien du journal pour accès aux avantages et facilités ordinaires des journalistes.

6. Prix 60 francs à forfait par article franco par la poste au bureau du journal. Paiement fin de chaque mois contre une traite de Namur.

Si j'ai bien compris M. Frapier une divergence surgirait ici. Il me parle d'essai c'est-à-dire d'articles de début qui seraient insérés mais non payés. Permettez-moi, je vous prie, une observation. J'ai été, sous l'Empire, chef de cabinet du baron de Ladoucette député et président du conseil général des Ardennes, après avoir entretemps été lauréat des concours généraux. Ensuite, j'ai été sous-préfet de première classe puis avocat à Paris. Maintenant je suis au repos. Mais ceci dit, je n'aime pas parler de ma personne, c'est à la notoriété publique de le faire si vous voulez de plus amples détails. J'ajoute, cependant que je suis dans une position de fortune indépendante, pour ne pas dire très enviable. En ce qui touche le point spécial qui nous occupe j'ai écrit à *L'Ordre* avec Clément Duvernois, à *Paris-Journal* avec Henri de Pène, au *Bien Public* avec Jules Brisson (ne pas confondre avec Henri) où j'ai été titulaire de la partie judiciaire jusqu'à la fin du journal.

Je ne suis donc pas de situation et je ne suis plus d'âge hélas à travailler à l'essai.

Je conclus: je ne consentirai jamais à cet essai. Il est bien entendu que vous aurez le droit absolu de ne pas insérer un article, auquel cas vous ne me devrez évidemment rien, mais que tout article inséré me sera payé depuis et y compris le premier.

Si, comme je le pense, nous tombons d'accord sur ces bases qui sont conformes à l'équité vous voudrez bien m'en donner acte et dans le cas où vous désireriez avoir un article à insérer dimanche, me le télégraphier à la réception de la présente, attendu que j'ai besoin d'avoir quarante-huit heures devant moi pour faire un travail à ma satisfaction" (34).

Il ne semble pas que Delvaux ait finalement donné suite à ce projet.

Le 8 mars 1913, Jos. Conrardy fit à Delvaux des offres de service: „J'ai écrit, il y a déjà plus de douze ans, deux ou trois articles littéraires dans *L'Ami de l'Ordre*. J'avais collaboré auparavant à *La Gazette de Liège*. J'ai publié également du temps de M. Léon Maillié au *Courrier de Bruxelles* quelques articles dont deux me durent des lettres bienveillantes de M. Emile Faguet et de M. Eugène Gilbert. Mais ces diverses collaborations étaient intermittentes. Je voudrais aujourd'hui faire de la critique un peu plus suivie. Je désirerais pour cela non pas un fauteuil d'orchestre, ce qui est trop en vue, sans compter que par le jeu des relations directoriales de nos grands quotidiens toujours un peu de votre liberté d'appréciation vous est enlevée, mais une bonne loge de second rang, si j'ose dire, un bon journal de province. J'estime que c'est là et là seul que la vérité sans ambages peut être dite. J'avais pensé à *La Gazette de Liège* de prime abord. Mais, comme on la dit dans *Durendal*, celle-ci est une vieille dame un peu trop pudibonde, ce qui la rend souvent injuste pour l'appréciation des talents littéraires. C'est alors que j'ai pensé à *L'Ami de l'Ordre* d'une ligne de conduite aussi nette mais de plus d'ouverture à ce qu'il me semble. J'aimerais fort à y collaborer assidument. Si cela vous agréait j'y créerais une rubrique où tous les quinze jours je parlerais littérature, histoire, peinture.

Peintre moi-même, aimant à visiter nos principaux salons je pourrais tout en renseignant vos lecteurs sur le mouvement pictural contemporain, énoncer mes jugements sur nos activités.

(34) Lettre de G. Jouselin à V. Delvaux, Paris, 28 septembre 1903.

Tout ce que je vous demanderais en échange ce serait l'envoi de votre journal et des livres qui dans la suite pourraient y être adressés à raison de la création d'une critique à demeure..." (35).

Le 17 mars Conrardy revint à la charge et Delvaux accepta sa proposition le 19 mars (36).

La rédaction de *L'Ami de l'Ordre* fut souvent bonne, d'un niveau élevé même, pour un simple journal de province. Il n'est donc pas étonnant que l'audience de *L'Ami* dépassât largement les limites de son champ d'action normal.

(35) Lettre de Jos. Conrardy à V. Delvaux, 8 mars 1913.

(36) Note manuscrite de Delvaux: accepté le 19 mars.

CHAPITRE IV

LE PERSONNEL OUVRIER ET EMPLOYE DE *L'AMI DE L'ORDRE*

Au sujet du personnel employé et ouvrier de *L'Ami de l'Ordre* nous avons malheureusement recueilli fort peu de renseignements pour la longue période antérieure à la gestion de Victor Delvaux.

Il est probable que les ouvriers du journal catholique étaient assez bien traités car la plupart d'entre eux passèrent dans les ateliers de *L'Ami de l'Ordre* de très nombreuses années: vingt-cinq, trente, voire même trente-cinq ans et ils revenaient très volontiers dans les locaux de la rue de la Croix „prendre l'air de la maison”, lorsque l'âge ou la maladie les avait contraint à l'arrêt du travail. Toujours, ils y étaient bien accueillis (1).

Delvaux se montrait fort bienveillant à l'égard de ses sous-ordres. Selon le témoignage du dernier conducteur mécanicien de *L'Ami de l'Ordre*, jamais Delvaux ne renvoya l'un de ses ouvriers. Il ne leur infligeait aucune retenue et alors même qu'il n'y était nullement tenu, il leur accordait une pension à l'âge de la retraite (2).

Le personnel ouvrier de *L'Ami de l'Ordre* et de l'imprimerie annexe était relativement nombreux pour un journal de province. Il se composait d'un chef d'atelier conducteur-mécanicien et d'une dizaine de typographes.

Aux environs de 1897, le repos dominical fut instauré dans les ateliers du journal catholique namurois, sans préjudice aucun pour les ouvriers „car en six jours ils gagnaient un salaire équivalent à celui qu'ils recevaient auparavant pour sept jours.”

Les typographes de *L'Ami de l'Ordre* travaillaient généralement pendant sept à huit heures durant les cinq premiers jours de la semaine et le samedi de huit à neuf heures.

(1) „Ces vieux serviteurs restaient de la maison et y revenaient chaque mois chercher leur argent.”

Témoignage du conducteur mécanicien Léopold Dosimont. Dosimont passa à *Vers l'Avenir*, après la disparition de *L'Ami de l'Ordre* mais quitta la feuille catholique namuroise, assez vite.

(2) Remerciements adressés à V. Delvaux à l'occasion de la mise à la retraite de Gustave Wiame et François Misson „pour le geste que vous venez de faire en pensionnant non contraint mais volontairement, de votre plein gré, deux de vos plus anciens serviteurs...”

Leur salaire moyen horaire était en 1907 de 45 à 50 centimes. Ainsi donc le salaire hebdomadaire des typographes de *L'Ami de l'Ordre* variait, alors, suivant le nombre d'heures et le taux horaire entre 19 francs 35 centimes et 24 francs 50 centimes.

Le travail commençait dès six heures du matin et se poursuivait toute la matinée jusqu'aux environs de 14 heures.

Pendant les six premiers jours de la semaine, les ouvriers disposaient à leur gré de leurs après-midis. Il leur était loisible de collaborer à des travaux typographiques ou autres à leur profit. (3).

L'Ami de l'Ordre occupait, aussi, un certain nombre de porteurs et de porteuses. Ceux-ci n'étaient pas rémunérés par l'éditeur, Delvaux leur laissant à prix réduit les numéros qu'ils se chargeaient d'écouler.

Delvaux avait à son service deux comptables qui en fait s'occupaient de toute la partie administrative et financière du journal. Pierre Grignard, le chef de publicité, chargé du service d'annonces traitait lui-même avec les clients dont ils recevaient les ordres et les réclamations, sous sa propre responsabilité. Delvaux ne s'occupait jamais de „ces questions matérielles” réservant tous ses soins et son attention à la rédaction (4).

Le journal *L'Ami de l'Ordre* était une entreprise familiale. En effet, les deux sœurs et le frère célibataires de Victor Delvaux vivaient, eux aussi, de l'exploitation de la feuille catholique: les unes tenaient le commerce de librairie, l'autre s'employait à l'atelier où il dirigeait notamment l'expédition des journaux (5).

Familiale, l'œuvre de Delvaux l'était aussi par l'atmosphère cordiale qui régnait dans les bureaux et à l'atelier. Ainsi, en novembre 1908, à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'ordre de Léopold, Delvaux réunit le personnel de la rédaction, de l'administration et de l'imprimerie autour de sa table en compagnie de sa femme et de ses enfants, en tout quarante et un convives. Gustave Wiame, le chef

(3) Renseignements donnés par le typographe Verbeke „depuis 28 ans à *L'Ami de l'Ordre*” dans une lettre, par lui, adressée pour rectification à l'éditeur du *Peuple* et de *L'Echo du Peuple*, en date du 16 octobre 1907.

(4) Témoignage de Pierre Grignard. Grignard était entré au service de Delvaux en janvier 1904 comme chef de publicité, comptable en avril 1906, il était passé au rang de chargé d'administration en 1908. Il le demeura jusqu'au 18 novembre 1918 et passa à *Vers l'Avenir*.

(5) Renseignements donnés par Mademoiselle Madeleine Delvaux.

d'atelier et doyen d'âge de la maison adressa au nouveau chevalier les chaleureuses félicitations de tous (6).

D'une façon générale, Delvaux était aimé, semble-t-il, de ses subordonnés. Pourtant l'on peut se demander si la réussite exceptionnelle de Delvaux sur le plan financier, n'éveilla pas quelque sentiment d'envie chez certains de ses ouvriers, qui tout en encensant et flattant leur directeur, sournoisement travaillèrent, peut-être, à insufler l'indiscipline et le laisser-aller dans les ateliers de *L'Ami de l'Ordre*.

Si bien traités qu'ils fussent, les ouvriers ne pouvaient manquer d'établir des comparaisons entre leur situation et celle de leur patron.

Peut-être aussi, certains, parmi les plus jeunes, commençaient-ils à supporter mal l'attitude volontiers paternaliste de V. Delvaux. Ces réflexions nous sont suggérées par une assez curieuse lettre qu'adressa, à Delvaux, en juillet 1911, un curé de village: l'abbé Xavier Chasseur.

Ce dernier intercédant auprès du directeur de *L'Ami de l'Ordre* pour l'un des ouvriers, son paroissien, qui s'était rendu coupable de quelque écart de conduite sans gravité, dénonçait les agissements des syndiqués et des ouvriers „dit de conscience” qui volontairement faisaient perdre, à leur patron, de l'argent.

„Je ne sais si tout est vrai, mais en présence de sa mère il nous dit que c'est honteux comment les syndiqués et votre chef d'atelier et les ouvriers dit „de conscience” font perdre de l'argent à d'aussi bons patrons que les M. Delvaux. Il me dit que le chef d'atelier dit de flâner, de n'aller pas si vite, que sur le livre en cours du Père Castelein, vous payerez deux fois trop de journées etc... il désire avoir un entretien secret et vous indiquer le sabotage et le coulage. Ceci en confidence... mais il désire vous révéler le tout ainsi que ses autres compagnons non syndiqués deux ou trois non syndiqués, me dit-il.

Admettons que Camille se trompe partiellement... je pense encore de mon devoir de vous en écrire ce mot...”

Exagérations, sans doute, de la part de ce jeune ouvrier qui choisissait la délation pour se faire pardonner une erreur.

On serait tenté de le croire. Mais comment expliquer alors le fait que Delvaux dont les tarifs étaient habituellement fort raisonnables ne pouvait à cette même époque consentir des prix d'impression à peu près identiques à ceux pratiqués par d'autres imprimeurs (7).

(6) *L'Ami de l'Ordre*, 24 novembre 1908.

(7) Le 28 février 1911, en effet, Dom Picard de Maredsous, disait à Delvaux son regret de ne pouvoir négocier avec lui l'impression d'un tract: „Hélas, je ne sais pourquoi

Il semblerait donc qu'il y ait eu dans les propos du paroissien de l'abbé Chasseur, un fond de vérité.

Quoiqu'il en soit, cependant, Delvaux fut unanimement regretté par son personnel employé et ouvrier lorsqu'il abandonna la direction de son journal, en 1918 (8).

vous ne pouvez pas imprimer au même prix que d'autres. Je devrais payer 100 francs de plus chez vous... je me vois obligé de prendre le plus bas prix! Les Desclée de Tournai font de même, c'est le double d'ailleurs. Il est vrai qu'ils ont de bons correcteurs et que c'est soigné et j'ajouterai que là on a un texte correct..."

(8) Rapportant à Delvaux la manière dont on avait accueilli le verdict d'acquiescement de V. Delvaux, à *Vers l'Avenir*, Pierre Grignard déclarait le 28 février 1922: „J'ai entendu toutes les gammes d'approbation, depuis la simple satisfaction jusqu'à l'expression de la joie très sincère tout ceci exprimé suivant le tempérament de l'individu. Une des plus naïves, parmi ces expressions, a été donnée par une de nos porteuses la femme Romain de Jambes: lisant le samedi, le compte-rendu, elle a conclu: „Bin binôche, noss vix maïsse va ruv'ni" (bien contente, notre ancien maître va revenir). Tout le personnel d'ici que vous avez connu ne cachait pas qui, sa joie, qui, sa satisfaction..."

CHAPITRE V

ORGANISATION MATERIELLE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE *L'AMI DE L'ORDRE*

De tous temps *L'Ami de l'Ordre* fut considéré par ses propriétaires et directeurs non pas tant comme une affaire, mais comme une œuvre plutôt.

Lucrative cette entreprise industrielle et commerciale l'était cependant. Soutenu par l'évêché, moralement imposé en quelque sorte aux fidèles catholiques, *L'Ami de l'Ordre* fut de loin le journal namurois le plus prospère du XIX^e siècle tant par le nombre de ses abonnés et lecteurs que par sa clientèle d'annonces.

De son tirage nous savons peu de chose.

Si l'on en croit *L'Eclaireur*, *L'Ami de l'Ordre* à ses débuts tirait à 400 exemplaires. Le chiffre nous paraît raisonnable en tenant compte du fait qu'en 1839 assez rares devaient être les Namurois qui eussent suffisamment de temps et d'argent à consacrer à la lecture et à l'achat d'un journal quotidien. D'autant plus que *L'Eclaireur* informait depuis sept ans déjà la bourgeoisie libérale qui n'avait garde de porter ses derniers au nouvel adversaire qu'elle espérait non viable.

Assez vite, sans doute, ce nombre initial de 400 dût s'élever. Dans les années 1848 à 1851 le tirage des feuilles libérales namuroises devait atteindre au moins les 2.500 exemplaires (1). Il est infiniment probable que le tirage de *L'Ami de l'Ordre* était à cette époque, aussi, sinon plus, élevé que celui de ses adversaires réunis.

Avec les ans, le succès de *L'Ami de l'Ordre* alla s'affirmant. Son format fut progressivement agrandi jusqu'aux dimensions des grands quotidiens. *L'Ami* eut des lecteurs bien au-delà des limites de l'arrondissement et même de la province de Namur. Le tirage augmenta lui aussi. Dans quelle proportion, nous ne saurions le dire.

Vers les années 1885-89 *L'Ami de l'Ordre* marqua un fléchissement dans la diffusion et le rapport. Et lorsque Victor Delvaux prit

(1) *Le Journal de Namur et de la Province* tirait à 900 exemplaires. Le tirage de la *Revue de Namur* devait alors s'élever à quelques 500 exemplaires. Quant à *L'Eclaireur*, il est vraisemblable qu'il avait un tirage au moins égal à celui du *Journal*.

en mains la direction effective de la feuille catholique la situation financière de *L'Ami de l'Ordre* n'était pas des plus brillantes tout en étant encore fort bonne cependant (2).

Delvaux incontestablement fut un excellent administrateur qui sût consentir aux sacrifices nécessaires à l'introduction des améliorations techniques et faire appel à des moyens d'information nouveaux en temps opportun.

Il accrut le tirage du journal notamment en 1896, de telle sorte qu'à la veille de la première guerre mondiale *L'Ami de l'Ordre* tirait à 20.000 ou 25.000 exemplaires environ, selon les dires du pressier Dosimont. Ces chiffres, disons le, nous paraissent fort élevés.

Gérant ses affaires à l'ancienne mode, la direction de *L'Ami de l'Ordre* ne fit jamais tenir de comptabilité régulière. L'on ne connaissait à *L'Ami de l'Ordre* ni livres de comptes légaux ni bilans. (3) Aussi est-il pratiquement impossible de déterminer les bénéfices réels du journal catholique namurois.

Tous les revenus de Delvaux, qu'ils provinssent du journal, de l'imprimerie, de la librairie entraient dans une caisse unique où ils venaient s'ajouter aux revenus personnels de l'éditeur de *L'Ami de l'Ordre*.

Delvaux, en effet, ne faisait aucune différence entre les bénéfices provenant de son travail et les fruits de ses capitaux convertis en placement sur hypothèques ou en propriétés immobilières. Tout l'argent, d'où qu'il vint était déposé dans la caisse où l'on puisait indifféremment pour faire face à toutes les dépenses occasionnées par l'exploitation du journal, de l'imprimerie et du commerce de librairie et pour assurer le train de vie familiale. Ce qui en fin d'exercice demeurait en caisse, Delvaux le considérait comme son „bénéfice”.

Avant la guerre de 1914-1918, ce „bénéfice” s'élevait selon les années à 55 ou 60.000 frs. (4).

Quelle était dans ces gains la part du journal ?

(2) Renseignement communiqué par Mademoiselle Madeleine Delvaux.

(3) C'est du moins ce qui ressort des déclarations recueillies par les juges G. Loiseau à Namur et Halleux à Liège au cours des instructions ouvertes à charge de *L'Ami de l'Ordre* après l'armistice de 1918. Remarquons cependant que dans la convention du 30 décembre 1893 intervenue entre Delvaux et Charneux, il était fait mention de livres de comptes. Et il nous semble logique de penser qu'il devait exister, en dehors de toute comptabilité régulière et légale, des livres de comptes rudimentaires. Comment eut-on pu sans cela ne pas commettre d'erreur. Quoiqu'il en soit, il semble bien que ces cahiers aient disparus.

(4) Ce sont les chiffres généralement donnés par Delvaux. Une ou deux fois le directeur de *L'Ami de l'Ordre* avança les chiffres de 60.000 à 70.000 francs.

Il est impossible évidemment de la déterminer exactement, mais elle devait être grande. Il est certain que la prospérité de l'imprimerie, par exemple, était fonction de la diffusion du journal. Car, en fait, l'on s'adressait à l'imprimerie de *L'Ami de l'Ordre* et non pas à l'imprimerie Delvaux.

Quant à la librairie, elle n'était point d'un grand rapport, servant plutôt d'antichambre au journal. L'on n'y vendait guère que du papier, des images ou objets de piété (5) et bien entendu les publications (livres et journaux) de *L'Ami de l'Ordre*.

Victor Delvaux acheta l'entreprise Charneux-Doux fils pour la somme de 120.000 francs. L'inscription prise à la conservation des hypothèques, le 9 janvier 1894, au profit d'Alphonse Charneux et de son épouse contre les époux Delvaux fut radiée le 25 mars 1904 (6). En l'espace de dix années, donc, Delvaux, indépendamment des intérêts échéant chaque année, parvint à payer intégralement le montant de la reprise. Preuve évidente de l'excellente rentabilité de l'affaire.

L'Ami de l'Ordre, il importe de le souligner, ne bénéficiait d'aucun soutien financier extérieur. Il vivait par lui-même et par lui seul. L'unique appui qu'il demandait à ses amis politiques et aux propagandistes de la *Bonne Presse*, était qu'ils fissent la réclame pour *L'Ami de l'Ordre* et qu'ils lui procurassent de nouveaux abonnés et lecteurs.

„*L'Ami de l'Ordre* est un des rares journaux catholiques de Belgique qui vivent sans soutien financier d'aucun genre.

La plupart des journaux de toutes nuances, en effet, ont des appuis solides et peuvent compter sur des interventions pécuniaires qui viennent en temps et heure et qui permettent leur maintien et leur développement dans les milieux auxquels ils s'adressent.

L'Ami de l'Ordre vit par lui-même et par lui seul.

Il a toujours été le défenseur énergique de la cause catholique. Il ne sert aucune personnalité en particulier, il est le défenseur de l'Eglise, de la religion, de son parti, de ses hommes politiques, de ses principes. Il mène le combat contre les erreurs libérales et contre les entreprises démagogiques. Il le fait avec un dévouement persévérant et aussi avec une indépendance absolue. Notre journal n'a d'autres

(5) Renseignement donné par Mademoiselle Madeleine Delvaux.

(6) Les remboursements furent effectués aux dates suivantes: 18-11-1894: 20.000 fr.; 01-01-1897: 25.000 fr.; 30-09-1897: 25.000 fr.; 04-01-1899: 10.000 fr.; 31-03-1897: 10.000 fr.; 31-03-1900: 10.000 fr.; 25-11-1902: 10.000 fr.; 15-03-1904: 10.000 fr.

protecteurs, et d'autres soutiens que ses fidèles abonnés et lecteurs, de plus en plus nombreux, recrutés dans toutes les classes sociales. C'est à ses amis connus et sincèrement désireux de propager le journal régional que nous nous adressons chaque année. Nous sommes persuadés qu'ils nous continueront leur confiance, qu'ils s'efforceront de nous recruter encore de nouveaux abonnés et d'aider dans la mesure de leurs moyens à la diffusion de notre publication... Nous ne doutons pas que nos amis politiques ne nous apportent leur bienveillant appui pour continuer, consolider et accroître l'œuvre de propagande catholique qu'est *L'Ami de l'Ordre*" (7).

Delvaux, de son côté, consentait, en période électorale, des abonnements temporaires à prix réduit (8).

Dès 1851, François-Joseph Douxfils fit paraître une *Feuille d'Annonces* supplément hebdomadaire à *L'Ami de l'Ordre*, groupant les annonces notariales, avis, et réclames diverses. *L'Ami de l'Ordre* réservait alors la quasi totalité de ses colonnes à la partie rédactionnelle.

Avec les années, la publicité et les annonces augmentant d'appréciable façon, *L'Ami de l'Ordre* leur consacra une partie de ses colonnes

(7) *L'Ami de l'Ordre*, 29 décembre 1907, p. 2, col. 4.

(8) „Mon cher Victor,

Le comité des candidats provisoires estime qu'il faut abonner d'office à un journal catholique tous les cabaretiers de l'arrondissement, les journaux libéraux et socialistes commençant à être répandus.

Sur ma proposition, on a décidé que ce journal serait *L'Ami de l'Ordre* plutôt qu'un journal de Bruxelles.

J'ai été chargé de me mettre en rapport avec vous. Vous m'avez dit que vous aviez la liste de tous les cabaretiers de l'arrondissement. D'autre part, vous pouvez facilement effacer de votre liste les noms de ceux qui sont abonnés. Si vous avez la bonté de m'envoyer la liste ainsi mise au point, je la porterai moi-même à la poste avec le prix des abonnements que vous voudrez bien m'indiquer. Si vous voulez faire la chose vous-même, je vous verserai l'argent.

L'abonnement pourrait commencer au 1^{er} mars par exemple. A la fin de mai la poste pourrait faire présenter des quittances de renouvellement, il n'est pas douteux qu'un certain nombre de ces abonnés d'office resteraient des abonnés volontaires.

Ayez la bonté, mon cher ami, de me fixer avant lundi afin que je puisse rendre compte de mon mandat au comité.

Si les choses pouvaient s'arranger, nous devrions arrêter d'autres dispositions. Ceci n'inclut pas les abonnements que l'on pourrait servir à des électeurs signalés par les comités locaux."

Auguste Mélot à V. Delvaux, 12 février 1912.

„Mais c'est une affaire décidée et réglée. Nous sommes prêts à remettre à la poste 1529 abonnements pour cafetiers. Comme vous le proposez, nous les déposerons de façon à ce que le service commence le 1^{er} mars. Le coût de ses abonnements trimestriels (mars, avril, mai) sera de 2 francs 50.

Nous sommes donc parfaitement d'accord sur ce premier point. Pour le reste, je me tiens à votre entière disposition. Tout dévoué."

V. Delvaux à A. Mélot, 13 février 1912.

quotidiennement. Lorsque les annonces devenaient trop envahissantes, le samedi, Charneux et Delvaux, donnaient en compensation à leurs lecteurs, un numéro spécial contenant nouvelles, contes, articles divers.

Quelques années avant la première guerre mondiale, il arriva qu'exceptionnellement *L'Ami de l'Ordre* parût en six pages.

Pendant longtemps, le prix des insertions fut fixé à 20 centimes la ligne. Puis l'on établit la distinction entre *l'insertion* dont le coût demeura inchangé et *la réclame* qui valait 50 centimes la ligne. Dans la suite, la ligne d'annonces fut portée à 30 centimes, celle de réclame à un franc.

Au mois de juin 1903, Delvaux adopta le système des petites lignes tel qu'il se pratiquait déjà dans les journaux de la capitale.

„Cette modification dans la disposition des annonces,” expliquait l'éditeur, „nous permettra sans préjudice pour les clients d'économiser de la place pour les nouvelles et informations de la dernière heure et accroître ainsi l'intérêt de notre journal. Nous profiterons de la circonstance pour assurer notre clientèle toujours plus nombreuse que nous nous efforcerons de plus en plus de mériter sa confiance et sa sympathie en lui fournissant un journal soigné et bien informé en même temps qu'un organe de sérieuse et efficace publicité” (9).

L'appui moral de l'évêché, quoique extrêmement précieux, ne suffit pas à expliquer le succès jamais démenti de *L'Ami de l'Ordre*. La faveur, dont il jouit jusqu'à la veille de la guerre de 1914-1918, le principal journal catholique de Namur la dut en grande partie à l'effort constant de ses directeurs et rédacteurs en chef qui firent appel en temps opportun aux progrès de la technique et surent s'adapter remarquablement à l'évolution de leur clientèle tout en demeurant fidèles aux solennelles promesses des débuts.

L'Ami de l'Ordre parut d'abord sur trois colonnes, tous les jours, sauf le dimanche. A partir du 10 novembre 1839 l'interruption fut reportée au lundi afin que „les lecteurs n'éprouvassent aucun retard dans le compte-rendu des séances de la chambre des représentants et du sénat”.

(9) Dès lors, le tarif des annonces s'établit comme suit:

Annonces 4^e page, la petite ligne 0,20 fr. — annonces financières 4^e page: 0,25 fr. — annonces notaires, avoués, huissiers, directeurs de vente, la grande ligne: 0,30 fr. — réclames 3^e page: 0,50 fr. — nécrologie: 1 fr. — faits divers fin: 1 fr. — faits divers corps: 1 fr. 50 — chronique locale 2 fr. — réparation judiciaire: 2 fr. Des remises étaient accordées proportionnellement au nombre des insertions demandées. L'on traitait à forfait pour les annonces périodiques.

De plus, *L'Ami de l'Ordre* annonçait que l'apparition du journal aurait lieu, désormais, à huit heures du matin de telle sorte que les abonnés de la ville le pussent recevoir aussi tôt que les journaux de Bruxelles.

A dater du 9 juin 1840, *L'Ami de l'Ordre* fut imprimé en caractères entièrement neufs et l'on adopta une combinaison typographique telle que le journal contient „un quart de matière de plus” qu'il n'en offrait auparavant.

L'Ami de l'Ordre qui coûtait à l'origine 9 francs par trimestre pour la ville, 10 francs 50 pour la province, 13 francs pour l'étranger, vit en 1848, par suite de la suppression du timbre, son prix abaissé à 6 francs pour la ville et 7 francs pour la Belgique.

Au premier janvier 1852, Douxfils consentit une nouvelle baisse des prix: pour la ville, 4 francs 50 par trimestre; par la poste, 5 francs 50 (10).

L'Ami de l'Ordre, ainsi luttait „pour le bon marché avec les petits journaux quotidiens de Bruxelles en conservant sur eux l'avantage d'un plus grand format.” Et la direction d'expliquer: „L'intérêt de la propagation du journal a déterminé l'administration de *L'Ami de l'Ordre* à ce nouveau sacrifice que l'accroissement déjà acquis du nombre de ses abonnés rend léger et qui ne tardera pas, nous l'espérons à être couvert par le mouvement ascensionnel de notre publicité.” (11)

En 1857, le format de *L'Ami de l'Ordre* fut agrandi et la feuille namuroise compta, dès lors, quatre colonnes.

Au premier janvier 1866, le prix de l'abonnement fut abaissé à 4 francs, pour la ville et 5 francs, par la poste pour trois mois.

A l'occasion du cinquantenaire de *L'Ami de l'Ordre*, la rédaction réduisit le prix du numéro à 5 centimes.

A la fin de 1895, *L'Ami de l'Ordre* annonça qu'il adjoignait à son service télégraphique, un service téléphonique „plus développé et plus rapide encore pour les nouvelles tant de l'extérieur que de l'intérieur.” „Par ce moyen”, ajoutait-il, „nous aurons la primeur des événements et des nouveaux détails connus depuis les dernières heures de la soirée de la veille (heure où paraissent les journaux bruxellois) jusqu'au moment de notre mise sous presse qui a lieu à 10 heures et demie du matin.”

(10) Les abonnés de la ville de Namur et des environs immédiats (Jambes, Saint-Servais) étaient desservis par colportage.

(11) *L'Ami de l'Ordre*, 28 décembre 1851, p. 1, col. 1.

En janvier 1896, *L'Ami de l'Ordre* se plaisait à constater la faveur avec laquelle son nouveau service télégraphique et téléphonique „quotidien et très développé” avait été accueilli par ses lecteurs. „Que ceux-ci, en compensation des sacrifices que nous nous imposons, se fassent les propagandistes de *L'Ami de l'Ordre*. Et la feuille catholique annonçait encore: „L'heure de la mise sous presse sera notablement avancée et nous assurerons prochainement un tirage rapide qui nous permettra de servir avec une complète régularité et exactitude nos abonnés et acheteurs au numéro, toujours plus nombreux.”

Le 8 novembre 1896, *L'Ami de l'Ordre* cessa d'être antidaté „A cause du nombre sans cesse croissant de nos lecteurs et grâce à la rapidité nouvelle de notre service d'informations particulières, nous avons considérablement avancé l'heure de la mise sous presse. Par suite, aussi, de l'amélioration constante des communications postales, le journal arrive plus tôt à destination même dans la plupart des localités de la campagne. Ces modifications heureuses nous ont décidé à changer la date quotidienne de *L'Ami de l'Ordre*, c'est-à-dire à ne plus antidater l'édition du jour. A l'avenir donc, la date entête du journal, et celle dans le corps du journal précédant les articles concernant la politique belge, coïncideront. Pour gouverner, nous rappelons à nos clients d'annonces et correspondants que *L'Ami de l'Ordre* est sous presse chaque jour de la semaine à 10 heures moins le quart. Enfin pour accorder à nos ouvriers et collaborateurs le repos dominical, le numéro du dimanche se tire dans la soirée du samedi notre service d'informations nous permettent d'obtenir à temps, les nouvelles qui se trouvent dans les feuilles bruxelloises arrivant en province, le dimanche matin” (12).

En août 1898, *L'Ami de l'Ordre* fut tiré sur nouvelle presse à tirage rapide, et pendant quelques jours, le journal eut un aspect un peu pâteux „inconvenient ordinaire du début des presses à tirage rapide”. Mais disait la rédaction, priant ses lecteurs de vouloir bien excuser l'aspect peu soigné du journal, la période d'essai terminée et notre personnel étant à peu près initié au fonctionnement compliqué de la nouvelle presse, nous espérons que dorénavant le tirage du journal sera excellent et le service aussi rapide que régulier.”

(12) Deux numéros différents de *L'Ami de l'Ordre* portent, donc, la date du 8 novembre 1896.

En 1908, l'éditeur de *L'Ami de l'Ordre* fit l'acquisition de moteurs électriques et d'une presse rotative. Le journal fut imprimé en format agrandi sur six colonnes.

„*L'Ami de l'Ordre* s'efforce d'être un journal de famille digne de pénétrer partout où on a le souci de la correction et des convenances. Nous rédigeons notre journal de façon qu'il puisse être mis dans toutes les mains tout en ne laissant rien ignorer de ce qui constitue l'information quotidienne dans tous les domaines. Pour développer encore notre œuvre, pour mener sur une échelle plus large encore le bon combat, pour assurer la régularité et la rapidité du service du journal, nous avons décidé de nous pourvoir des ressources du progrès moderne. Dans quelques semaines *L'Ami de l'Ordre* sera imprimé sur rotative et chaque page comprendra six colonnes au lieu de cinq.

Nos abonnés et fidèles lecteurs, nos clients d'annonces nous sauront gré de ces heureuses transformations, grâce auxquelles nous pourrons donner plus de matières dans le corps du journal chaque jour et dans des suppléments périodiques.”

„Ainsi notre journal, en sa 70^e année d'existence aura les dimensions des grands quotidiens et sera doté des perfectionnements de l'industrie moderne. En réalisant ces coûteuses transformations nous n'avons en vue que le développement de l'instrument que la Providence nous a confié pour la défense de la religion, de l'Eglise, de la Partie de nos libertés et de nos traditions nationales...” (13).

A partir du II décembre 1911, *L'Ami de l'Ordre* fut antidaté à nouveau „comme autrefois, comme le sont tous les journaux paraissant à midi ou le soir.

Notre prochain numéro, qui paraîtra lundi à II heures, portera donc la date du mardi 12 décembre.

Nos lecteurs savent que grâce à nos services particuliers d'information nous leur donnons des nouvelles toutes fraîches, inédites que d'autres journaux ne leur apportent que 12 ou 18 heures après. Nous ne cesserons d'améliorer encore les diverses rubriques et de rendre notre journal de plus en plus vivant, toujours mieux et vite renseigné, sur les événements de l'étranger et les faits locaux.”

L'Ami de l'Ordre, tout au long de son existence, s'efforça, à l'opposé de tant d'autres feuilles provinciales, de ne point trop se confiner dans la polémique locale. Ceci explique, sans doute, le fait que le journal namurois ait eu une assez vaste audience.

(13) *L'Ami de l'Ordre*, 9 décembre 1907, p. 2, col. 4.

Ses rédacteurs en chef successifs accordaient, le plus souvent la priorité aux nouvelles de la politique étrangère, s'attachaient ensuite aux problèmes nationaux, avant d'aborder les questions strictement namuroises, lesquelles étaient reléguées toujours en seconde page.

L'Ami de l'Ordre consacrait sa première page au Bulletin de l'Extérieur, aux dépêches télégraphiques, aux nouvelles particulières des puissances européennes.

Ces nouvelles extérieures provenaient essentiellement d'autres journaux étrangers (français pour la plupart) et bruxellois.

Remarquons d'ailleurs que si *L'Ami de l'Ordre* prenait grand intérêt aux jeux de la politique européenne et surtout aux remous internes des grandes puissances de l'Europe, rarement il donnait son avis propre, préférant se retrancher derrière le jugement de confrères mieux informés que lui-même.

Delvaux, cependant, se montra, en cette matière plus personnel que ses prédécesseurs.

L'Ami de l'Ordre recevait par abonnement ou par voie d'échange de nombreux journaux français, parisiens et provinciaux, et la plupart des organes belges.

Signalons que lorsqu'il citait des feuilles italiennes, allemandes ou anglaises, il le faisait de seconde main d'après des traductions données dans la presse d'expression française.

L'Ami de l'Ordre était abonné, aussi, à l'agence Havas.

Pendant fort longtemps, comme tous ses confrères de province, *L'Ami de l'Ordre* s'élaborait, essentiellement, à partir de coupures pratiquées dans les journaux de la capitale.

Plus tard, lorsqu'il eut à sa disposition les moyens techniques modernes, le téléphone notamment, *L'Ami de l'Ordre* devint moins impersonnel et son service des *Dernières nouvelles* (3ème page) était fort bien organisé et très bien renseigné, au dire du journaliste Camille Joset (14).

(14) Camille Joset, né à Soumagnies (province de Liège) en 1879, mort à Bruxelles en 1953. Rédacteur à *La Dépêche de Liège* (1901), puis directeur de *L'Avenir du Luxembourg* de 1902 à 1919. Condamné à mort par les Allemands. Haut commissaire à la reconstruction de 1919 à 1925. Condamné à mort pour la seconde fois en 1944. BERTELSON L., *Dictionnaire des Journalistes écrivains de Belgique*.

CHAPITRE VI

LES RELATIONS DE L'AMI DE L'ORDRE AVEC L'ÉVÊCHE DE NAMUR

Avant de rédiger ce chapitre, nous eussions aimé pouvoir prendre connaissance du dossier 67, figurant à *l'Inventaire des Archives de l'Évêché de Namur* (1).

Nous n'avons pu malheureusement obtenir en consultation ce dossier qui, si l'on en croit le secrétaire de l'Évêché demeure introuvable (2).

Et c'est fort regrettable, car nous croyons pouvoir affirmer que les relations entre *L'Ami de l'Ordre* et l'épiscopat namurois ne furent pas toujours excellentes en raison de la volonté d'ingérence manifestée par certains prélats d'une part, et d'autre part, le désir d'indépendance absolue qu'éprouvait la direction du journal catholique namurois.

Dès lors, il eut été du plus grand intérêt d'examiner de près l'évolution des rapports entre le journal catholique namurois et les différents évêques (3) qui dirigèrent le diocèse de Namur de 1839 à 1914.

(1) Cet inventaire fut publié par Mgr. A. Simon. SIMON, A., *Inventaire d'Archives*, Cahiers 5, du Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1958. Sous le titre évêché de Namur, en page II de cet inventaire, nous trouvons la mention suivante: „Carton 67. Société de la presse conservatrice; *Journal de Bruxelles*; *Ami de l'Ordre*; *Vers l'Avenir*; œuvres diverses.

(2) Lorsqu'en 1960-61, nous sollicitâmes de M. le chanoine Lanotte l'autorisation de prendre connaissance entr'autres documents du dossier 67, il nous fut répondu que le dit dossier ne pouvait intéresser nos recherches du moment. A l'occasion de notre présente étude nous avons, par personne interposée, réclamé à nouveau le dossier. Cette fois, il fut répondu que jamais depuis 1951, année où il entra en fonctions, le secrétaire de l'évêché, M. Lanotte n'avait, malgré ses recherches, pu trouver le dossier 67. En présence de cette affirmation, l'on peut se demander si le dossier 67 ne fut pas détruit sur les ordres de Mgr. Heylen, lorsqu'il se défit, peu de temps avant sa mort, de certains papiers d'archives.

(3) Mgr. Nicolas-Joseph Dehesselle (Charneux 4 juillet 1879 - Namur 1865) fut sacré évêque de Namur le 13 mars 1836. Mgr. Victor-Auguste Dechamp fut sacré évêque de Namur le 1 octobre 1865. Il quitta Namur pour l'archevêché de Malines le 20 décembre 1867. Mgr. Théodore Gravez (Sivry 10 septembre 1810 - Namur 24 mars 1884) fut sacré évêque de Namur le 2 février 1868.

Par suite de cette carence documentaire que nous regrettons vivement, force nous sera donc de bâtir notre exposé sur des allusions très suggestives mais bien minces recueillies dans les lettres d'Alphonse Charneux et les écrits de Victor Delvaux.

Financièrement et politiquement indépendant, tout au moins depuis la remise du journal à François-Joseph Douxfils en 1852, *L'Ami de l'Ordre* suivit scrupuleusement toujours, les directives épiscopales en matière religieuse et morale mais l'éditeur se réserva de tout temps le droit de mener la politique et de trancher les questions étrangères à la religion comme il l'entendait. Si certains prélats admirent sans peine cette manière de voir du propriétaire de la feuille catholique, d'autres: tels Mgr. Gravez et Mgr. Heylen, supportaient mal de n'avoir pas un droit de regard absolu sur le quotidien namurois. Conseillés et poussés par leur entourage peut-être, ils s'efforcèrent, lorsque s'en présenta l'occasion de se rendre maîtres de *L'Ami de l'Ordre*.

Charneux fit échec aux tentatives du premier mais Delvaux ne sut pas tenir tête au second et *L'Ami de l'Ordre* fut contraint à l'effacement.

Dans les premières années de son existence, les relations de *L'Ami de l'Ordre* avec l'épiscopat furent bonnes incontestablement. En eut-il été autrement que *L'Ami de l'Ordre* n'eut pas vécu. Car, il est certain que si *L'Ami de l'Ordre* parvint à s'implanter à Namur, ce fut à l'appui de l'évêché qu'il le dû tout d'abord.

Plus tard certes, il maintint et développa sa position grâce à sa personnalité, à la rectitude de sa ligne de conduite, à la qualité de sa rédaction. Mais encore avait-il fallu qu'il survécût aux attaques incessantes de son rival *L'Eclaireur* et à la concurrence des journaux de Bruxelles.

Le fondateur de *L'Ami de l'Ordre*, le chanoine Théodore de Montpellier avait-il agi à l'instigation de son évêque ou bien de sa propre initiative?

Mgr. Pierre-Lambert Goossens, coadjuteur du précédent, fut sacré évêque de Namur le 19 juin 1883 mais quitta Namur pour Malines le 26 mars 1884.

Mgr. Edouard-Joseph Belin (Ottignies 22 août 1821 - Namur 7 février 1892) fut sacré évêque de Namur le 15 avril 1884.

Mgr. Jean-Baptiste Decrolière (Marchienne-au-Pont 3 avril 1839 - Namur 5 septembre 1899) fut sacré évêque de Namur le 1 août 1892.

Mgr. Thomas-Louis Heylen (Casterlé-lez-Turnhout 5 février 1856 - Namur 1941). Chanoine prémontré, abbé de Tongerlo, fut sacré évêque de Namur le 23 octobre 1899. Voir F. BAIX et C.-J. JOSET, *Le diocèse de Namur*, extrait de *Un siècle de l'Eglise Catholique en Belgique* 1830-1930, Ed. Jos. Vermant, Bruxelles.

Nous ne savons au juste.

Mais, quoiqu'il en fût, l'évêque de Namur accorda aussitôt son patronage à la feuille nouvelle, la recommandant, l'imposant moralement à son clergé et aux fidèles.

Durant de très nombreuses années, la rédaction de *L'Ami de l'Ordre* compta toujours un prêtre: l'abbé Lupus, l'abbé Tassoul et l'abbé Pierre Wilmotte enfin.

Les relations demeurèrent aisées et cordiales, selon toute vraisemblance, tant que *L'Ami de l'Ordre* fut dirigé par Eugène-Paul Frapier.

Les difficultés surgirent, à la mort de ce dernier, semble-t-il. Mgr. Gravez, alors évêque de Namur, exigea que l'on prit pour rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre*, le chanoine Pierre Wilmotte.

Mais Alphonse Charneux, l'autre collaborateur de Frapier, devenu le gendre de Thérèse Douxfils-Lagrange, l'éditrice-propriétaire du journal namurois, s'y refusa.

Sans doute, les discussions furent-elles ardues et difficiles. Quelles manœuvres tenta-t-on alors contre Charneux et contre *L'Ami de l'Ordre*? Nous ne pouvons le dire.

Mais, quelque dix-sept ans plus tard, Charneux s'exclamait encore: „*L'Ami de l'Ordre* est absolument indépendant et cette indépendance m'a coûté assez cher pour que je la maintienne pleine et entière envers tout le monde (4).

Et d'insister toujours sur la nécessité d'être extrêmement ferme „et de tous côtés” (5), de ne se laisser entamer jamais „d'aucun côté” (6).

Nous n'en pouvons douter, cette insistance au maintien de l'indépendance totale visait essentiellement l'évêché de Namur. Charneux en effet, savait parfaitement bien que Delvaux, son successeur n'avait à l'égard des politiciens namurois que peu de sympathie; mais il craignait par dessus tout que Delvaux ne sût point résister à l'évêque pour lequel le jeune éditeur de *L'Ami de l'Ordre* professait, contre l'avis de son mentor d'ailleurs, la plus entière confiance.

Ce fut pour cette raison, très certainement, qu'Alphonse Charneux, lorsqu'il céda *L'Ami de l'Ordre* à Victor Delvaux, voulut conserver envers et contre tous usages, le titre de propriétaire-directeur du journal.

(4) Lettre d'A. Charneux à V. Delvaux, 15 mai 1893.

(5) Lettre d'A. Charneux à V. Delvaux, 15 mai 1893.

(6) Lettre d'A. Charneux à V. Delvaux, 1 juillet 1893.

Ce fut aussi, pour assurer l'indépendance de *L'Ami de l'Ordre* „vis-à-vis de tous, surtout de l'évêché” que Charneux instaura un conseil d'écclésiastiques et laïcs étrangers au diocèse de Namur chargé de veiller après sa mort sur la tenue morale et religieuse du vieux journal catholique namurois.

Ce conseil moral comptait trois membres: Mgr. Rutten, le chanoine Forget et le professeur Charles Perin et avait pour mission de maintenir la ligne de *L'Ami de l'Ordre* „dans la note rigoureusement catholique et indépendante de l'Evêché” (7).

En 1889, encore, une divergence de vue assez grave avait, semble-t-il, opposé le directeur-propriétaire de *L'Ami de l'Ordre* à l'évêché. Le 13 octobre 1889, Charneux adressait, de Paris, à Delvaux une lettre (8) qui ne fait aucun doute à cet égard:

„Vous avez fort bien répondu, avec netteté et précision, avec la déférence voulue et la fermeté nécessaire.

Du respect, il en faut, à cause de leur caractère et l'inanité des prétentions et la dureté des procédés, exigent de notre part une résistance active, froide, et tranchante comme l'acier.

Dans toutes les occasions et envers tous les coupables, ayez soin de manifester, avec la supériorité que nous donnent notre droit et nos services, notre légitime mécontentement et profond ressentiment. Je ne crois pas que j'aïlle plus loin. C'est inutile maintenant. Je rédigerai d'abord le mémoire et puis, je pourrai revenir plus tard. Le prélat sera ici pendant toute la session.

D'autre part, il est urgent que Mgr. B. (9) ait la lettre qui était faite avant mon départ.

Par déférence, vous savez pour qui, j'ai différé de la faire remettre à S.G. Elle l'aura avec une annexe.

D'arbitrage, je n'en veux pas. Tout mon droit et tout le leur.

Moins que jamais, je n'accepterai, en dehors de ce qui est l'autorité légitime, aucune ingérence...”

Les termes mêmes qu'emploie Charneux, en cette lettre, prouvent à suffisance qu'il s'agit bien d'un conflit l'opposant à des prêtres de l'entourage épiscopal.

(7) Victor Delvaux, Cahier intitulé: *Historique*, p. 54.

(8) Lettre d'A. Charneux à V. Delvaux, Paris 13 octobre 1889.

(9) Mgr. Edouard-Joseph Belin, évêque de Namur de 1884 à 1892.

S'il se fût agi d'hommes politiques, Charneux, n'eut point employé à leur égard les mots déférence, respect et autorité légitime notamment.

Quel était cette fois l'objet du litige? Nous l'ignorons.

Il est probable que l'on avait cherché à exercer quelque pression ou exigé peut-être que le journal prit telle position, adoptât telle attitude contre l'avis du directeur.

A la mort de Mgr. Belin, en 1892, Charneux connut de nouvelles difficultés. De quel ordre nous ne savons, n'ayant à ce sujet point d'indication autre qu'une brève note rédigée par Victor Delvaux sous forme d'un plan retraçant les étapes principales de la vie de *L'Ami de l'Ordre* (10).

Jusqu'à sa mort, en avril 1914, Alphonse Charneux demeura réticent, toujours, envers l'évêché de Namur.

Pressentant, peut-être les difficultés futures qui allaient ruiner *L'Ami de l'Ordre*, il appréhendait fort les relations trop étroites qui unissaient Victor Delvaux à Mgr. Heylen et il ne célébrait point ses craintes.

Car, si Charneux professait à l'endroit de l'évêque et de son entourage une indéniable et irrépressible méfiance, il n'en alla jamais ainsi de Victor Delvaux son successeur.

Celui-ci, bien au contraire, tout en estimant qu'il n'était point du rôle d'un évêque d'intervenir trop dans les questions purement d'ordre politique, avait tout naturellement tendance à écouter plus qu'il n'était nécessaire, peut-être, les suggestions de son chef religieux. Jusqu'à la fin de 1918, les relations de Delvaux avec le chef du diocèse demeurèrent excellentes et conformes en tous points à ce qu'il en avait été décidé lors de l'arrivée de Mgr. Heylen à Namur (11).

(10) Ce plan rédigé sur un fragment de faire part de décès est ainsi conçu:
L'Ami de l'Ordre.

La politique étrangère documentée.

Ce que je sais d'histoire, je l'ai appris dans le journal.

Sa fondation en 1839 - M. le chanoine Th. de Montpellier. Son caractère - Sa rédaction: Genest, V. Petitjean, chan. Lupus. M. Frapier - allure littéraire.

M. le chanoine de Montpellier est nommé évêque de Liège. Remise du journal à M. F. Douxfils-Lagrange.

M. Charneux collaborateur de M. Frapier, devient le gendre de Mme Vve Douxfils.

Mgr. Gravez, à la mort de M. Frapier, demande d'y mettre un prêtre: M. le chanoine Pierre Wilmotte.

Ses démelés à la mort de Mgr. Belin.

Le rôle de pique-assiette ne fut jamais celui des rédacteurs de *L'Ami de l'Ordre*.

(Anecdote sur de Mévius et Frapier rapportée par Charneux.)

(11) Mgr. Thomas-Louis Heylen fut sacré évêque de Namur, le 23 octobre 1899.

Celui-ci avait aussitôt rencontré Victor Delvaux afin de déterminer les rapports entre *L'Ami de l'Ordre* et le nouveau prélat.

De cette entrevue Victor Delvaux fit le compte-rendu que voici:

„ ...

— Comment vivrons-nous? dit S.G.

— Dans les conditions d'un fils avec son père, d'un catholique dévoué envers son chef ecclésiastique.

— Je suis heureux de vous entendre.

— En tout ce qui regarde la foi et les mœurs, la direction de l'église de Namur, les œuvres religieuses et scolaires, bref, en tout et partout où la religion est intéressée, je n'aurai de guide que vous, chef du diocèse.

— C'est parfait dit l'évêque.

— Je ne prêterai pas à Mgr. l'intention de s'occuper des questions politiques et autres, qui ne touchent pas à la question religieuse.

— Encore qu'en toutes circonstances, je tiendrai compte du désir de V.G.

— Dans ces conditions, dit Mgr., nous serons parfaitement d'accord et nous vivrons dans les meilleures relations.

— Il en sera ainsi, Mgr., vous pouvez compter sur mon entier dévouement, sur ma filiale obéissance.

— Je veillerai à vous servir toujours, à ne jamais vous causer le moindre embarras, la moindre peine" (12).

Et de fait il en fut ainsi.

Pendant vingt ans Delvaux eut avec Mgr. Heylen des rapports cordiaux et étroits. L'évêque voyait très souvent- trop souvent au gré de Charneux d'ailleurs- le rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre*, auquel il réservait le plus charmant accueil, l'assurant de son estime, de son affection même.

Delvaux, de son côté témoignait à l'évêque une affection „toute filiale”, un grand respect, une absolue confiance et ceci en dépit des avertissements réitérés d'Alphonse Charneux.

Ce fut cet excès de confiance qui causa les déboires de Delvaux et la perte de *L'Ami de l'Ordre*.

(12) Victor Delvaux, Cahier intitulé *Historique*, p. 1.

Né sous les auspices d'un futur évêque, *L'Ami de l'Ordre* disparut, en fait, de par la volonté d'un prélat qui estimait qu'il convenait à l'évêque seul d'être le maître du journal catholique (13).

(13) Victor Delvaux, cahier intitulé *Historique*, p. 21.

Entrevue entre l'évêque et maîtres Bribosia, Huart et Golenvaux, en date du 28 mai 1920. Résumé de l'entrevue, fait à Delvaux, par maître Huart.

„... Il (l'évêque) ne veut pas de contrôle de n'importe qui. Il veut être le seul maître, le seul à contrôler. Il a l'intention de mettre l'affaire (*Vers l'Avenir*) en tontine comme le cercle militaire. Il est même disposé à indiquer à Mr. Delvaux les personnes qu'il a choisies pour représenter non Mgr. Heylen, mais l'évêque de Namur à qui doit appartenir le journal.” - „L'évêque doit être le propriétaire du journal, sans dépendance, sans contrôle...” p. 22.

CHAPITRE VII

LES RELATIONS DE *L'AMI DE L'ORDRE* AVEC LES HOMMES POLITIQUES ET LE POUVOIR

Bien qu'il s'intitulât lui-même „le moniteur du parti de l'ordre social et religieux” et reconnût que sa mission, son but était d'être „le moniteur ou mieux le défenseur intrépide et généreux de son parti et des grandes idées religieuses et sociales qui constituent le programme de ce parti”. *L'Ami de l'Ordre* conserva toujours à l'égard de ses coreligionnaires politiques une totale liberté de jugement et d'action. C'est qu'à l'encontre de la plupart des journaux catholiques du pays, *L'Ami de l'Ordre* vivait par lui même et par lui seul, n'ayant pas d'autre soutien financier, d'autre „protecteur que ses fidèles abonnés et lecteurs.”

L'Ami de l'Ordre et il s'en faisait gloire, n'eut jamais une attitude servile envers quiconque.

„Vous avez, mon cher Monsieur Delvaux, tout autant que moi, le bonheur de n'être pas obligé d'admirer et de louer ces gens-là (les hommes politiques) et l'on ne saurait vous obliger à *renifler*. Cette indépendance est la gloire et le force de *L'Ami de l'Ordre* et notre honneur et elle ne doit jamais être entamée d'aucun côté”, écrivait Alphonse Charneux en juillet 1893 (1).

Alors même que ses amis politiques étaient au pouvoir, *L'Ami de l'Ordre* maintes fois se refusa à suivre la majorité sur telle question qu'il jugeait néfaste pour l'avenir du pays ou dangereuse pour la vie et l'unité du parti.

Il n'hésita pas à mener campagne, durement parfois, contre l'un ou l'autre des siens, ministre ou député, qu'il estimait maladroit ou indigne.

Ainsi en juillet 1889, Charneux, fort mécontent de certaine décision prise par le ministre de la justice Jules Le Jeune, écrivait à son éditeur : „Le coupable c'est Lejeune; il aura été pris très facilement par ses bureaux.

Il est toujours dans les nuages. Le mot est de W. (oeste).

(1) A. Charneux à V. Delvaux, le 1^{er} juillet 1893.

N'insistez pas, vu l'avidité malhonnête des libéraux. Ces gens-là n'ont pas tort. Nous tâcherons de savoir comment l'affaire s'est passée à Bruxelles, et si Lejeune est coupable ou de lâcheté ou de légèreté, il le paiera. Quand le moment sera venu, *L'Ami de l'Ordre* le poursuivra à outrance et nous travaillerons à le faire sauter.

Sa nomination est un des péchés de Beernaert. Si le g.(ouvernement) se trouvait dans des circonstances aussi malheureuses, nous aurions aussi à nous plaindre de lui. Il ne sait point parler aux gens de Bruxelles, il faut les traiter à coups de triques. Vous pouvez voir de plus en plus combien il est important que le journal soit indépendant, intraitable et à l'occasion féroce" (2).

Tout au long de son existence, le souci constant de *L'Ami de l'Ordre* fut de servir, avant tout, Dieu et l'Eglise, et puis, après seulement, les intérêts du parti catholique.

Ceci ne veut point dire que la direction de *L'Ami de l'Ordre* suivait, en politique, sa seule fantaisie.

Le rédacteur en chef s'entourait tout au contraire, des conseils de personnalités catholiques.

Pendant le temps que dura la crise ultramontaine, *L'Ami de l'Ordre* suivit volontiers la ligne de conduite tracée par le professeur Charles Perin et Mgr. de Montpellier.

Plus tard, il en réferra le plus souvent aux avis de Charles Woeste que Delvaux tenait en particulière estime.

Il arriva cependant, bien qu'il souscrivit assez généralement aux *desiderata* du ministre catholique, que le rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* se séparât de Woeste.

En somme, si *L'Ami de l'Ordre* sollicitait parfois des conseils, il demeurait en tout et toujours le seul arbitre de sa ligne de conduite politique.

Cette attitude toute d'indépendance eut pour conséquence de faire de *L'Ami de l'Ordre* un journal fort recherché (3).

Mais elle lui attira aussi l'inimitié de certains politiciens namurois qui déploraient fort que la feuille catholique ne leur fît point la part assez belle et qu'elle ne fût pas assez complaisamment docile.

(2) Lettre de A. Charneux à V. Delvaux, Heyst le 23 juillet 1889.

(3) „Le ministre des finances vient de me dire qu'il espérait que *L'Ami de l'Ordre* ferait ressortir ses déclarations. Elles sont assez importantes pour que vous puissiez les souligner.”

Alphonse de Moreau à V. Delvaux, Bruxelles 12 mai 1896.

„Nous n'avons pas à vouloir être les premiers mais personne ne peut être avant *L'Ami de l'Ordre*. Notre place modestement, sans prétentions ou nous nous abstenons” déclarait Alphonse Charneux qui ne cessait pas de rappeler à son jeune confrère qu'il lui fallait demeurer inébranlablement ferme à l'égard de tous et des hommes politiques en particulier (4) et qu'il convenait de leur faire sentir qu'ils étaient les obligés de *L'Ami de l'Ordre* (5).

„Profitez de toutes les occasions pour leur faire sentir, aux nôtres, que *L'Ami de l'Ordre* n'a pas besoin d'eux, mais qu'eux ont besoin de *L'Ami de l'Ordre*” (6).

„N'employez pas trop facilement dans le journal, la qualification d'ami, ou tout autre semblable. On n'est jamais sûr que les gens resteront jusqu'à la fin ce qu'ils sont ou ce qu'ils paraissent être” (7), conseillait-il à son successeur.

Dévoué à la cause catholique, *L'Ami de l'Ordre* l'était fort et son dernier rédacteur en chef notamment n'épargnait aucun effort pour faire triompher les candidats de la droite aux élections législatives, provinciales ou communales. En période électorale, en effet, Victor Delvaux payait largement de son temps et de sa personne, haranguant les foules, appuyant les candidats et défendant leur programme dans les „meetings” qui avaient lieu, dans tout l'arrondissement.

Aussi, certains, tel le gouverneur Charles de Montpellier, se plaisaient-ils à reconnaître, souvent, que *L'Ami de l'Ordre* et Delvaux seuls avaient été capables de forcer le succès que l'on n'espérait pas (8).

(4) Lettre de Charneux à Delvaux, 18 mai 1893.

(5) Lettre de Charneux à Delvaux, 1 septembre 1893.

(6) Lettre de Charneux à Delvaux, 14 juillet 1905.

(7) Lettre de Charneux à Delvaux, 18 juillet 1893.

(8) „Mon cher Delvaux,

L'honneur est sauf, le collège échevinal reste intact, votre polémique a été magnifique. On vous doit le succès d'hier, car, croyez-moi, c'est un succès et maintenant, vous le voyez, la proportionnelle a du bon. Ne continuez pas à venir en aide à ceux qui veulent renverser le gouvernement.”

Ch. de Montpellier à V. Delvaux (sans date).

Cette lettre non datée fut vraisemblablement adressée à l'éditeur de *L'Ami de l'Ordre*, à la mi-octobre 1899, alors que venaient de se clôturer à Namur, les premières élections communales faites sous le régime de la R.P. Quatre catholiques et six libéraux ayant été élus, le collège échevinal et le bourgmestre catholique Ernest Mélot, demeuraient en place.

„Quoi qu'il arrive, mon cher Delvaux et si la liste catholique ne passe pas demain, ce ne sera pas la faute du vieil *Ami de l'Ordre*, toujours jeune, actif, intelligent, habile quand il s'agit de défendre la cause de la religion, de l'ordre et de la probité politique.”

Ch. de Montpellier à V. Delvaux, 17 octobre 1903.

„Dompteur de fauves!!!

Les hommes politiques namurois étaient généralement bien accueillis à *L'Ami de l'Ordre*. Qu'ils lui fussent ou non sympathiques, ils étaient soutenus, avec une égale ardeur, contre les attaques de l'adversaire.

Car, *L'Ami de l'Ordre*, au-delà des personnes ne voyait que le bien du parti et le triomphe de l'opinion catholique.

Les Mélot, de Montpellier, de Moreau, Doucet, Wasseige, entretenaient des rapports „d'affaires”, sinon amicaux, avec la rédaction du journal catholique.

On ne voyait guère, certains d'entre eux, qu'en temps d'élection. D'autres, peu nombreux, avaient avec *L'Ami de l'Ordre* et son rédacteur des relations plus suivies.

Le gouverneur Charles de Montpellier (9) donnait complaisamment des conseils à Delvaux, le mettait en garde, lui demandait de faire ceci, de dire cela, d'insister sur cet autre point, d'abandonner ou de relancer au contraire certaine polémique. (10)

Le baron de Moreau fournissait parfois quelque renseignement ou précision pour alimenter telle campagne, pour réfuter tel argument de l'adversaire. (11)

Ernest Mélot discutait avec Delvaux de questions de politique générale ou communale, de la situation du bureau de bienfaisance, des mesures à prendre en vue de la campagne électorale... (12).

Je viens d'apprendre le succès colossal de votre visite en certaines communes où vous avez réconcilié des ennemis féroces! où vous avez fait trembler le métropolitain! où, en votre toute puissante éloquence de tribun, vous aviez uni en un faisceau sympathique tous les électeurs de l'endroit!!!

Tout cela ne m'étonne pas, mais vous ne vous étonnerez pas *si je vous en remercie* et j'ai pour cela des raisons que vous connaissez. Recevez donc et mes félicitations et mes sincères remerciements! Bien à vous. C'est notre ami Charneux qui m'a conté tout cela.”
Ch. de Montpellier à V. Delvaux (sans date).

(9) Charles de Montpellier, était né le 30 août 1830. Il fut représentant à la Chambre, pour l'arrondissement de Namur, de 1859 à 1864 et de 1881 à 1884. Il exerça la charge de gouverneur de la province de Namur de 1884 à 1914. Destitué par les Allemands, à leur entrée à Namur, Ch. de Montpellier mourut le 4 novembre 1914.

(10) Charles de Montpellier était le neveu du fondateur de *L'Ami de l'Ordre*: le chanoine Théodore de Montpellier. C'est de ce fait, semble-t-il qu'il s'autorisait à cette amicale coopération qui n'était, du reste, pas toujours favorablement accueillie par la direction du journal.

(11) Alphonse, chevalier, puis, baron de Moreau d'Andoy, fut conseiller provincial de 1870 à 1876 et député à la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Namur de 1876 à 1894. Il fut directeur de la Banque nationale.

Voir VAN DER SMISSEN E., *Le baron de Moreau, 1840-1911* (s. d.).

(12) Ernest Mélot (Namur, 8 juillet 1840 - Loncée, 17 août 1910). Avocat inscrit au barreau de Namur, député pour l'arrondissement de Namur 1884-1894, puis sénateur. Fut ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique en 1891. Exerça la charge de bourgmestre de Namur de 1895 au 27 janvier 1908.

Mais sans doute, fût-ce avec Auguste Mélot (13), que le dernier éditeur de *L'Ami de l'Ordre* eut les échanges les plus amicaux.

Cependant, si *L'Ami de l'Ordre* requérait parfois l'aide des hommes politiques namurois, pour son information, s'il acceptait quelquefois l'un ou l'autre conseil qu'il estimait judicieux ou qui rencontrait ses vues, il demeurait toujours, parfaitement libre de prendre en dernier ressort, toute décision qu'il jugeait préférable.

Tout au plus, les hommes politiques, étaient-ils pour *L'Ami de l'Ordre*, de simples guides, que l'on suivait ou que l'on écartait selon les circonstances.

En somme, les échanges nécessaires entre toute feuille politique et les responsables de son parti, se soldaient-ils dans le cas de *L'Ami de l'Ordre*, nettement au profit des seconds, les hommes politiques retirant effectivement beaucoup plus d'avantages du journal catholique qu'ils ne lui apportait d'aide en compensation.

L'on peut dire qu'à Namur, au XIX^e siècle, le meilleur atout des catholiques dans les jeux de la politique fut incontestablement *L'Ami de l'Ordre*. Et sans doute, la constante faveur dont il jouit auprès des chrétiennes populations namuroises, *L'Ami de l'Ordre* la dû-t-il à son éloignement des compromissions d'argent, à sa volonté d'indépendance, à sa liberté de jugement et d'appréciation.

(13) Auguste Mélot, fils d'Ernest Mélot, fut député à la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Namur, de 1906 à 1921. Ministre d'Etat. Arrêté par les Allemands, au cours de la guerre 1940-1945. A. Mélot périt dans un camp de concentration nazi.

DEUXIEME PARTIE
LES DOCTRINES DE
L'AMI DE L'ORDRE

Leur but, en créant ce journal à Namur, les fondateurs de *L'Ami de l'Ordre* l'exposèrent dans le premier numéro du 6 août 1839: „publier un journal dans lequel les esprits droits, amis de la justice et de la vérité pussent voir se reproduire leurs opinions et leurs pensées.”

Nous ne rappellerons ici que les points principaux du programme dont nous aurons à examiner s'ils furent ou non respectés et de quelle façon ils le furent (1).

Catholiques, les rédacteurs s'engageaient à défendre la religion en réfutant les calomnies, en redressant les faits mal présentés mais ils se refusaient „à toute polémique religieuse n'étant pas théologiques.”

En ce qui concernait la politique intérieure les rédacteurs promettaient de ne pas faire d'opposition systématique mais de ne tolérer point non plus les „lâches complaisances”. „Franchement attachés à la Constitution que le peuple belge s'est donnée, les rédacteurs de *L'Ami de l'Ordre* apprécieront avec une parfaite indépendance tous les actes des divers pouvoirs de l'Etat si leurs convictions les portent à repousser, à combattre de toutes leurs forces certaines idées qui ne peuvent enfanter que désordre, anarchie et démoralisation: d'un autre côté, pas plus et peut-être moins encore, que les plus fervents apôtres du progrès, ils ne veulent du despotisme ou du bon plaisir.”

Dans leur appréciation de la politique extérieure, les rédacteurs de *L'Ami de l'Ordre* promettaient une grande impartialité. Ce qui les préoccupait avant tout, disaient-ils „ce sont les droits imprescriptibles de l'humanité, les besoins de la grande famille des nations et c'est là aussi ce qu'ils préféreront toujours aux utopies de quelques rêveurs, aux exigences d'une tourbe d'ambitieux. Dans la plupart des cas le journal se bornera à offrir à ses lecteurs un choix de nouvelles leur laissant le soin de se former une opinion aussi juste que possible sur les diverses questions qui agitent maintenant la surface du globe.”

Pour la clarté de l'exposé, nous avons divisé notre étude des doctrines de *L'Ami de l'Ordre* de 1839 à 1914, en quatre chapitres:

Dans le premier chapitre, nous examinerons la voie suivie par l'organe namurois jusqu'à l'année 1864 qui vit s'organiser, politiquement, le catholicisme.

(1) Nous avons donné le texte intégral du programme de *L'Ami de l'Ordre* dans notre *Étude sur la presse à Namur, 1794-1914*. Cahiers 44, Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine, Louvain 1965, pp. 163-165.

Puis, nous étudierons l'attitude de *L'Ami de l'Ordre* pendant la crise ultramontaine jusqu'à l'avènement du parti libéral au gouvernement, en 1878.

Notre troisième chapitre sera consacré à l'examen des idées défendues par le quotidien catholique namurois sous le ministère libéral de 1878 à 1884 et sous son successeur catholique, jusqu'à la fin de la période censitaire.

Dans le dernier chapitre, enfin, nous examinerons les réactions de *L'Ami de l'Ordre*, depuis l'avènement du régime plural — la date de 1894 coïncidant par ailleurs avec le changement effectif de direction, dès lors assumée par V. Delvaux — jusqu'à la veille de la première guerre mondiale.

CHAPITRE I

L'AMI DE L'ORDRE AVANT L'ORGANISATION POLITIQUE DU CATHOLICISME 1839-1864

L'un des premiers problèmes qui retint l'attention du journal catholique namurois fut celui de la réforme électorale.

L'Ami de l'Ordre considérait les déclamations libérales contre les inégalités du régime censitaire comme „une importation française mise en œuvre par de maladroits perroquets auxquels on a soufflé leur leçon et qui la répètent sans intelligence, sans concevoir l'économie admirable de la loi qui nous régit” (1).

Adversaire de toute réforme électorale dans le sens d'une extension du droit de suffrage, *L'Ami de l'Ordre* suggérait que l'on vôtât non plus au chef-lieu d'arrondissement, mais dans chaque commune, pour permettre à tous les électeurs d'exercer leurs justes prérogatives.

„ ... On le voit, du reste, nous ne sommes nullement partisan d'une réforme électorale. Si cependant les Chambres jugeaient qu'il y a lieu d'approfondir la question, nous proposerions notre réforme car nous avons aussi nos utopies et nous dirions: vous voulez toucher à la loi électorale; que ce soit pour étendre son esprit jusqu'à ses dernières limites. Et si tel est votre vœu, n'élargissez pas le cadre des électeurs mais faites que tous les électeurs usent de leur droit, ne forcez plus les bons habitants des campagnes à dépenser leur argent et leur temps plus précieux encore, à des courses inutiles, faites que chaque commune produise son vote sans sortir de la localité et alors, vous aurez un nombre de votants capables de satisfaire à toutes les exigences raisonnables. Nous doutons que cette amélioration fût du goût de nos bruyants réformistes. Quant à nous, nous ne la proposons que comme un en-cas bon seulement à donner la mesure de la bonne foi de nos réformateurs” (2).

Le cens, assurait *L'Ami de l'Ordre*, se justifiait pleinement par le fait que celui qui possède est intéressé plus que quiconque au bon ordre et à la légalité.

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 27 août 1839, p. 1, col. 2.

(2) *L'Ami de l'Ordre*, 27 août 1839, p. 1, col. 2.

Quant à prétendre que les campagnes étaient privilégiées par rapport aux villes, rien n'était plus inexact si l'on considérait non pas le nombre d'électeurs inscrits mais bien celui des électeurs qui exerçaient réellement leur droit.

L'Ami de l'Ordre, après que l'on eût abaissé le cens dans les villes, présenta le vote au chef-lieu de canton comme une équitable compensation de la rupture d'équilibre consacrée nouvellement entre citadins et campagnards.

„Le jour où par l'abaissement du cens des électeurs urbains, l'équilibre déjà fictif entre villes et campagnes a été absolument rompu au détriment de celles-ci, ce jour-là, le vote à la commune ou au chef-lieu de canton combiné avec l'érection d'arrondissements électoraux par 40.000 âmes de population, était une compensation naturellement indiquée et réclamée par toutes les lois de l'équité et de l'impartialité politiques. Nous n'avons plus rien à dire sur cette question que nous avons introduite, il y a déjà plusieurs années et sur laquelle nous sommes revenu à diverses reprises. Mais la thèse gagne du terrain, elle se développe et se fortifie dans la presse. C'est la cause même de la sincérité et de la vérité du gouvernement représentatif, il est impossible que son jour n'arrive pas" (3).

La décentralisation du scrutin, „simple question de réglementation n'affectant en rien le système électoral" retint pendant longtemps l'attention de *L'Ami de l'Ordre*.

La feuille catholique redoutait fort qu'une quelconque extension du droit de suffrage, fit perdre au système électoral belge, son crédit, en montrant „la perspective, si éloignée fût-elle, d'une époque éventuelle de civilisation et d'instruction perfectionnée où le suffrage universel deviendrait la loi de l'état..." (4).

Très tôt, *L'Ami de l'Ordre* se fit protecteur de l'enseignement confessionnel, soulignant la faveur dont celui-ci jouissait auprès des parents libéraux eux-mêmes, qui n'hésitaient pas à lui confier l'instruction et l'éducation de leurs enfants. (5) La feuille du chanoine de Montpellier vantait par ailleurs l'excellence des maîtres formés à l'école normale catholique que dirigeait son fondateur (6).

Cependant, l'Athénée de Namur trouvait, en ces années, grâce encore aux yeux des rédacteurs de *L'Ami de l'Ordre*, qui s'insurgeaient

(3) *L'Ami de l'Ordre*, 24 avril 1856, p. 1, col. 1 et 2.

(4) *L'Ami de l'Ordre*, 24 août 1849, p. 1, col. 1.

(5) *L'Ami de l'Ordre*, 19 septembre 1839, p. 1, col. 1 et 2.

(6) Voir la note 2, chapitre I, première partie, p. 13

même, au mois d'août 1845, que l'on pût prétendre accoler au nom de l'athénée le qualificatif de „libéral”. Politiquement parlant, disait *L'Ami de l'Ordre*, l'Athénée n'est pas, ne peut pas être un établissement libéral non plus qu'un établissement catholique (7).

L'Ami de l'Ordre était préoccupé, avant tout, de réduire à néant dans l'esprit de ses lecteurs les principes du libéralisme qu'il présentait comme une doctrine subversive, athée, et partant, éminemment condamnable.

Négation pure que la source véritable du libéralisme en Belgique, prétendait la feuille catholique. Son principe essentiel: l'aversion pour les doctrines religieuses des catholiques et conséquemment contre les catholiques politiques vient de ce que les libéraux philosophistes se sont imaginés qu'était venu pour eux le temps de conduire la société selon leurs idées, de l'amener à sa plus grande perfectibilité par le développement des sciences et des arts, par la connaissance des devoirs civiques. Et la religion catholique se dressant en obstacle à leurs utopiques prétentions provoque leur irritation (8).

Et *L'Ami de l'Ordre* mettait en garde les catholiques contre les „manœuvres”, les „bassesses”, des Tartuffes de la presse ultra-libérale, qui, feignant pour la religion un grand respect ne cessaient pas de vilipender les prêtres et de salir à plaisir leur robe, de tourner en dérision les dogmes et les cérémonies du culte, sous l'inspiration et la direction des loges maçonniques (9).

Quotidiennement, *L'Ami de l'Ordre* s'en prenait à *L'Observateur* dont il réfutait les „calomnies” et combattait les „doctrines subversives”. Plus rarement, il prenait la peine de répondre aux articles de la feuille libérale namuroise; *L'Eclaireur*, qu'il ne désignait nomément presque jamais, préférant user à son endroit de périphrases méprisantes. Cependant, lorsqu'il jugeait les propos de *L'Eclaireur* particulièrement blasphématoires, *L'Ami de l'Ordre* bouillant d'une sainte colère livrait au „mépris indigne” de ses lecteurs certains passages de la plume impie de son rival.

Ainsi, *L'Eclaireur*, ayant, en mars 1844, osé comparer Jésus-Christ et Mahomet, s'attira l'immédiate et cinglante riposte de la feuille catholique qui en cette occasion s'empessa de rappeler la

(7) *L'Ami de l'Ordre*, 2 août 1845, p. 1, col. 3.

(8) *L'Ami de l'Ordre*, 20 février 1841, 13 mars 1841, 17 mars 1841, p. 1.

(9) *L'Ami de l'Ordre*, 10 avril 1842, p. 1.

„monstrueuse et indécente audace” dont avait, déjà un an auparavant, fait preuve le journal libéral en se riant de la dévotion à Saint-Joseph et de la virginité de la mère du Christ (10).

L'Ami de l'Ordre jetait feux et flammes aussi contre l'immoralité des feuilletons que publiaient même des journaux „modérés et conservateurs”, conjurait les pères de famille soucieux de préserver la religion et l'innocence de leurs enfants, d'écarter impitoyablement les feuilles qui diffusaient les romans des Balzac, Eugène Sue et autres „corrupteurs de la société”.

Ce n'était pas ici rivalité mesquine de sa part, se défendait *L'Ami de l'Ordre*: „Nous n'agissons qu'en vertu de l'obligation imposée à la presse conservatrice de combattre ce qui peut nuire à la société, jetant parmi ses membres un levain actif et attrayant de corruption et d'irrégion” (11).

L'Ami de l'Ordre reconnaissait aux libéraux une habileté très grande à ne s'attaquer pas tant aux dogmes — „qui leur étaient peu ou point connu d'ailleurs” (12) — qu'aux gardiens de ces dogmes, les prêtres dont ils travaillaient à saper l'influence et le prestige sous le fallacieux prétexte que le clergé aspirait à la domination politique.

Ainsi donc, dès l'origine, *L'Ami de l'Ordre* se montrait pointu déjà, approuvant pleinement, appuyant sans réserves la lettre des évêques contre les francs-maçons. Et c'est compréhensible. Ne devait-il pas la vie, en effet, au futur évêque de Liège: Théodore de Montpellier bien connu pour ses positions ultramontaines?

L'Ami de l'Ordre considérait alors la constitution belge comme garante de la liberté des cultes et des facilités accordées au culte catholique. „Il faut vouloir être constitutionnel en pratique comme en théorie,” déclarait, avec *Le Journal Historique*, *L'Ami de l'Ordre* du 10 mai 1842 (13).

Toutes les velléités libérales à vouloir restreindre tant soit peu les libertés des catholiques, *L'Ami de l'Ordre* les considérait comme autant d'atteintes au pacte fondamental de la Belgique. Aussi, *L'Ami de l'Ordre* se dressa-t-il contre les tentatives du ministère libéral homo-

(10) *L'Ami de l'Ordre*, 11-12 mars 1844, p. 1, col. 1 et 2.

(11) *L'Ami de l'Ordre*, 10 avril 1842, p. 1, col. 1.

(12) *L'Ami de l'Ordre*, 13-14 février 1843, p. 1.

„... Nous l'avons déjà dit au libéralisme: vous frapperez tant les prêtres qu'enfin vous briserez l'autel et quand le prêtre bouclier du culte sera percé et abattu, vos traits porteront jusqu'à la divinité.”

(13) *L'Ami de l'Ordre*, 10 mai 1842, p. 1.

gène de 1840, d'exclure systématiquement les catholiques du pouvoir et dénonça-t-il le danger grave que faisait courir au pays, le maintien au pouvoir du parti libéral.

Au ministère Nothomb, *L'Ami de l'Ordre* ne ménagea point non plus les critiques. La feuille catholique disait ne pas comprendre que des personnalités telles que Lebeau et Rogier pussent s'abaisser à conclure une alliance avec le libéralisme exclusif (14).

Après la chute de Nothomb, et la constitution du ministère de Theux, *L'Ami de l'Ordre* se montra fort satisfait de l'échec des chefs de „l'opinion exclusive” :

„ ... Le drapeau de l'union est relevé tout à coup et comme à l'improviste par une main vigoureuse, l'esprit de la Constitution se retrempe à ses véritables sources, aux souvenirs du Congrès National et une grande victoire parlementaire consacre le principe des majorités mixtes et des ministères de conciliation” (15).

L'union, estimait *L'Ami de l'Ordre* ne devait, ne pouvait être une complète abdication de la part des catholiques, comme le souhaitait le libéralisme :

„Pour rester dans les termes de l'union, nous devrions nous défaire de tout jugement à nous, de toute raison, de toute volonté. Si nous résistons sur un point seulement, nous sommes des sycophantes qui avons l'union sur les lèvres et la division dans le cœur

La majorité doit voter avec M. Verhaegen ou bien aller proclamer qu'elle n'a jamais voulu sincèrement l'union. Telle est la doctrine. En d'autres termes, sous le nom d'Union, il faudrait que les catholiques acceptassent la condition de vasselage que M. Devaux leur présente au nom de l'exclusion. S'ils ne le font pas, on leur dira qu'ils ne sont pas, qu'ils n'ont jamais été unionistes.

Nous avouons que l'Union est un beau nom et que la chose a beaucoup d'attraits pour nous, mais, si dur qu'il soit de nous entendre refuser la qualité d'unioniste, nous nous résignerons à ce chagrin plutôt que de nous laisser prendre pour dupe. L'Union qui consisterait dans un sacrifice absolu de nos principes, dans une soumission complète à l'omnipotence libérale, cette union-là ne différerait pas de l'exclusion” (16).

L'Ami de l'Ordre dénonçait avec ardeur „les excès auxquels se livrait la presse exclusive, ses menaces, ses défis, ses coupables violences contre la prérogative royale...” (17).

(14) *L'Ami de l'Ordre*, 15 février 1843, p. 1, col. 1.

(15) *L'Ami de l'Ordre*, 1 janvier 1846, p. 1, col. 2.

(16) *L'Ami de l'Ordre*, 9-10 février 1846, p. 1, col. 1.

(17) *L'Ami de l'Ordre*, 20 mars 1846, p. 1, col. 1.

Lorsqu'il en fut question, *L'Ami de l'Ordre* n'accorda au congrès libéral de 1846, aucun lendemain:

„Continuons de lui accorder l'honneur de notre attention tant qu'il n'existe pas puisque plus tard, ce serait remuer la cendre des morts" (18). Le motif véritable qui a poussé à la convocation du Congrès libéral disait *L'Ami de l'Ordre* „a été subsidiairement de faire afficher tous les dévouements cachés ou inconnus et principalement d'arriver à la confection d'un rôle, d'une statistique des forces vives du parti" (19).

La feuille du chanoine de Montpellier comparait le présent Congrès au compromis des nobles, les libéraux cherchant à épouvanter le Roi comme autrefois Marguerite de Parme (20).

Le Congrès libéral, disait encore *L'Ami de l'Ordre* n'est pas seulement „une intrigue au profit des chefs du vieux libéralisme, c'est un guet-apens à l'encontre du jeune libéralisme".

Et *L'Ami de l'Ordre* souhaitait le succès de cette „intrigue" quoiqu'elle fût immorale et profitable à ses adversaires. Car, faisait-il remarquer: „Nous avons à la réalisation de ce vœu deux profits: le premier, c'est que par là, le triomphe du radicalisme devient impossible et nous nous en réjouissons dans l'intérêt du pays; le second, c'est que le vieux libéralisme quoique victorieux dans une lutte intestine aura perdu tout prestige, cessera de faire des dupes et nous nous en féliciterions au nom de la moralité politique enfin vengée, des hypocrites qui ont tant exploité le nom de moralité et si peu pratiqué la chose" (21).

Attaché à la Constitution, *L'Ami de l'Ordre* ne l'était pas moins à la monarchie, à la dynastie nationale, „ce palladium de nos libertés". Aussi, lorsqu'aux élections législatives de 1841 et à celles de 1845, se présenta l'avocat Braas, qui ne célébrait point son amour pour une forme républicaine de gouvernement, *L'Ami de l'Ordre*, horrifié, jeta-t-il les hauts cris, se répandit-il en diatribes violentes contre ce „fauteur de révolution".

(18) *L'Ami de l'Ordre*, 3 juin 1846, p. 1, col. 1 et 2.

(19) *L'Ami de l'Ordre*, 10 juin 1846, p. 1, col. 1.

(20) „Les chefs, c'est-à-dire ceux qui l'étaient naguère, espéraient démontrer par le chiffre des adhésions aux comités locaux, à l'aide de toutes les députations réunies à Bruxelles, renouveler vis-à-vis de Léopold I la fameuse procession que les nobles compromis firent au palais de Marguerite de Parme, émouvoir pour ne pas dire épouvanter le prince, précipiter le changement de l'administration et arriver au pouvoir au milieu d'une ovation préméditée."

L'Ami de l'Ordre, 10 juin 1846, p. 1, col. 2.

(21) *L'Ami de l'Ordre*, 10 juin 1846, p. 1, col. 2.

Les événements qui marquèrent les premiers mois de l'année 1848, *L'Ami de l'Ordre* les jugea comme „la pierre de touche de cet invariable attachement à toutes les institutions qui animent la Belgique”, comme le crible aussi „qui a mis à découvert des idées, des rêves dangereux qui tendent à remettre tout en question, à commencer par la constitution elle-même dans ses principes essentiels”.

Entreprise désespérée, sans danger, sans portée d'ailleurs estimait le journal catholique car „les hommes du parti qui la soutiennent sentent eux-mêmes le terrain se dérober sous leurs pas.”

Les immixtions du ministère Rogier dans les domaines de l'enseignement moyen et de la bienfaisance suscitèrent, comme bien l'on pense, l'ire de *L'Ami de l'Ordre*.

Le premier essai d'un programme de la droite namuroise fut l'œuvre de candidats à la représentation nationale en juin 1850: protection de l'agriculture, appui au commerce et à l'industrie, rejet des dépenses inutiles ou exagérées, répartition équitable de l'impôt sur le plan matériel; sur le plan moral, éducation religieuse, respect et défense de la royauté, de la famille, des institutions, autonomie de la bienfaisance chrétienne. *L'Ami de l'Ordre* y souscrivit entièrement.

En avril 1852, les catholiques formèrent, à Namur, sous le nom d'*Union constitutionnelle et conservatrice*, une association ayant pour but „le maintien et l'affermissement des principes fondamentaux de la Constitution belge par le concert électoral de toutes les opinions fermement dévouées à la conservation de l'ordre social et politique quelles que soient les nuances qui les différencient” (22).

L'Ami de l'Ordre adhéra à *L'Union*, promettant de soutenir et propager son œuvre. Promesse dont la feuille catholique ne se départit jamais. Quoique animée de la volonté de lutter contre „tout principe anarchique”, *l'Union constitutionnelle et conservatrice* n'exigeait point à son début de profession de foi exclusive de la part de ses candidats et elle recevait en son sein toutes les opinions modérées et constitutionnelles (23).

En juin 1859, *l'Union constitutionnelle et conservatrice* conjurait tous les bons citoyens d'en revenir à l'union de 1830, „aux idées généreuses” du Congrès national et elle inscrivait sur son drapeau „l'égalité réelle de tous les citoyens sans distinction d'opinion, le respect sincère

(22) *L'Ami de l'Ordre*, 1 mai 1852, p. 1, col. 1.

(23) *L'Ami de l'Ordre*, 1 mai 1852, p. 1, col. 1.

de la liberté de conscience, la liberté de la parole évangélique, la liberté de la presse sans entraves directes ou déguisées, la liberté de la bienfaisance, la liberté sans autre limite que le droit d'autrui, le respect de la justice et des institutions nationales" (24).

L'Ami de l'Ordre appuyait l'Union, mettant l'accent sur l'aspect religieux. Le 23 mai, notamment, la feuille catholique déclarait:

„Nous aimons notre sainte religion.

Nous ne voulons pas qu'elle soit étouffée dans la boue, nous voulons, au contraire, qu'elle soit florissante et respectée, qu'elle puisse librement répandre sa lumière bienfaisante.

Mais nous proclamons bien haut notre respect pour la liberté de conscience. Nous voulons que notre foi religieuse soit respectée, nous voulons aussi que l'on respecte celle des autres.

L'épithète de clérical n'est qu'un sobriquet, vide de sens. Notre seul désir est la pratique sincère et complète de toutes nos libertés. Notre seul but est le bonheur du pays. Ce but nous avons pour l'atteindre deux guides infaillibles: Notre conscience et notre amour de la patrie" (25).

Et *L'Ami de l'Ordre* regrettait que „les libéraux exaltés" eussent rompu „l'Union, fondatrice de la nationalité belge" (26).

L'Ami de l'Ordre s'insurgea contre le ministère de 1857, condamné par trois élections successives" (27) et dont la politique était „fatale pour le pays".

L'Ami de l'Ordre reprochait „au parti de l'émeute" de vouloir „la liberté comme en Russie".

„Après avoir dépouillé l'enseignement religieux par la confiscation des bourses d'études, il élabore de nouveaux projets de lois liberticides et nous menace de la confiscation des cimetières catholiques, de la confiscation des biens des fabriques d'église et de l'omnipotence de l'état en toutes matières" (28).

En période d'élections, les candidats catholiques et *L'Ami de l'Ordre* protestaient le plus souvent de leur attachement à la Constitution, de leur sollicitude pour les intérêts de l'agriculture, réclamaient l'indépendance de l'Eglise, la liberté en tout et pour tous, promettaient une stricte économie dans les dépenses. Ils se disaient partisans de la décentralisation administrative sur les bases les plus larges pour

(24) *L'Ami de l'Ordre*, 29 mai 1859, p. 2, col. 2 et 3.

(25) *L'Ami de l'Ordre*, 23 mai 1859, p. 3, col. 2 et 3.

(26) *L'Ami de l'Ordre*, 11 juin 1859, p. 3, col. 1.

(27) Les élections de 1859, 1861 et 1863.

(28) *L'Ami de l'Ordre*, 11 août 1864, p. 1, col. 3 et 4.

le rétablissement et l'extension des franchises communales et provinciales (29).

En août 1864, *L'Ami de l'Ordre* ajouta que de l'issue du scrutin dépendait „des intérêts d'une importance majeure: la liberté religieuse des catholiques, l'indépendance de l'Eglise, l'application sincère et loyale de la Constitution!” (30).

CONCLUSION

Ainsi donc, dès le principe, *L'Ami de l'Ordre* se montra volontiers ultramontain, appuyant sans réserves la lettre des évêques contre les Francs-maçons dont il dénonça sans trêve, ni repos la prétention secrète à vouloir miner, pour la détruire finalement, la religion catholique.

L'Ami de l'Ordre était attaché à la constitution belge, à ses yeux, garante des libertés religieuses des catholiques.

L'Ami de l'Ordre, avant l'organisation politique du catholicisme, demeura partisan de l'union, certes, mais d'une union qui n'impliquait en aucune façon, le vasselage des catholiques au „libéralisme exclusif”.

L'Ami de l'Ordre entendait que fussent respectés à tout prix les droits de ses coréligionnaires.

En conclusion, l'on peut dire que *L'Ami de l'Ordre*, en ses vingt-cinq premières années, suivit fidèlement, scrupuleusement le programme qu'il s'était tracé à l'aube de son existence.

(29) *L'Ami de l'Ordre*, 4 juin 1863, p. 2, col. 1 — 31 mai 1864, p. 1, col. 4 — 4 août 1864, p. 1, col. 3 et 4.

(30) *L'Ami de l'Ordre*, 11 août 1864, p. 2, col. 2.

CHAPITRE II

L'AMI DE L'ORDRE PENDANT LA CRISE ULTRAMONTAINE 1864-1878

En son numéro du 28 décembre 1864, *L'Ami de l'Ordre* publiait le texte de la nouvelle encyclique *Quanta Cura* (1). Le lendemain, avant de reproduire un article du *Monde* consacré à l'acte pontifical, le journal namurois déclarait: „Admirons et bénissons l'infatigable sollicitude et le courage héroïque de l'auguste pontife, qui au milieu de toutes les tribulations dont il est assailli, redouble de vigueur et de constance dans le gouvernement de l'Eglise et dans la direction des âmes” (2).

Ainsi donc, *L'Ami de l'Ordre* proclamait haut et clair son admiration pour le „grand acte du 8 décembre”, pour l'encyclique „chère à la religion, gardienne vigilante des droits de l'Eglise et entourée des plus hautes sympathies catholiques”.

Quanta Cura n'était point dirigé contre les institutions modernes mais bien contre les „erreurs de principe, les hérésies doctrinales, les maximes fausses en matière de gouvernement et de société”, estimait le journal catholique namurois, qui protestait de l'attachement et de l'inviolable respect des catholiques en Belgique à l'égard de la Constitution de 1830. „A cet égard”, disait-il, „le passé garantit l'avenir” (3).

(1) *L'Ami de l'Ordre* attirait l'attention de ses lecteurs sur le fait qu'il donnait le texte de l'encyclique d'après *La Patrie* parisienne laquelle publiait d'après *L'Italia* „autre feuille piémontiste n'offrant pas, par conséquent, les garanties nécessaires.” Mais le texte italien publié par *L'Italie* est emprunté à *L'Unita cattolica*, feuille religieuse de Turin dont la fidélité ne peut être suspectée. Les réserves devront donc porter principalement sur la traduction française qui doit provenir des bureaux de l'Agence Havas Bullier.”

L'Ami de l'Ordre, 28 décembre 1864, p. 1, col. 1, note 1.

(2) *L'Ami de l'Ordre*, 29 décembre 1864, p. 2. col. 2.

(3) „... Il ne s'agit pas de savoir si les catholiques vivant sous le régime des institutions modernes se rangeront à la pratique de ces institutions, s'ils les observeront, s'ils y seront fidèles après les avoir jurées.

Sous ce rapport, ils ont fait leurs preuves et l'Encyclique ne leur prescrit rien de contraire à cette conduite. Mais, en dehors des constitutions qui sont un pacte, un contrat, formant le droit public des Etats auxquels elles président, il y a des erreurs de principe, des hérésies doctrinales, des maximes fausses en matière de gouvernement et de société, rangées sous le nom d'éléments de la *civilisation moderne*. Et bien, s'il est des catholiques qui se fussent laissés surprendre théoriquement par ces nouveautés erronées jusqu'à

L'Ami de l'Ordre, presque quotidiennement dès lors, défendit l'Encyclique contre les attaques de la presse adverse et singulièrement contre celles de *L'Echo du Parlement* et de *L'Indépendance*.

A l'appui de ses réfutations, *L'Ami de l'Ordre* aimait à citer les thèses du professeur Charles Périn et il mettait aussi en exergue, souvent, les écrits de Mgr. de Montpellier, son fondateur.

Ainsi en son numéro du 1 mars 1865, le journal namurois entreprenait de publier le mandement de l'évêque de Liège, „qui par une démonstration rapide, serrée, d'un enchaînement logique admirable, d'une clarté et d'une netteté saisissantes, rassemble toutes les preuves qui établissent l'autorité et l'infaillibilité du Pape dans l'Eglise". Ce mandement", précisait *L'Ami de l'Ordre*, „constitue „la première partie d'une lettre pastorale qui en contiendra deux autres dont la seconde sera consacrée à la publication de l'Encyclique du 8 décembre et du *Syllabus*, avec explications et la troisième à la réfutation des accusations que les ennemis de l'Eglise soulèvent contre l'immortel document pontifical."

Le 27 avril suivant, encore, *L'Ami de l'Ordre* livrait à la connaissance de ses lecteurs la publication nouvelle consacrée par Mgr. de Montpellier, à la défense des droits de Dieu, de l'Eglise et de ses membres contre le projet de loi sur le temporel des cultes déposé à la Chambre des représentants, le 19 novembre 1864.

Et *L'Ami de l'Ordre* de déclarer: „Le projet de loi ministériel sur les fabriques d'églises se dresse devant la conscience de tout catholique digne de ce nom comme l'acte le plus directement, le plus audacieusement attentatoire à l'essence de l'Eglise, à ses droits, aux droits de tous les membres de la société religieuse qu'elle personnifie."

A l'encontre des affirmations de la presse libérale tendant à prouver que les droitiers de Belgique méconnaissaient et rejetaient le pacte fondamental, *L'Ami de l'Ordre* affirmait:

„La constitution est devenue le droit public du pays, elle est acceptée à ce titre; on ne l'impugne pas, on la pratique, on s'y conforme fidèlement dans nos rangs. Nous disons au contraire que non seulement la constitution ne fait pas obstacle au droit naturel qu'a l'Eglise de posséder mais encore que ce droit inscrit dans le Concordat, dérive de la liberté des cultes décrétée par la constitution" (4).

s'y rattacher en principe et à les promouvoir dans leurs écrits et leurs discours, l'Encyclique les avertit comme le dit très bien le *Correspondant* „qu'ils doivent en préserver non moins leur pensée que leur langage."

L'Ami de l'Ordre, 4 février 1865, p. 2, col. 4 et p. 3, col. 1.

(4) *L'Ami de l'Ordre*, 25 mars 1865, p. 2, col. 2.

Comme la plupart de ses confrères catholiques, *L'Ami de l'Ordre*, s'attacha à l'exaltation des mérites du pape Pie IX „abandonné par l'Europe entière, attaqué par cette folle et sacrilège Italie qui profite lâchement du trouble européen pour tirer le glaive contre le vicaire désarmé de Jésus-Christ sans secours et sans espoir humains” et, qui donnait au monde en ces jours de défaillance universelle „l'admirable spectacle de sa dignité, de sa constance, de sa force d'âme (5).

En son numéro du 23 septembre 1870, *L'Ami de l'Ordre* annonçant l'entrée des troupes italiennes dans Rome déclarait :

„C'est sous l'empire d'une douleur égale à leur indignation que les catholiques apprendront la consommation du grand crime italien: les troupes de Victor-Emmanuel sont entrées dans la Ville Eternelle!”

Puis, jouant les prophètes, l'organe namurois prédisait que passerait bientôt „le temps de l'Europe du droit nouveau, de l'Europe inconsciente du principe chrétien des gouvernements ou rebelle à ce principe.”

„Les cœurs des peuples et des rois sont dans les mains de Dieu et le jour de la justice n'aura pas été vainement invoqué. Et la France, cette France qui assume de si grandes responsabilités qui, infidèle à ses traditions, a retiré soudain la main qu'elle étendait sur la Ville Eternelle contre la rapine italienne, cette France dont les serments d'hier ont été si tôt foulés aux pieds, ses malheurs attestent déjà le poids des terribles responsabilités qu'elles a assumées” (6).

L'Ami de l'Ordre soutint, dès lors avec ferveur les œuvres pontificales et encouragea les souscriptions faites au profit du Saint-Siège.

Les catholiques libéraux, qu'ils fussent d'Italie, de Suisse, d'Allemagne ou de Belgique faisaient figure aux yeux des rédacteurs de *L'Ami de l'Ordre* d'affreux conspirateurs engagés dans „une conjuration générale” dirigée contre Pie IX.

„Ce n'est pas la politique qui est en jeu, c'est la société elle-même... Dans toute l'Europe, aucun pays, aucun Etat n'est préservé des mêmes éléments de destruction. La révolution sociale s'organise partout.”

Mais, conseillait l'organe namurois,

„ne nous bornons pas à une stérile stupeur. Le moment est venu pour toutes les forces conservatrices de se rallier sous le drapeau des vrais principes. Le salut de la société est à ce prix” (7).

L'Ami de l'Ordre, qui durant les six premiers lustres de son existence s'était, conformément à son programme, abstenu de toute immixtion

(5) *L'Ami de l'Ordre*, 20 septembre 1870, p. 1, col. 1.

(6) *L'Ami de l'Ordre*, 23 septembre 1870, p. 1, col. 1.

(7) *L'Ami de l'Ordre*, 25 mai 1872, p. 2, col. 1.

dans les affaires intérieures des Etats voisins, perdit beaucoup de sa réserve dans les années septante. On le vit critiquer, en termes fort véhéments parfois, le gouvernement de Victor-Emmanuel „l'usurpateur” de Rome.

On le vit attaquer avec virulence les initiatives bismarckiennes à l'encontre des catholiques allemands.

Au mois de février 1874, *L'Ami de l'Ordre* relevait un article de *la Gazette de l'Allemagne du Nord* dirigé contre la papauté et les gouvernements de France et de Belgique.

„En citant in extenso l'article de *la Gazette de l'Allemagne du Nord*, nous protestons énergiquement contre les grossièretés inouïes de cette diatribe à l'égard du Saint-Siège, de l'auguste Pie IX et du corps épiscopal.

La violence insensée, l'excès révoltant des termes trahit l'emportement de la passion intérieure et l'acreté du dépit. Un seul sentiment celui de l'indignation accueillera cet odieux déchaînement d'une plume sectaire. Quant aux calomnies contre „la puissance obscurante qui tient en ses mains toute l'éducation des jeunes générations”, *La Gazette de l'Allemagne du Nord* n'a pu puiser ces stupidités que dans les colonnes de notre presse libérale la plus décriée, elle les transporte dans ses colonnes sans leur donner plus de valeur. Seulement cette entente nous donne la mesure des dispositions de nos adversaires touchant la liberté d'enseignement.”

„sous le régime de la liberté de la presse, ces appréciations, cette immixtion, cette pression à l'égard des affaires intérieures d'un pays voisin, nous pourrions les comprendre en thèse générale encore, bien que le journal qui parle ici ne soit pas un premier venu et qu'il révèle le cachet à peu près officiel. Mais avec la doctrine de la Prusse qui est de se dérober à toute critique de ses actes, même dans une question qui intéresse la catholicité tout entière — et rien ne le prouve mieux que l'esprit de propagande qui anime l'article dont nous nous occupons — dans la doctrine de la Prusse, disions-nous, cette violence agressive à l'égard de la France et de la Belgique est un fait incompréhensible.

Quand on prend de telles licences de discussion est-on bien venu de prohiber la discussion à autrui et de l'ériger en crime ?

Enfin, *La Gazette de l'Allemagne du Nord* attend tout d'un gouvernement libéral en Belgique et en France. Ce gouvernement, elle en provoque l'avènement, elle lui promet ses sympathies et sa coopération.

C'est la perspective d'un retour au pouvoir sous les auspices de l'influence et de la pression du dehors. Qu'en pense le libéralisme ? Nous ne pouvons noter jusqu'ici que sa parfaite discrétion.

Il cite sans observation aucune comme pour faire profit de la citation. Nous doutons néanmoins qu'il lui en reste un gros bénéfice. Les gouvernements ne résistent pas au vice originel de leur naissance” (8).

(8) *L'Ami de l'Ordre*, 11 février 1874, p. 2, col. 2.

Lorsqu'éclata, en avril 1875, l'incident diplomatique belgo-allemand provoqué par la révélation du complot Duchesne (9) contre Bismarck, *L'Ami de l'Ordre* s'associa à la protestation du *Journal de Bruxelles* (10).

D'après l'organe namurois, il s'agissait là d'une „odieuse calomnie, d'une plaisanterie de très mauvais goût” (II).

A cette occasion, *L'Ami de l'Ordre* commenta personnellement fort peu, préférant laisser la plume à la presse étrangère à laquelle, la feuille namuroise fit de nombreux emprunts.

Le journal catholique de Namur publia tous les documents relatifs à l'incident d'après la *Gazette de Cologne*.

L'Ami de l'Ordre protesta, cependant, contre la note allemande visant „les souscriptions publiques recueillies en Belgique pour soutenir les journaux catholiques de Berlin”. De telles souscriptions n'existent pas, affirma la feuille namuroise (12).

Quelques jours plus tôt, *L'Ami de l'Ordre*, avait publié la lettre pastorale de Mgr. Gravez, qui fit tant de bruit à l'époque, dirigée contre le libéralisme et dans laquelle le prélat allait jusqu'à comparer les libéraux d'Allemagne, de Suisse et d'Italie aux premiers persécuteurs de l'Eglise, aux Néron et Dioclétien (13).

L'organe namurois approuvait pleinement les appréciations de son évêque, aussi ne cacha-t-il point son irritation devant la réprobation unanimement marquée par le chef de cabinet Malou et la droite parlementaire à l'égard des excessifs commentaires germanophobes de l'épiscopat belge en général et en particulier de Mgr. Gravez.

(9) Rappelons qu'un chaudronnier de Seraing, Duchesne-Poncelet, avait en septembre 1873, à trois reprises, proposé par lettre à l'archevêque de Paris, Mgr. Guibert d'assassiner Bismarck. L'affaire fut rendue publique à la fin décembre 1874.

(10) *L'Ami de l'Ordre*, 10 avril 1875, p. 2.

(11) *L'Ami de l'Ordre*, 13 avril 1875, p. 2, col. 1 et 2.

(12) *L'Ami de l'Ordre*, 2 avril 1875, p. 2, col. 1.

(13) Mgr. Gravez disait notamment: „... Au reste, si vous voulez ne plus conserver de doute sur les sentiments du libéralisme à l'égard de la religion, voyez ce qu'il fait partout où il est le maître, en Allemagne, en Suisse, en Italie. Là aussi, il fait profession de respect pour la religion et comment le montre-t-il? En emprisonnant, en exilant les évêques et les pasteurs, en les dépouillant de toutes ressources, en chassant les religieux et les religieuses, en s'emparant des églises, en rendant impossible l'exercice du culte divin, en un mot en exerçant une véritable persécution. Pour s'élever au niveau des premiers persécuteurs du christianisme, des Néron et des Dioclétien, il ne reste plus à ces libéraux que de verser le sang des ministres de la religion et qui sait s'ils n'iront pas jusque-là.”

L'Ami de l'Ordre, 7 avril 1875, p. 2, col. 1 à 3.

„Les regrets exprimés par le ministre et votés par la droite toute entière, au point de vue des difficultés avec le dehors, comprenant la publication du dernier mandement de notre révérendissime évêque, nous proclamons bien haut qu'ils ne peuvent porter aucune atteinte au mérite de cette œuvre courageuse et éminemment épiscopale" (14).

Le parlement avait en cette affaire outrepassé ses droits, estimait *L'Ami de l'Ordre*, qui ne voulait voir, du reste, dans le mandement de l'évêque de Namur, rien d'autre qu'une mise en garde générale contre le libéralisme. (15)

L'Ami de l'Ordre se refusait donc, à reconnaître le caractère quelque peu excessif des propos de Mgr. Gravez.

En fait, le journal namurois se révélait plus religieux que politique, soucieux, avant tout, qu'il était de sauvegarder le prestige épiscopal au risque même de causer à la Belgique de sérieuses difficultés et complications diplomatiques avec son très puissant et redoutable voisin, difficultés qui eussent pu être fort lourdes de conséquences pour notre pays.

C'était du reste une attitude habituelle à *L'Ami de l'Ordre* que de désavouer le pouvoir civil quel qu'il fût, dans tout conflit l'opposant au pouvoir religieux.

Ainsi, en février 1874, *L'Ami de l'Ordre* avait-il vivement regretté l'incident d'Anethan-Mgr. Dumont, désapprouvant l'homme politique:

„Nous trouvons ce matin, dans *Le Journal de Bruxelles*, une lettre de M. le baron d'Anethan en réponse à celle de Mgr. Dumont, évêque de Tournai qui a paru dans notre avant-dernier numéro. Nous reproduisons avec douleur et protestation ce document profondément regrettable, qui, nous n'en doutons pas, sera regretté et déploré par son auteur lui-même"(16).

Sur le plan de la politique strictement intérieure, *L'Ami de l'Ordre* repoussait toute idée d'aggravation des charges militaires et de service personnel.

Il était aussi l'irréductible adversaire du capacitarat:

(14) *L'Ami de l'Ordre*, 10 mai 1875, p. 2, col. 1.

(15) „En ce qui concerne la lettre pastorale de Mgr. Gravez, nous ne pouvons que maintenir notre premier jugement contre cette partie de l'ordre du jour. En droit, elle dépasse les limites de la compétence parlementaire; en fait, elle se base sur une interprétation inadmissible. Au reste, M. Dolez l'orateur contenu mais qui dans l'occurrence n'a su garder aucune borne, M. Dolez, disons-nous, en s'irritant comme il l'a fait au nom du libéralisme, objet unique de l'instruction pastorale de Monseigneur, lui a restitué inconsciemment sans doute, son véritable et seul caractère.”
L'Ami de l'Ordre, 27 mai 1875, p. 2, col. 1.

(16) *L'Ami de l'Ordre*, 17 février 1874.

„... ”Tout opinion réservée sur le principe, un abaissement du cens électoral est une chose qui se conçoit; tandis que la condition de la lecture et de l'écriture est parfaitement incompréhensible”, déclarait *L'Ami de l'Ordre* (17).

La base de la capacité tue la base du cens, estimait le journal namurois, car, disait-il:

„rêver la coexistence des deux bases, c'est une chimère; l'une exclut forcément l'autre. Un corps électoral où les uns voteraient par la vertu de leurs contributions; les autres avec un appoint seulement du cens réglementaire s'ajoutant au traitement ou bien à la prérogative d'une somme de trois années d'études, d'autres enfin par la seule force de leur génie présumé en raison des fonctions qu'ils exercent, un tel corps électoral, un tel être hétérogène ou hétéroclite est tout simplement impossible. Et la dispense du cens ouvre forcément la porte au suffrage universel” (18).

Sortir du cens, c'est sortir de la constitution, proclamait *L'Ami de l'Ordre* (19).

Commentant le rapport sur le projet de loi électorale, fait à la section centrale de la Chambre par le représentant namurois Royer de Behr (20) à la fin du mois de mars 1871, *L'Ami de l'Ordre* déclarait:

„Ce que la constitution n'admet pas, c'est le suffrage universel, le système arbitraire et bâtard de l'adjonction des capacités, fantaisie chère on le sait, à la politique libérale. Avec ce système, il faudrait reviser la constitution. En effet, des citoyens réputés intelligents auraient le droit de voter à la province et à la commune et ils se verraient écarter de l'urne à l'heure des élections générales, au moment où s'agitent les questions politiques d'un intérêt élevé. Il y aurait, là, contradiction.”

Tandis que dans le projet gouvernemental, faisait observer la feuille namuroise,

„tous les principes constitutionnels sont respectés et si l'on peut se faire des opinions diverses sur l'opportunité de la réforme on doit reconnaître que l'expérience tentée par le gouvernement se recommande par cet esprit de sage modération de répondre sans secousse aux vœu du pays”(21).

M. de Theux a tout dit sur l'insoutenable condition du savoir lire et écrire, remarquait encore l'organe catholique namurois en son numéro du 26 avril. Et *L'Ami de l'Ordre*, de conclure:

(17) *L'Ami de l'Ordre*. 8 février 1866, p. 2, col. 3.

(18) *L'Ami de l'Ordre*, 24 février 1866, p. 2, col. 3.

(19) *L'Ami de l'Ordre*, 4 mai 1866, p. 1, col. 4.

(20) Royer de Behr, représentant à la Chambre des députés pour l'arrondissement de Namur de 1859 à 1876. Régulièrement réélu sur la liste catholique, depuis le 14 juin 1859 Royer de Behr déclina toute nouvelle candidature en 1876.

(21) *L'Ami de l'Ordre*, 1 avril 1871, p. 3, col. 1 et 2.

„Il faut la repousser aussi bien dans les amendements qui admettent la base du cens que dans ceux qui l'excluent. Il faut la repousser en elle-même, pour sa fausseté, son inutilité, pour tous ses vices intrinsèques et ses non-sens absolus.

La possession du cens n'est pas une garantie infaillible de l'attachement de l'électeur aux principes de conservation, mais, comme signe de la propriété, elle en est au moins la présomption naturelle et directe. Il est dans l'ordre que l'homme qui est parvenu à posséder ne livre pas aux hasards des bouleversements politiques, des révolutions le produit de son travail et de son économie.

Quant à l'instruction, les jugements vont varier sur la qualité de cette base morale. A notre jugement, telle instruction puisée à telle source soumise à telle direction est loin d'offrir la garantie recherchée dans le participant à la souveraineté publique..." (22).

Lorsqu'éclata, en novembre 1871, l'affaire De Decker qui allait entraîner la démission, par le roi, du gouvernement d'Anethan, *L'Ami de l'Ordre* soutint sans restriction le chef du Cabinet et fit de larges emprunts dans les colonnes du *Journal de Bruxelles* (23). Le journal namurois offrit aussi, à l'appréciation de ses lecteurs les jugements sévères émis par les journaux étrangers, face à l'émeute bruxelloise (24).

L'Ami de l'Ordre déclara, illégale, la pétition qui n'était pas autre chose „qu'une pure brutalité."

„C'est un acte de révolution dans toute la force du mot. Nous doutons que l'on ose la présenter et encore bien plus qu'elle soit reçue. La demeure royale est restée fermée devant les hurlements de démission. La pétition n'est que l'écho et le prolongement de ces vociférations anarchiques. Elle trouvera également porte close" (25).

Aussi, *L'Ami de l'Ordre* ne céla-t-il point son désappointement et ses regrets devant l'attitude royale (26).

(22) *L'Ami de l'Ordre*, 26 avril 1871, p. 2, col. 4.

(23) Pierre De Decker, ancien directeur de l'une des sociétés Langrand-Dumonceau en faillite, avait été nommé gouverneur de la province du Limbourg, d'où tollé dans la presse libérale. Bara, critiqua à la Chambre la nomination au nom de la moralité publique. Du Parlement et de la presse, l'excitation gagna la rue. Des manifestations réclamèrent la démission du ministère.

(24) Notamment le *Times*, le *Standard*, le *Journal des Débats* et le *Diritto* de Modène.

(25) *L'Ami de l'Ordre*, 30 novembre 1871, p. 2, col. 3.

(26) Le roi demanda la démission du baron Kervyn de Lettenhove, ministre de l'Intérieur. D'Anethan ayant refusé de se désolidariser de son collègue, Léopold II réclama le retrait de tout le gouvernement.

En cette occasion, le journal namurois fit appel à l'union du parti conservateur „gardien de la constitution et de la liberté” (27).

Rendant hommage au défunt Cabinet, *L'Ami de l'Ordre* saluait le nouveau ministère, lui promettant son appui (28).

Le pressant et immense devoir du parti conservateur, proclamait *L'Ami de l'Ordre*, „c'est d'empêcher que la constitution ne soit vaincue, c'est de préserver la liberté des consciences et des âmes et d'affirmer l'égalité des droits pour tous. Son devoir est de ne pas laisser succomber l'œuvre de 1830, de ne pas la livrer à une politique révolutionnaire et aux aspirations d'ambitions despotiques et effrénées (29).

(27) „A la séance du 1^{er} décembre, le baron d'Anethan vient déclarer que le roi a demandé aux ministres leurs portefeuilles et qu'ils ont remis leur démission à Sa Majesté.

En vain, on objecte que M. d'Anethan a mis la Royauté à découvert. Il ne pouvait pas dire qu'il donnait sa démission quand elle lui était demandée et paraître trahir son parti et ses devoirs quant à l'initiative de la retraite partait de la couronne. Le ministère démissionnaire couvre la Royauté jusqu'à ce qu'un nouveau Cabinet lui ait succédé, la Couronne n'est donc pas à découvert. Le Roi a usé d'un droit et la fiction constitutionnelle ne va pas jusqu'à prescrire que l'usage de ce droit reste inconnu. M. Bara transformé en accusateur public au mépris des lois de la justice et l'émeute insultant le pouvoir législatif et hurlant sous les fenêtres de la demeure royale sortent triomphants de cette lutte parlementaire. Ils ont demandé la démission du ministère. Ils l'obtiennent mais non de sa volonté.

Aucun événement aussi considérable n'a traversé depuis son existence comme peuple indépendant, la vie nationale de la Belgique.

Nous en signalons toute la gravité aux hommes d'ordre et de liberté, aux citoyens qu'anime un véritable patriotisme.

Le parti conservateur a d'immenses devoirs à remplir. Il doit y consacrer tous ses efforts, toute son activité. Qu'il s'entende, qu'il s'unisse d'un bout du pays à l'autre. Il est dans ce moment le gardien de la constitution et de la liberté, le défenseur de nos institutions. La révolution nous menace, elle est aux portes du Parlement. La révolution c'est ici comme partout la servitude. Catholiques soyons unis.”

L'Ami de l'Ordre, 6 décembre 1871, p. 2, col. 3.

(28) „... En luttant, autant qu'il a été en lui, pour faire prévaloir l'ordre contre le désordre et le principe même du gouvernement contre la sédition et l'anarchie, le ministère du 2 juillet s'est montré à la hauteur de son devoir, comme il a bien mérité de la chose publique pendant le cours d'une administration intelligente et féconde. Il emporte l'estime et la sympathie de tous les bons citoyens.

Quant au ferme et patriotique concours de la majorité parlementaire et de l'opinion catholique qui n'abandonna jamais M. d'Anethan et ses collègues, il ne fera pas défaut à leurs successeurs. Il est dû à leur drapeau, aux principes qu'ils représentent, à leur personne, il est dû aussi au dévouement dont ils donnent un exemple éclatant. A eux de sauver une situation violemment troublée dont il ne restera plus que le souvenir, nous en avons la confiance, souvenir, si lourd, si accablant, pour le parti qui créa ce honteux désordre. La confiance du pays est avec le nouveau ministère, elle secondera sympathiquement son œuvre...”

L'Ami de l'Ordre, 9 décembre 1871, p. 2, col. 2 et 3.

Deux élus namurois faisaient partie de la nouvelle équipe gouvernementale: d'Aspremont Lyden aux affaires étrangères et Moncheur aux travaux publics.

(29) *L'Ami de l'Ordre*, 18 décembre 1871, p. 2, col. 2, 3 et 4.

A l'occasion des élections législatives du 9 juin 1868, *L'Ami de l'Ordre* et les conservateurs namurois avaient fait preuve de tendances conciliatrices en acceptant comme quatrième candidat pour la Chambre, le bourgmestre de Namur: Xavier Lelièvre, l'un de ces „libéraux qui non aveuglés par la manie anti-religieuse comprennent la nécessité de mettre fin à l'entraînement des passions et des intérêts de parti.”

Ainsi, les catholiques entendaient donner „aux adversaires loyaux un exemple de modération et de conciliation” (30).

A l'appui de cette candidature assez inattendue sur une liste catholique, le comité de l'*Union constitutionnelle et conservatrice* de Namur invoquait notamment la rupture éclatante de Lelièvre (31) avec la „fraction violente et tyrannique du libéralisme et les dispositions manifestées par l'ancien élu libéral” à maintenir la composition catholique des fabriques d'églises.

Lelièvre fut pareillement soutenu par les droitiers namurois lors des scrutins des 2 août 1870 et 13 juin 1872: „Ce choix apparaît comme un nouveau gage que notre assemblée aime à donner à l'union des partis honnêtes. L'union seule est féconde et forte” (32).

Ce fut à Namur la tentative ultime de rapprochement entre catholiques et libéraux au XIX^e siècle.

L'Ami de l'Ordre, comme bien l'on pense, jeta feu et flammes contre les tentatives de sécularisation des cimetières et protesta vigoureusement à l'encontre des restrictions à la libre circulation des processions décrétées par certains bourgmestres (33).

Dès 1876, il porta la lutte résolument sur le terrain religieux et scolaire, faisant sienne la déclaration du chevalier de Moreau, candidat à l'élection du 13 juin 1876: „Oui, nous haïssons l'instruction, mais

(30) *L'Ami de l'Ordre*, 1-2 juin 1868, p. 1, col. 4.

(31) Xavier Lelièvre était né à Namur le 16 novembre 1805. Après avoir fait de brillantes études secondaires à l'Athénée de sa ville natale, Lelièvre entreprit des études de droit. Il fut l'un des rédacteurs du *Courrier de la Sambre*, qui menait la lutte contre le gouvernement orangiste.

Lelièvre fut élu à la Chambre en 1848, sur la liste libérale. Il demeura député libéral jusqu'en 1859 où il fut écarté par suite des dissensions profondes, régnant au sein de l'association des gauches namuroises. Il fut réélu en 1864 mais se sépara à nouveau du libéralisme namurois en 1867. L'année suivante, il était réélu sur la liste catholique. Il devint conseiller communal en 1863, échevin en 1864 et bourgmestre de Namur en 1867. Lelièvre mourut en août 1876, non sans avoir, peu de temps avant sa mort, fait à nouveau profession de foi libérale.

(32) Circulaire du comité de l'*Union constitutionnelle et conservatrice*. - *L'Ami de l'Ordre*, 28 juillet 1870, p. 2, col. 2.

(33) *L'Ami de l'Ordre* soutint, bien entendu, le point de vue de Mgr. de Montpellier contre le bourgmestre Piercot.

seulement celle dont le libéralisme maçonnique voudrait doter nos écoles, l'instruction athée, sans religion et sans morale qui n'est propre qu'à faire des solidaires et des ennemis de la société" (34).

La religion, proclamait *L'Ami de l'Ordre*, est le „premier élément de l'éducation et l'histoire est là pour prouver que le peuple sans foi religieuse est un peuple en décadence" (35).

CONCLUSION

A l'instar des autres feuilles de tendance ultramontaine, tels *Le Courrier de Bruxelles* ou *Le Bien Public* de Gand, *L'Ami de l'Ordre* révéla, en ces années de crise pour le catholicisme, des tendances bien plus religieuses que politiques.

Il suivit, alors mieux que jamais, sa devise qui était de servir d'abord Dieu, l'Eglise et la religion catholique.

(34) Déclaration faite par de Moreau au *Cercle catholique* de Namur, le 4 juin 1876. *L'Ami de l'Ordre*, 5-6 juin 1876, p. 3, col. 1 et 2.

(35) *L'Ami de l'Ordre*, 7 juin 1876, p. 2, col. 1.

CHAPITRE III

L'AMI DE L'ORDRE „LA LOI DE MALHEUR” ET LE GOUVERNEMENT CATHOLIQUE JUSQU'A LA FIN DU REGIME CENSITAIRE 1878 A 1894

Le ministère libéral, né des élections législatives de 1878, suscita au plus haut point et en chacune de ses initiatives, la réprobation et l'ire de *L'Ami de l'Ordre*. Dénonçant „les excès législatifs, les excès administratifs, posé par un parti que l'on ne croyait pas capable de pousser l'audace aussi loin”, *L'Ami de l'Ordre* prêchait, dès 1878, la nécessité de „l'union de tous les hommes d'ordre dévoués à la conservation de nos droits religieux et politiques” (1).

L'Ami de l'Ordre combattit notamment la nouvelle réforme électorale comme hostile et préjudiciable aux campagnes, jeta feux et flammes lors de la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Saint-Siège, en 1880. Mais, ce fut la question scolaire qui mit le comble à l'exaspération, à la colère du journal catholique namurois.

Le 2 juillet 1878, publiant une lettre du pape Léon XIII au cardinal La Valette, vicaire-général de Rome, lettre qui faisait aux parents chrétiens la stricte obligation de faire instruire chrétiennement leurs enfants, *L'Ami de l'Ordre* faisait observer que cette missive frappait non seulement les Romains partisans de l'école sans Dieu mais également les libéraux de Belgique. Et de paraphraser à l'intention des Belges la lettre du Souverain pontife.

En 1879, furent tenus à Namur plusieurs meetings de protestation à l'encontre du projet de loi scolaire, organisés par l'association constitutionnelle et conservatrice.

Et *L'Ami de l'Ordre* longuement reproduisit les déclarations indignées des représentants catholiques namurois, développant leurs thèmes favoris.

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 19 août 1878, p. 2, col. 3 et 4. Compte-rendu de l'assemblée de l'association constitutionnelle et conservatrice.

Le journal catholique réserva, dès lors, la majeure partie de ses colonnes à la „loi exécrée”, à ses conséquences, aux obligations imprescriptibles des parents chrétiens en matière d’enseignement.

Lorsque fut promulguée „la loi de malheur”, cette loi „née dans les bas fonds des loges et sortie de l’Internationale”, *L’Ami de l’Ordre* parut, encadré de noir, comme pour un deuil national.

„Il nous semble”, déclara la feuille namuroise, „que S.M. le roi Léopold II en signant cette loi fatale aura entendu retentir à ses oreilles comme un bruit de tonnerre, les paroles que son auguste père prononçait lorsqu’il eut le bonheur de signer la loi de 1842. Cette date du 1 juillet figurera dans l’histoire de la Belgique comme celle de l’abandon de Rome dans l’histoire du Second Empire français. Au milieu des cataclysmes que la loi du 1 juillet 1879 ne peut pas ne point produire et provoquer, notre Religion restera debout et c’est ce qui nous console car c’est la seule chose qui remplit notre cœur et qui occupe nos pensées de chaque jour et de chaque instant. Que nous importe le reste!” (2).

Gratuitement, *L’Ami de l’Ordre* publia, alors toutes les annonces relatives aux adjudications pour construction, aménagement, ameublement d’écoles catholiques et aux démarches d’instituteurs et d’institutrices „qui apprendront aux enfants à connaître, aimer et servir Dieu et la Sainte Eglise”.

Sans trêve, il rappelait les instructions sévères de l’épiscopat en matière d’enseignement: obligations des parents, devoirs des instituteurs, attitude des confesseurs.

En 1881, pendant de nombreuses semaines, *L’Ami de l’Ordre* consacra la presque totalité de ses colonnes aux comptes-rendus de l’enquête scolaire menée dans les cantons namurois.

Sans abandonner le thème scolaire qui demeurait le favori, *L’Ami de l’Ordre* en 1883, se dressa contre les impôts nouveaux que préconisaient les libéraux au pouvoir. Argumentant contre les impôts sur les domestiques et les chevaux de luxe, „impôts iniques, scandaleux, occasionnés par les gaspillages scolaires”, *L’Ami de l’Ordre* s’efforçait de démontrer que l’on toucherait essentiellement la classe laborieuse par ces mesures excessives, car les maîtres, pour rentrer dans leurs fonds, „réduiraient tout simplement les gages de leur personnel ou renverraient une partie de leurs domestiques” (3).

(2) *L’Ami de l’Ordre*, 1 juillet 1879, p. 1.

(3) *L’Ami de l’Ordre*, 2 août 1883, p. 2, col. 3 - 14 décembre 1883, p. 2, col. 4.

La campagne électorale de 1884 fut ardente et pleinement couronnée de succès pour les catholiques namurois qui envoyèrent siéger à Bruxelles une députation complète (4).

Après la venue au pouvoir du gouvernement catholique en 1884, *L'Ami de l'Ordre* demeura l'intransigeant adversaire de l'école officielle, „l'école sans Dieu”.

En septembre 1886, lors du Congrès annuel de la fédération neutre des instituteurs et institutrices des écoles officielles, congrès qui se tenait à Namur, Victor Delvaux, alors tout nouveau venu à *L'Ami de l'Ordre* fut sommé de quitter la salle de conférences tant ses comptes-rendus et commentaires avaient déplu aux organisateurs du Congrès (5).

Adversaire de toute aggravation des charges militaires *L'Ami de l'Ordre* repoussa les projets d'aménagement des forts de la Meuse. *L'Ami de l'Ordre* rejetait aussi, avec horreur, toute idée de service personnel, craignant pour les jeunes catholiques la perte de la foi religieuse dans un milieu „dirigé par les loges”.

„Nous repoussons le S.P. absolument, parce qu'il est inutile, parce qu'il serait un acheminement au service universel, parce que c'est une institution exotique allemande et que nous ne voulons être ni Allemands ni Français, nous entendons rester Belges indépendants, maîtres de nous” (6).

„Nous ne voulons pas plus de la caserne libérale et maçonnique que de l'école neutre... et puis son adoption (service militaire personnel) faciliterait singulièrement, aux libéraux revenus au pouvoir, l'encasernement de nos prêtres et de nos religieux.

... La substitution des soldats forcés aux soldats volontaires ne rendrait l'armée ni plus forte ni plus morale” (7).

Aux catholiques partisans du service personnel, *L'Ami de l'Ordre* prédisait la ruine du parti catholique en Belgique:

„... Vous ne l'admettez, dites-vous, que si l'immunité est garantie. Mais seul un ministère catholique vous l'accorderait et le ministère libéral suivant se hâterait de la retirer. Si vous persistez dans votre erreur, vous verrez l'écroulement du parti catholique en Belgique, écroulement dont vous aurez été l'auteur” (8).

(4) Aux élections de 1880, avaient été désignés trois catholiques et un libéral: Tournay-Detilleux.

En 1882, à l'occasion d'une élection partielle, les libéraux avaient conquis sur les catholiques un second siège au profit d'Emile Cuvelier.

(5) *L'Ami de l'Ordre*, 8 juillet 1906, p. 1, col. 1 et 2.

(6) *L'Ami de l'Ordre*, 31 octobre 1889, p. 2, col. 3.

(7) *L'Ami de l'Ordre*, 21 février 1890, p. 2, col. 2.

(8) *L'Ami de l'Ordre*, 21 septembre 1888, p. 2.

Charneux, le propriétaire de *L'Ami de l'Ordre* se montrait, en cette question, irréductible et il encourageait fort son éditeur à une énergique résistance „aux folies militaristes”, quelles qu’elles fussent.

„Combattez aussi, vigoureusement les folies militaristes, quelles qu’elles soient: fortifications ou augmentations du contingent. Pas une tentative qui ne soit aussitôt repoussée.

Le service obligatoire nous mènera au service allemand et adieu l’immunité. Et ce qui est voté, trop souvent, reste voté (9).

L'Ami de l'Ordre se montrait plein de sollicitude à l’égard des agriculteurs et se disait partisan de la protection agricole.

Par contre, la feuille catholique namuroise n’était guère favorable aux revendications sociales et rejetait toute idée d’un quelconque nivellement social par la base, estimant qu’il n’était d’autre remède à la misère ouvrière que dans la charité des riches envers les plus mal partagés.

„Vous avez très bien fait, mon cher Monsieur Delvaux, de reproduire l’article de Roussel (10) sur le salaire familial”, approuvait Charneux.

„Il faut combattre de toutes nos forces ces folies et extravagances. Elles ne sont soutenues que par des esprits faux et par des courtisans d’en bas. Si elles passaient dans les lois et devenaient obligatoires, ce serait la fin de la charité et la mort des ouvriers faibles ou chargés de famille” (11).

Naturellement, *L'Ami de l'Ordre* était l’adversaire de la jeune démocratie chrétienne qui selon Charneux n’était rien d’autre qu’une forme de socialisme.

„Continuez d’être ferme à repousser les folies de tous ces soi-disant démocrates chrétiens qui ne sont, au fond, que des socialistes. Combattez énergiquement la réglementation par l’Etat des questions de travail, des questions de salaire, des questions d’économies, des questions d’assurances, etc... et enfin l’organisation des syndicats et associations entre ouvriers seuls, sans la participation des patrons”,

enjoignait Charneux à son éditeur. Car, estimait-il,

„si les Pottier, les Verhaegen, les Renkin, etc. réussissaient, alors, les patrons s’organiseraient de leurs côtés et l’on aurait une épouvantable guerre des classes, funeste, quelle qu’en fût l’issue, surtout aux ouvriers” (12).

(9) Lettre de Charneux à Delvaux, 5 août 1893.

(10) Article paru dans les colonnes du journal quotidien namurois de tendance progressiste: *La Lutte*, sous la signature de Fernand Roussel. Voir notre *Etude sur la presse à Namur, 1796-1914*, pp. 246-271.

(11) Lettre de Charneux à Delvaux, 5 août 1893.

(12) Lettre de Charneux à Delvaux, 15 mai 1893.

L'Ami de l'Ordre s'élevait vigoureusement contre les théories socialistes et certaines réalisations telles que les coopératives établies disait-il „dans un but plus politique qu'économique” (13).

Il ne se passait pas de jour, alors que *L'Ami de l'Ordre* ne déclamât contre le danger grave des utopies socialistes, génératrices de révolutions sanglantes et qu'il ne mit en garde la bourgeoisie contre les excès futurs des adorateurs de „la loque rouge”.

„La lutte sociale”, faisait remarquer *L'Ami de l'Ordre*, „est circonscrite entre deux camps, le camp catholique qui combat vaillamment par ses œuvres, ses cercles, ses congrès et le camp socialiste qui cherche à égarer le peuple par ses ligues et meetings. L'égoïste parti libéral assiste, impassible à cette lutte de chaque jour... Honneur à l'Eglise, au Pape et aux catholiques qui descendent dans l'arène aux côtés des bons ouvriers, dans ces moments critiques” (14).

En 1893, *L'Ami de l'Ordre* prenait la défense de la classe moyenne du sort de laquelle nul, alors, ne se préoccupait.

„Partisan de mesures propres à améliorer la situation des travailleurs honnêtes et dignes d'intérêt, nous croyons cependant devoir aussi attirer l'attention sur la classe moyenne dont on semble se préoccuper fort médiocrement, à tort évidemment.

En effet, la situation de la classe moyenne n'est-elle pas souvent aussi, si pas plus, précaire que la situation de la majeure partie de la classe ouvrière!

Les petits employeurs sont-ils bien lotis? N'ont-ils pas généralement plus de soucis, plus d'occupations et plus de revers que leurs ouvriers? Sont-ils moins méritants par la dignité de leur vie, le dévouement à leur famille, le zèle au travail?

Presque toujours en parlant aux ouvriers, on oublie de considérer la tâche rude, les risques, les pertes des patrons. Mais, les économistes de la jeune école démocratique mis en face de la classe moyenne et des embarras des petits employeurs ont vite trouvé la réponse: „Si”, disent-ils, „vous n'êtes pas en état de remplir tous les devoirs de votre fonction, ne soyez pas patrons.” D'un seul coup, voilà la majeure partie de la classe moyenne supprimée” (15).

L'Ami de l'Ordre s'opposait évidemment à l'établissement du suffrage universel qu'il estimait „devoir amener fatalement la répu-

(13) *L'Ami de l'Ordre*, 9 mai 1886, p. 2, col. 3.

(14) *L'Ami de l'Ordre*, 30 juillet 1890, p. 2, col. 1 et 2.

(15) *L'Ami de l'Ordre*, 18 septembre 1893, p. 2, col. 1.

blique (16) et la nationalisation de la terre et de tous les instruments de travail" (17).

Mais il était, semble-t-il, une forme de suffrage qui lui déplaisait plus encore: celle du savoir lire et écrire, préconisée par certains libéraux. *L'Ami de l'Ordre* n'allait-il pas, en effet jusqu'à dire qu'à ce système, il préférerait encore le suffrage universel (18).

„Car”, disait-il, „quand on sort du cens, les difficultés apparaissent telles et si nombreuses qu'on ne voit qu'un aboutissement; le S.U. et le S.U. — nous ne le demandons pas — sera l'instrument à manier et il sera entre les mains des plus actifs, des plus dévoués” (19).

L'Ami de l'Ordre avait été l'adversaire, toujours, du capacitarat qui, pensait-il, compromettait, au désavantage de ses amis politiques, le rapport des forces entre les partis par l'adjonction d'électeurs échappant aux pressions cléricales.

De plus, le capacitarat „tuant la base censitaire ouvrait la porte au suffrage populaire”.

(16) „Le suffrage universel dans la pensée de ceux qui le réclament n'est qu'un moyen d'arriver à la république et si on le refuse, ils annoncent qu'ils le prendront par la force. De plus en plus, il devient évident qu'il n'y a que les catholiques sur qui l'on puisse compter pour le maintien des institutions et de la dynastie. De plus en plus, par conséquent, on doit ne pas mécontenter les catholiques ni les décourager.”
L'Ami de l'Ordre, 27 juillet 1887, p. 2, col. 2.

(17) „Le suffrage universel, c'est prochainement le minimum de salaire, le maximum des heures de travail, soit huit heures, d'abord et moins ensuite, l'assurance obligatoire etc... et le tout réglé par la loi; c'est l'habitation fournie par la commune et puis la nourriture et le vêtement car le vêtement est aussi nécessaire que le logement et la nourriture ne l'est pas moins. C'est enfin la nationalisation de la terre et des tous les instruments de travail. Il n'y aura plus qu'un seul propriétaire: la nation. Bourgeois de *L'Etoile*, épiciers retirés des affaires, rentiers, banquiers industriels, que pensez-vous de cet avenir?”
L'Ami de l'Ordre, 25 septembre 1891, p. 2, col. 5.

(18) „La restriction du savoir lire et écrire est absurde et illogique. Ou le droit de suffrage résulte de la nature même de l'homme que vous proclamez libre et indépendant, ne relevant de personne, et alors, vous ne pouvez limiter ce droit dont l'exercice est subordonné au bon ordre social et alors le cens est aussi légitime que tout autre condition. Le savoir lire et écrire est, du reste, quelque chose d'enfantin et de vague. Est-il nécessaire de savoir lire et écrire, pour comprendre que des députés comme de Pitteurs, Moncheur, Dohet, Doucet, Mélot, de Moreau rendent plus de services à l'arrondissement que ne le feraient des Tournay, Dethy, Mineur... Le pays a raison d'avoir peur du socialisme. Mais si le socialisme devient menaçant à qui la faute? Au libéralisme dont il est la conséquence logique et fatale. Nous ne croyons pas du reste que le danger soit tant dans le suffrage plus ou moins étendu. Nous l'avons dit souvent, nous ne demandons pas le S.U., mais nous ne le craignons pas.”
L'Ami de l'Ordre, 8 septembre 1891, p. z, col. 4.

(19) Sur les théories antirévionnistes de *L'Ami de l'Ordre*, voir l'article de M.J.P. HENDRICKX in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 1966, T. IV, pp. 1187-1198.

Aussi, *L'Ami de l'Ordre* applaudit-il au projet de loi De Volder qui envisageait avec sérénité en un temps où partout l'on en était à l'extension, de retirer le vote aux capacitaires de droit.

Lorsqu'il eut compris, enfin, en 1892, que la révision était inéluctable, le journal catholique namurois demandait encore que l'on observât la plus grande prudence en ne confiant le bulletin de vote qu'aux citoyens ayant intérêt à doter le pays d'un gouvernement respectueux de la religion et des libertés (20).

Charneux, le directeur propriétaire de *L'Ami de l'Ordre* estimait, pour sa part, qu'il n'était qu'un seul système acceptable trente ans: d'âge ou trente-cinq et trois années de domicile.

„Tout autre chose, c'est le gâchis”, écrivait-il à Delvaux. „J'ai peur des catégories, surtout des soi-disant représentants de l'intelligence. Un droit spécial aux jeunes échappés d'universités. Mais c'est parmi ces non-classés que se recrutent surtout les utopistes et beaucoup de fous” (21).

„Oh, l'insupportable chose que de pareilles Chambres”, se lamentait encore Charneux, en août 1893.

„Et je crains fort”, ajoutait-il,

„qu'avec notre suffrage universel renforcé, ce ne soit encore pis. Outre les courtisans d'en haut, race éternelle, nous aurons les courtisans d'en bas, c'est-à-dire que la peste s'étendra” (22).

CONCLUSION

Avec la venue au pouvoir du parti libéral en 1878, *L'Ami de l'Ordre* prit conscience de l'absolue nécessité où se trouvaient tous les catholiques de s'unir pour la sauvegarde des libertés qu'il considérait comme primordiales: liberté de conscience pour ses coreligionnaires et garantie d'un enseignement en accord parfait avec les préceptes du catholicisme.

De 1884 à la fin du régime censitaire, *L'Ami de l'Ordre* continua de veiller au maintien des „valeurs essentielles”, appuyant le gouvernement certes, mais ne ménageant pas les critiques lorsqu'il estimait dangereuse ou maladroite telle ou telle initiative d'un ministre ou d'un parlementaire ami.

Durant ces dix années, en somme, *L'Ami de l'Ordre* ne faillit point à la tâche qu'il s'était jadis imposée de ne pas tolérer „les lâches complaisances”.

(20) *L'Ami de l'Ordre*, 9 juin 1892, p. 1, col. 1.

(21) Lettre de Charneux à Delvaux, 1 juillet 1893.

(22) Lettre de Charneux à Delvaux, 5 août 1893.

CHAPITRE IV

L'AMI DE L'ORDRE ET LE GOUVERNEMENT CATHOLIQUE JUSQU'A LA VEILLE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE 1894 - 1914.

De 1894 à la veille de la première guerre mondiale, *L'Ami de l'Ordre* combattit le service militaire personnel, les fortifications d'Anvers, repoussa la représentation proportionnelle et le suffrage universel, défendit la liberté d'enseignement, appuya les „justes” revendications des Flamands, dénonça les dangers du socialisme et du libéralisme, prêcha l'union des catholiques, défendit la personne royale, prêna le repos dominical et la protection agricole, se montra favorable à la reprise du Congo, fut résolument antisémite et ne faillit point à sa tâche de défenseur de la religion, de l'Eglise et de la morale chrétienne.

L'Ami de l'Ordre s'était montré toujours antimilitariste et sa prise de position demeura inchangée au long des vingt années qui précédèrent le conflit mondial de 1914-1918.

„Le parti catholique doit rester antimilitariste s'il veut conserver la confiance du pays”, estimait le journal namurois (1). *L'Ami de l'Ordre* était partisan du volontariat, de la suppression du tirage au sort (2) et de la réduction du contingent. Il réclamait aussi une plus large indemnité mensuelle pour les parents des soldats indigents (3).

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 29 janvier 1894, p. 2, col. 1.

(2) „L'injustice au point de vue du service militaire n'est pas dans le remplacement mais bien dans le tirage au sort. C'est donc celui-ci et non celui-là qu'il importe de supprimer ou d'atténuer dans la plus large mesure possible. A cette fin, nous demandons qu'on favorise l'enrôlement volontaire au lieu de multiplier les difficultés et les chinoïseries qui rebutent tant de jeunes gens désireux de s'engager. D'autre part, nous demandons la réduction du contingent. Du contingent diminué, ramené aussi bas que possible, seront déduits les volontaires et ainsi, le nombre des conscrits diminuera de notable façon et de plus en plus, d'année en année.”

L'Ami de l'Ordre, 5 juillet 1894, p. 2, col. 5.

(3) „La rémunération plus large de 25 à 30 francs par mois que nous demandons pour les parents des miliciens indigents, ne grèvera pas énormément le budget puisque le temps de service sera réduit à ce qu'il est strictement nécessaire pour former l'éducation militaire des recrues. Par là même, nous diminuerions notablement les frais d'entretien.

D'autre part, s'il résulte une certaine augmentation de dépenses, nous pourrions la

La nation armée telle que la préconisait les radicaux, était irréalisable et dangereuse déclarait *L'Ami de l'Ordre*, car elle armerait des masses de socialistes et de révolutionnaires dans les centres industriels, compromettant l'avenir du pays (4).

L'exposé de sa conception du service militaire, *L'Ami de l'Ordre* la faisait alors dans le but d'embarasser les feuilles libérales namuroises qu'il somma d'ailleurs à diverses reprises d'explicitier leur point de vue, (6) *L'Opinion libérale* et *La Lutte* ayant opté pour „le système prussien du service obligatoire et personnel”, à l'encontre de nombre de leurs confrères radicaux.

L'Ami de l'Ordre ne manquait point de déplorer les folies militaristes des grandes puissances de l'Europe qui amenait, hélas, les Etats de deuxième ou de troisième catégorie et les pays neutres même, telle la Belgique, à d'excessives dépenses pour développer leur armement (6).

En juillet 1901, *L'Ami de l'Ordre* applaudit au projet de loi militaire proposé par le gouvernement et accepté par la droite.

„Ils ont fait preuve de sagesse, ils ont eu une vraie compréhension du corps électoral dont ils sont l'émanation” déclara la feuille catholique namuroise (7).

L'Ami de l'Ordre croyait en l'excellence du régime en vigueur. Et, lorsque la presse libérale disait sa crainte d'un conflit européen qui trouverait la Belgique sans défense par suite de „l'incurie cléricale”, le journal catholique rétorquait:

„C'est tout bonnement idiot... Telle qu'elle est notre armée est amplement suffisante à garantir l'accomplissement de nos devoirs, en cas de conflit européen, à savoir: observation de la plus stricte neutralité entre les belligérants et garde de nos frontières.”

Au cas où la France ou l'Allemagne, au mépris des traités, envahirait notre pays, le service général n'empêcherait nulle-

prélever sans aucun impôt nouveau sur le produit des droits d'entrée qui sont destinés à venir en aide aux cultivateurs et aux ouvriers.”

L'Ami de l'Ordre, 7 juillet 1894, p. 1, col. 4 et 5.

(4) „Avec les nombreux adeptes de l'internationalisme révolutionnaire, nous ne sommes pas ici dans la situation de la Suisse où a régné jusqu'à présent l'esprit de patriotisme traditionnel. De toutes façons, la constitution d'une armée d'élite telle que nous la donnerait le volontariat en appelant tous ceux qui ont la vocation militaire, est préférable à la nation armée...”

L'Ami de l'Ordre, 7 juillet 1894, p. 1, col. 4 et 5.

(5) *L'Ami de l'Ordre*, 8 juillet 1894, p. 1, col. 3 - 9 juillet 1894, p. 2, col. 3 - 2 - 14 juillet 1894, p. 2, col. 3.

(6) *L'Ami de l'Ordre*, 18 janvier 1898, p. 1, col. 5.

(7) *L'Ami de l'Ordre*, 22 juillet 1901, p. 1, col. 5.

ment la défaite belge, pensait *L'Ami de l'Ordre*. Dès lors, pourquoi vouloir, en pure perte réaliser une réforme nettement impopulaire, dépenser la fortune nationale et pressurer les populations ?

D'après lui, la presse libérale, soulevant ces questions n'avait d'autre but que le renversement du parti catholique au profit d'une coalition libéralo-radico-socialiste: „C'est cela que cherchent nos adversaires qui, au fond, se fichent de l'armée comme d'une guigne" (8).

Et, *L'Ami de l'Ordre* ne manquait point de raillier „les militaristes du cabinet" et son confrère *Le Journal de Bruxelles* qui, „grand straté- giste", mais „du genre naïf et gobeur est de ceux qui selon l'expression vulgaire, coupent dans le pont ou grimpent à l'arbre" (9).

La feuille catholique namuroise estimait que toucher au système militaire tel qu'il existait, c'était aller à bref délai à l'encasernement de toute la jeunesse. Aussi, prêchait-elle pour le maintien du statu- quo (10).

Le 6 juillet 1909, *L'Ami de l'Ordre* critiquait l'attitude du „belli- queux" *XX^e Siècle*:

„Nous ne comprenons pas cette palpitante apostrophe ou plutôt, nous comprenons trop bien, le journal bruxellois veut préparer les esprits à la réforme qui semble être un peu la sienne. Mais qu'on veuille bien nous dire si, après l'adoption du système Schollaert-Hellebaut, la patrie ne pourra plus être envahie par l'un de nos puissants voisins. S'il parvient à démontrer cela, il opérera des conversions. Mais la démonstration est un peu difficile, même pour un confrère très ferré en balistique" (11).

Et le 7 juillet, *L'Ami de l'Ordre* faisait observer:

„Aucun projet quel qu'il soit, ne ralliera la gauche. Celle-ci a pour but unique de jeter la division dans la droite, et, à cette fin, elle compte sur le général Hellebaut, auquel elle prête un double jeu, indigne d'un soldat, indigne d'un membre du Cabinet catholique. Ce que veut l'opposition, c'est nous mettre au pied le boulet militariste. Plus la discussion s'avive, plus le ministère cède, plus la tactique électorale des adversaires s'étale cynique et impudente. Pour notre part, nous nous félicitons d'avoir vu clair dès le premier moment et de n'avoir pas admis des projets, mort-nés dont le premier tort fut d'ébranler l'union du parti et d'accentuer le gâchis" (12).

(8) *L'Ami de l'Ordre*, 5 décembre 1908, p. 1, col. 3.

(9) *L'Ami de l'Ordre*, 1 juillet 1909, p. 2, col. 1.

(10) *L'Ami de l'Ordre*, 2 juillet 1909, p. 1, col. 6.

(11) *L'Ami de l'Ordre*, 6 juillet 1909, p. 1, col. 5.

(12) *L'Ami de l'Ordre*, 7 juillet 1909, p. 1, col. 5 et 6.

Le lendemain, appréciant le projet esquissé à la réunion de la droite, *L'Ami de l'Ordre* déclarait:

„Parce que toujours, nous avons combattu avec énergie contre le militarisme, soyons bon prince et n'envisageons aujourd'hui que les bons côtés du projet. On ne touche pas au remplacement. On supprime le tirage au sort dont la menace pesait annuellement sur 60.000 familles. Toutes les exemptions et dispenses restent. On ne touche pas à la rémunération. On développe le volontariat. Bref, sous ces rapports, le projet dont nous ne connaissons encore que les grandes lignes nous paraît acceptable et à certains points de vue, même heureux. L'opposition des catholiques qui n'ont pas voulu d'aggravation de charges militaires, n'aura pas été pour rien dans ce résultat. Nous félicitons tous ceux qui en s'opposant au projet du général Hellebaut ont évité à notre pays le danger de l'encasernement général... Nous ne relevons ci-dessus que les bons côtés du projet; il y en a d'autres qui demandent à être étudiés; c'est l'envers de la médaille. C'est la somme des concessions faites aux militaristes. Il faudra voir où cela nous mène. Quoi qu'il en soit, au point où le problème est arrivé, il est possible de le résoudre si la droite fait bloc” (13).

L'Ami de l'Ordre se déclara l'adversaire du système „d'un fils par famille”, car il en résulterait une trop forte augmentation des charges militaires (14).

A l'encontre des articles de *La Province de Namur* (15) sur le péril d'une invasion étrangère, *L'Ami de l'Ordre* démontrait qu'en fait, bien plus menaçant était encore le danger de „l'alliance libérale républicaine et révolutionnaire” (16).

„Nous avons des traités. Ils garantissent notre indépendance. Ils nous enjoignent d'observer la neutralité. Nous aurons rempli nos obligations et nous n'aurons donné à personne le droit d'oublier ces traités, dès que nous n'aurons favorisé aucun des belligérants au détriment de l'autre, dès qu'ils sauront que nous gardons nos frontières et que, par conséquent, ils n'ont pas besoin d'occuper notre territoire pour se garantir d'une surprise de part adverse, dès que nous aurons montré à tous, ceux que nous n'entendons pas qu'ils trouvent chez nous, en cas de guerre, le moindre avantage. C'est dans ce dernier but qu'il nous faut une armée et il est tout bonnement idiot de dire que dans notre thèse, nous devrions aboutir à la suppression de l'armée.”

(13) *L'Ami de l'Ordre*, 8 juillet 1909, p. 1, col. 4.

(14) „On aboutirait vite à doubler le chiffre actuel de la levée. Or, doubler le nombre des soldats, c'est doubler les dépenses et créer de nouvelles casernes, car celles qui existent ne pourraient recevoir un pareil nombre de recrues.”
L'Ami de l'Ordre, 25 août 1909, p. 2, col. 2.

(15) Voir notre travail sur *La Presse namuroise de 1794 à 1914*, pp. 301-316.

(16) *L'Ami de l'Ordre*, 30 août 1909, p. 1, col. 6.

Et la feuille catholique d'ajouter que cette armée „la loi de 1842 peut et doit la donner” (17).

Beernaert attaqué par une partie de la droite trouva dans *L'Ami de l'Ordre* un défenseur peut-être inattendu (18).

La feuille catholique namuroise se plût à rendre hommage à Beernaert qui, bien qu'il fût partisan du service personnel, avait su ne pas oublier qu'il était avant tout catholique et devait agir comme tel (19).

M. Beernaert, M. Woeste se sont montrés des hommes d'Etat et des chefs — unis à leurs troupes. C'est pour cela qu'on les attaque, c'est pour cela que nous les défendons. Un jour viendra — prochain peut-être — où M. Schollaert, sorti des nuages de l'alliance de gauche, sera à son tour en butte aux outrages des bandes maçonniques. Ce jour-là, nous serons aussi au premier rang pour le défendre. C'est notre genre. Nous sommes volontiers aux côtés des catholiques attaqués par nos adversaires. Avec le même empressement, nous nous écartons de nos amis que les anti-catholiques louent et applaudissent. Qui nous dira que nous avons tort ? Ceux qui regardent les hommes et non le drapeau. Quand on défend le drapeau, le programme, les traditions, on se heurte fatalement à l'ennemi. C'est la lutte, la belle lutte. C'est l'ivresse de la bataille. Cette lutte, c'est la nôtre. Nous ne connaissons que celle-là. Nous ne sommes pas de ceux qui abandonnent les vieux chefs, les anciens ministres catholiques. Notre bonne volonté à les défendre est égale à l'indépendance que nous revendiquons dans l'appréciation des actes politiques et des ministres au pouvoir.

(17) „L'armée qu'il ne nous faut pas, c'est une armée trop forte.

1° Parce qu'elle est inutile.

2° Parce qu'elle dépasse le but à atteindre.

3° Parce que même portée au maximum, elle serait encore impuissante à réaliser le but que lui assignent les militaristes, but qui ne doit pas être poursuivi et qu'il est impossible de poursuivre.

4° Parce qu'elle impose au pays une charge financière qu'il est incapable de supporter.

5° Parce qu'elle compromet notre vie économique.

6° Parce que n'étant pas nécessaire, la conscription générale constitue une exaction et une tyrannie.

7° Parce que pressurant, affaiblissant et ruinant la Belgique, elle est antipatriotique.

Voilà ce que dit le bon sens et ce que nous sommes heureux de dire avec lui.”

L'Ami de l'Ordre, 29 août 1909, p. 1, col. 1 et 2.

(18) Les rédacteurs en chef de *L'Ami de l'Ordre* et Charneux tout particulièrement n'avaient pas une sympathie très grande pour Beernaert.

„ ... Quel misérable spectacle la Chambre donne au pays et quelle triste fin pour un régime que nous avons tant soutenu ! Je reste persuadé que la révision a été une faute, mais peut-être était-il temps qu'il vint d'autres hommes, c'est-à-dire que les choses pourries disparaissent. Seulement, ne sera-ce pas encore pis ?

De Malou, nous sommes tombés en Beernaert, de Beernaert, ne tomberons-nous pas en Nyssens ? Déjà, *Le Patriote*, ce marchand de Revalanta et de pilules Holloway met en avant le nom de ce hâbleur superficiel et ambitieux. ...”

A. Charneux à V. Delvaux, Beauraing, le 22 juillet 1893.

(19) *L'Ami de l'Ordre*, 4 décembre 1909, p. 1, col. 1.

Le jour où M. Schollaert sera descendu du banc ministériel, il ne trouvera plus autour de lui les courtisans qui l'ont adulé dans les tristes circonstances que nous venons de traverser.

Mais, ce jour-là, s'il est l'objet des attaques des anticléricaux, il se verra défendre et soutenu par ceux qui ont le plus ouvertement blâmé sa compromission avec l'ennemi dans la question militaire.'

Dans la question militaire, *L'Ami de l'Ordre* s'était trouvé en parfait accord avec les représentants catholiques namurois Auguste Mélot (20) et Petit, lesquels se conformaient à leurs engagements envers leurs électeurs (21).

En matière scolaire, *L'Ami de l'Ordre* rejetait toute initiative — fût-elle catholique — tendant à restreindre tant soit peu la liberté d'enseignement.

„La liberté d'enseignement!, une de nos plus chères et de nos plus précieuses libertés. La liberté! Ah, gardons-la avec fierté et énergie. Ayons à cœur de montrer au monde qu'il existe un petit pays qui grandit, prospère et se développe dans toutes les sphères de l'activité sociale, sous le beau régime de la liberté pleine et entière pour tous” (22).

„La neutralité scolaire engendre des socialistes” (23) affirmait le journal catholique qui ne manquait point de féliciter très chaleureusement le député Mélot pour s'être prononcé en faveur de la thèse *l'Etat hors de l'école* (24).

Le projet Verhaegen — qui visait à modifier la loi de 1895 en retranchant du programme des matières obligatoires, la religion et la morale — souleva la réprobation de *L'Ami de l'Ordre* :

„Il est inopportun d'ouvrir un débat sur la question scolaire. Le régime actuel est perfectible et très utilement on pourrait examiner dans les prochains congrès catholiques les améliorations à apporter à la loi de 1895 pour

(20) „Mon cher Victor,

Les journaux du clan ultramilitariste, *Belgique militaire* en tête, font campagne contre ceux qui ne veulent pas bouleverser notre organisation militaire. Il m'est indifférent d'être traité de crétin ou d'ignorant; il ne m'est pas indifférent de voir dénaturer mes idées même par des journaux soi-disant amis. Depuis que j'ai prononcé mon discours, j'ai acquis la preuve que ceux-là même qui pensent comme moi ne savent absolument pas ce que j'ai dit à la Chambre. On m'a prêté de monumentales absurdités. Je voudrais donc vous voir saisir les occasions de rectifier les idées fausses, j'ai marqué au crayon bleu les passages les plus dénaturés de mon discours.

Vous pourriez peut-être les reproduire petit à petit. Bien à vous.”

(Auguste Mélot à Victor Delvaux, 10 décembre 1908).

(21) *L'Ami de l'Ordre*, 9 novembre 1909, p. 2, col. 1.

(22) *L'Ami de l'Ordre*, 17 juillet 1901, p. 1, col. 3.

(23) *L'Ami de l'Ordre*, 30 juillet 1901, p. 2, col. 1.

(24) *L'Ami de l'Ordre*, 21 août 1901, p. 2, col. 2.

parer aux inconvénients signalés. Et ce n'est que lorsque une entente se serait produite dans les rangs du parti catholique que l'on remettrait la question devant le Parlement.

En attendant, celui-ci a d'autres besognes urgentes à accomplir. Ne lui fournissons pas encore, à propos de la question scolaire, une raison ou un prétexte de piétiner sur place et de perdre son temps en d'inutiles discussions" (25).

L'Ami de l'Ordre ne laissait passer aucune occasion de rappeler la lutte scolaire qui de 1879 à 1884 avait troublé la Belgique. L'inauguration d'un monument Van Humbeeck à Bruxelles (26), les discours „sectaires" que l'échevin de l'Instruction publique à Namur, Arthur Procès, „le petit Combes namurois", s'était autorisé à prononcer lors des séances de distribution des prix en août 1902 (27) était également prétexte pour *L'Ami de l'Ordre* à brandir l'étendard de la liberté scolaire, de l'éducation confessionnelle.

Sylvain Grawez fit paraître plusieurs articles, en 1906, contre l'enseignement obligatoire laïque. „L'enseignement obligatoire laïque a fait faillite. Elle est désastreuse pour les peuples et pour les individus. Comme patriotes, comme catholiques, nous ne pouvons donc que les combattre", disait-il notamment (28).

Et le 12 juillet suivant, Delvaux déclarait:

„Si les anticléricaux n'avaient en vue que la diffusion de l'enseignement, s'ils étaient sincèrement attachés à la liberté de l'enseignement et respectueux de la liberté de conscience, la grande majorité de nos amis se rallieraient volontiers, croyons-nous, à l'enseignement obligatoire. Mais tel n'est pas le cas. L'école obligatoire sécularisée n'est qu'un moyen de détruire l'enseignement libre et de déchristianiser les masses" (29).

L'enseignement obligatoire violerait les droits naturels du père de famille, de l'église et dénaturerait le sens du pacte fondamental de la Belgique „qui garantit à l'enseignement la liberté la plus absolue", estimait Delvaux, qui concluait: „Ne nous laissons pas séduire par les sirènes anticléricales" (30).

(25) *L'Ami de l'Ordre*, 4 juillet 1902, p. 1, col. 5 et p. 2, col. 1.

(26) *L'Ami de l'Ordre*, 29 juillet 1902, p. 2, col. 1.

(27) *L'Ami de l'Ordre*, 7 août 1902, p. 2, col. 1.

(28) *L'Ami de l'Ordre*, 25 mars 1906; 22 novembre 1906.

(29) *L'Ami de l'Ordre*, 12 juillet 1906, p. 1, col. 3.

(30) *L'Ami de l'Ordre*, 28 février 1908, p. 1, col. 2.

Au mois de juillet 1910, *L'Ami de l'Ordre* rejeta le projet Verhaegen (31) parce qu'il admettait le principe de l'enseignement obligatoire et de la suppression de l'obligation de l'enseignement religieux édictée par la loi de 1895 (32).

„Nous espérons, nous, que nos amis de la Chambre et du gouvernement seront assez avisés, assez sages pour ne pas se lancer dans une nouvelle aventure où les risques dépasseraient et de beaucoup les bénéfices éventuels. Pour éviter la division sur laquelle nos adversaires fondent leur unique espoir, nous n'hésiterons pas pour notre part, à dire à tous nos amis: ne touchons pas à ce qui existe et unissons nos forces pour tirer du régime existant tout ce qu'on peut en obtenir” (33).

L'Ami de l'Ordre se récria contre le projet Schollaert car il craignait fort que le bon scolaire ne recelât dans ses flancs l'instruction obligatoire (34). Cette fois *L'Ami de l'Ordre* se retrouvait seul (35) presque parmi les journaux de droite à rejeter ce projet de loi. Mais il était approuvé et encouragé en cette voie par Charles Woeste duquel Delvaux avait sollicité l'avis, du reste.

„Vous me demandez mon impression. Vous connaissez mes prévisions au sujet d'une réforme scolaire dans le sens de nos amis. Ceux-ci se plaignent de l'état des écoles publiques dans les grandes villes et de l'abus des dépenses. A cet égard, il n'y a rien dans le projet, et je reconnais que c'était presque impossible. Cela étant, le projet n'est plus guère qu'un projet d'argent. Les catholiques se plaignaient de leurs sacrifices d'argent: on vient à leurs secours, les communes libérales devront y contribuer. Comment cela sera-t-il pris? Impossible de le dire à présent. Les libéraux réussiront-ils à galvaniser l'opinion? Nous verrons bien. Espérons que non. Mais il est trop tôt pour se prononcer. Après cela, je n'aime ni la gratuité absolue, ni l'amorce d'instruction obligatoire qui sont dans le projet. Peut-être va-t-on nous entraîner plus loin? Il faudrait dès maintenant crier casse-cou. Le

(31) „Mon cher Victor,

... M. Verhaegen vient de publier dans la *Revue Sociale* un important article. J'estime: 1° Qu'il est temps de marquer votre désaccord avec lui particulièrement sur la question de l'instruction obligatoire et de la loi militaire.

2° Que nous devons le faire avec les égards que mérite ce grand chrétien. Je vous envoie un projet d'article, il correspond aux idées que nous avons échangées à diverses reprises ensemble; il est conçu en termes très sympathiques (vous n'en doutez pas), mais très catégoriques, vous le verrez. Il est un peu long et peut être publié en 2 ou 3 journaux mais j'estime qu'il est bon comme mise au point.

Affectueusement à vous, Mélot.”

(Auguste Mélot à V. Delvaux, 13 juillet 1908.)

(32) *L'Ami de l'Ordre*, 15 juillet 1910, p. 1, col. 6.

(33) *L'Ami de l'Ordre*, 31 juillet 1910, p. 1, col. 1 et 2.

(34) *L'Ami de l'Ordre*, 15 mars 1911, p. 1, col. 3.

(35) *L'Ami de l'Ordre*, 18 mars 1911, p. 1, col. 2.

projet est accueilli sans enthousiasme. Il paraît que l'on pourra refuser le bon scolaire en invoquant des motifs de conscience. Qui sera juge de ces motifs? M. Schollaert m'a dit: „Le juge de paix!“ Le juge de paix! Et si nos adversaires reviennent au pouvoir! Bien à vous” (36).

Mélot, quant à lui, s'était désolidarisé du journal namurois, en défendant à la maison des œuvres de Saint Servais le dit projet (37).

En 1913, *L'Ami de l'Ordre* adopta une attitude plus conciliante à l'égard du projet Poulet: „Les catholiques peuvent se rallier à l'obligatoire si le libre choix est assuré de la gratuité accordée” (38).

L'Ami de l'Ordre fut l'adversaire aussi de la représentation proportionnelle, parce qu'elle marquerait la fin de la vie politique en Belgique.

„Plus de luttes, la masse des électeurs se désintéresserait de la politique, les politiciens eux-mêmes abandonneront le grand champ de bataille électoral pour se livrer dans le champ clos des associations et des coteries à de petites escarmouches personnelles et à de mesquines intrigues pour la conquête des candidatures.”

La représentation proportionnelle était pour *L'Ami de l'Ordre* „un remède empirique”. A son avis, il fallait pour remédier efficacement au malaise dont souffrait, alors, la Belgique, découper les grands arrondissements. Il fallait aussi résister au chantage socialiste: „La révolution et la guerre civile ne dépendant nullement du vote ou du rejet de la R.P. „déclarait la feuille namuroise. Et, elle ajoutait : „Il vaut mieux faire face à la révolution que de lui céder sans résistance” (39).

L'Ami de l'Ordre repoussait toute idée de référendum populaire en cette matière.

„Le référendum serait inconstitutionnel (40) et il serait d'autre part vain et dangereux d'en référer à la masse qui se perd dans le labyrinthe des lois électorales et ne comprend rien aux notions de représentation proportionnelle, d'uninominal, de vote plural, etc...

Le peuple qui par nature est simpliste et par défaut d'instruction incapable de saisir une idée fort complexe se perd dans ce dédale de lettres majuscules dont les journaux le farcissent. R.P., pour lui, signifie Révérend Père et il ne saura jamais que U. veut dire uninominal (il ne sait d'ailleurs pas ce que c'est qu'uninominal)” (41).

(36) Lettre de Charles Woeste à Victor Delvaux, 16 mars 1911.

(37) *L'Ami de l'Ordre*, 10 avril 1911, p. 1, col. 5.

(38) *L'Ami de l'Ordre*, 1 juillet 1913, p. 1, col. 3.

(39) *L'Ami de l'Ordre*, 3 septembre 1899, p. 1, col. 2.

(40) *L'Ami de l'Ordre*, 7 juillet 1899, p. 1 col. 3.

(41) *L'Ami de l'Ordre*, 7 juillet 1899, p. 1, col. 4 et 5.

D'assez mauvais gré, *L'Ami de l'Ordre* s'inclina (42).

*
* *

Dans la question linguistique, *L'Ami de l'Ordre* adopta une attitude très mesurée, éminemment patriotique et nationale.

L'Ami de l'Ordre était toujours sympathique aux revendications flamandes „légitimes”, ne manquant point cependant de repousser et de regretter certaines „exagérations” de „quelques ultra-flamingants”.

En décembre 1903, *L'Ami de l'Ordre* déclara inconstitutionnel le projet de loi Coumans.

„Il est pénible”, disait-il, „de voir les catholiques flamands envisager avant tout les intérêts accessoires de leur dialecte maternel et lui sacrifier les intérêts essentiels, primordiaux, souverains et sacrés du parti et du pays” (43).

„Il nous est bien permis aujourd'hui de faire appel au bon sens et au patriotisme des catholiques flamands pour refréner les exagérations dangereuses et les intempestives déclamations de quelques ultraflamingants. Que les Flamands et les Wallons de bonne volonté se donnent la main pour écarter la guerre des langues” (44).

„L'ami des Flamands, l'ami de tous les Belges, nous le sommes assurément et nous ne le cacherons à personne, ni nulle part. Nous aimons les bons Flamands comme nous aimons les bons Wallons. Sous cette dénomination de bons, nous comprenons tous ceux qui mettent l'intérêt de la patrie, l'union de tous les Belges au-dessus de la querelle des langues. Il faut certes, que les mandataires wallons montrent de l'énergie contre les prétentions exagérées des flamingants, tout comme ils doivent montrer un esprit équitable en présence des réclamations légitimes des Flamands” (45).

„La création d'une université flamande peut être tentée” estimait *L'Ami de l'Ordre*, qui niait que la langue française fut menacée au point d'avoir à être défendue dans le pays tout entier. (46)

„Les Wallons ont des droits, il ne faut pas que les Flamands y portent atteinte. Les Flamands ont des droits, il ne faut pas que les Wallons les méconnaissent. Telle est l'évidence. En elle se résume le devoir de tous les vrais Belges. Être Belge ne signifie pas être farouchement Wallon ou frénétiquement Flamand. Être Belge c'est tout en restant profondément attaché

(42) Dix ans plus tard, *L'Ami de l'Ordre* déclarait qu'il combattrait encore la représentation proportionnelle. 26 novembre 1909, p. 1, col. 5.

(43) *L'Ami de l'Ordre*, 23 décembre 1903, p. 2, col. 1.

(44) *L'Ami de l'Ordre*, 29 septembre 1909, p. 2, col. 4.

(45) *L'Ami de l'Ordre*, 8 février 1911, p. 1, col. 4.

(46) *L'Ami de l'Ordre*, 8 février 1911, p. 1, col. 4.

au langage des aïeux, être les enfants d'une même patrie, des frères, non pas des ennemis" (47).

L'Ami de l'Ordre se refusa à toute publicité en faveur du mouvement wallon.

„Nous ne pensons pas que la langue française ait besoin d'être défendue sinon contre les exotiques qui ont conservé l'accent tudesque ou contre les pédants qui ne connaissent ni la grammaire, ni la syntaxe...

Depuis les tentatives séparatistes auxquelles se sont livrés les mauvais Belges... le mouvement de prétendue défense de la langue française est frappé de suspicion et de stérilité.

Quoique Wallon de cœur et d'âme, nous réprouvons de toute notre énergie toutes les machinations qui, sous prétexte de défendre les droits de la Wallonie visent à créer un abîme entre les deux races belges" (48).

L'Ami de l'Ordre était adversaire aussi de la séparation linguistique dans l'armée, car il importait, pensait-il, que Flamands et Wallons, appelés à coopérer en temps de guerre, se connussent „dans la même et unique armée" (49).

*
**

L'Ami de l'Ordre fut, dès l'origine du mouvement, l'adversaire de la démocratie chrétienne en laquelle il voyait la source de nouveaux déboires pour le parti catholique.

En 1894, *L'Ami de l'Ordre* fit paraître en ses colonnes une série de lettres sur la question sociale, lettres émanant du chanoine Fisse, archiprêtre de la cathédrale Saint-Aubain à Namur (50).

(47) *L'Ami de l'Ordre*, 10 février 1911, p. 1, col. 6.

(48) *L'Ami de l'Ordre*, 10 octobre 1912, p. 2, col. 3.

(49) *L'Ami de l'Ordre*, 15 décembre 1912, p. 1, col. 1.

(50) Le chanoine Jean-Noël-Joseph Fisse était né à Rabozée (Baillonville), le 31 mars 1848. Il fit ses études au petit séminaire de Floreffe puis au grand séminaire de Namur. Ordonné prêtre le 17 décembre 1870, il fut envoyé à l'université de Louvain par Mgr. Gravez. Reçu bachelier en droit canon le 11 juillet 1872, il devint le 1^{er} octobre suivant professeur au collège Notre-Dame à Bellevue. En 1876, il devint vicaire à Dinant et aumônier de la maison d'arrêt. Puis il desservit la cure de Soy (canton d'Erezée). En septembre 1880, il fut nommé directeur du collège Notre-Dame à Bellevue. Le 30 septembre 1885, le chanoine Fisse devint archiprêtre de la cathédrale de Namur. Il créa un cercle d'études sociales qui organisa le congrès des hommes d'œuvres de Namur, dont il fut le président. Il fonda et dirigea *La Maison des Ouvriers*. Pour raisons de santé, le chanoine Fisse démissionna de sa fonction d'archiprêtre le 15 octobre 1896. Il mourut le 15 novembre suivant.
BARBIER V., *Histoire du chapitre cathédral de Saint-Aubain à Namur depuis le Concordat de 1801*. Namur, Douxfils 1901, pp. 184-187.

Ces lettres (51), auxquelles souscrivait totalement *L'Ami de l'Ordre*, suscitèrent une controverse avec *L'Express*, de Liège.

„Laissant à l'arrière plan les questions de personnes”, le chanoine Fisse entendait se préoccuper „avant tout des questions de doctrine”.

Il jugeait indispensable l'union de tous les catholiques belges pour le triomphe de „la grande cause de l'Eglise et de la civilisation chrétienne”. Mais il estimait que s'il était du droit et du devoir des catholiques de discuter la question sociale il fallait à tout prix éviter „de traiter devant les ouvriers des questions qui peuvent les exalter et leur donner des aspirations impossibles à satisfaire”.

A la fin de sa neuvième lettre, le chanoine Fisse écrivait:

„Je me permets cependant d'émettre l'avis qu'une certaine entente pourrait être tentée sur le plan de l'action. Et voilà quelle serait la base. Mettre de côté toute question de personnes ou de tendances, travailler sur les points admis des deux côtés et ces points sont peut-être plus nombreux qu'il ne le semblerait au premier abord, voir s'il n'est pas d'autres points sur lesquels on pourrait tomber d'accord en faisant de part et d'autres des concessions; enfin, réserver les points de litiges et ne les discuter désormais que dans nos assemblées intimes ou dans des livres ou des journaux s'adressant au public lettré et instruit.

„L'entente, telle que je la propose, l'armistice, si l'on veut, sauvegarderait à mon sens, dans une juste mesure la dignité des parties belligérantes et elle aurait le grand avantage de faire cesser les divisions désastreuses et de ramener l'union chez les catholiques également dévoués à la cause de l'Eglise et de l'ouvrier” (52).

L'Ami de l'Ordre se conformait aux enseignements de l'épiscopat belge.

A l'annonce de la lettre encyclique *Lumen in Caelo*, *L'Ami de l'Ordre* exprima sa joie de l'initiative papale: „c'est la lumière qui brille au milieu du désarroi et des incertitudes du temps présent: *L'Ami de l'Ordre* qui a toujours travaillé au maintien de l'union entre les catholiques n'a pas besoin de dire qu'il accepte avec bonheur les enseignements de Léon XIII” (53).

(51) A la fin du mois de janvier 1894, l'imprimerie de *L'Ami de l'Ordre* publia sous forme de brochure in 8° de 125 pages un recueil de ces lettres: *Lettres sur la question sociale adressées à L'Ami de l'Ordre par M. le chanoine Fisse*. Ces lettres étaient accompagnées d'une série d'appendices „confirmant les théories exposés.”

(52) *L'Ami de l'Ordre*, janvier 1894 et 7 juillet 1895.

(53) *L'Ami de l'Ordre*, 25 juillet 1895, p. 1, col. 3.

L'Ami de l'Ordre publia le document en son numéro du 2 août. Le II septembre, il réservait l'entièreté de sa première page à la lettre des évêques belges, relative à la nouvelle encyclique.

L'Ami de l'Ordre faisait précéder la dite lettre des quelques lignes suivantes:

„Il est superflu de répéter que *L'Ami de l'Ordre* adhère pleinement et entièrement aux instructions contenues dans cet important document. Avant même de le connaître, nous avons exprimé nos sentiments d'obéissance filiale et dévouée à nos chefs religieux. Nous ne doutons pas que, comme nous, après avoir lu cette lettre si grave et si opportune, nos lecteurs catholiques, ne laissent échapper de leur cœur, en même temps qu'un acte de fidèle soumission, un cri de reconnaissance et de remerciement à l'adresse de NN. SS. les évêques. Nous ne nous permettrons pas, par respect, de commenter leurs paroles, elles sont, du reste, suffisamment claires et précises et tout homme de bonne volonté y trouvera une direction sage et judicieuse. *Roma locuta est*. Rome a parlé et l'épiscopat a approprié la parole du Saint Père à la famille belge.

La cause est entendue, l'orientation est donnée. Aux catholiques, prêtres et laïcs à accepter et mettre en pratique ce qui leur est enseigné et prescrit. Nous ne songeons pas à crier au triomphe, mais il nous sera bien permis de faire remarquer que *L'Ami de l'Ordre*, suivant en cela les conseils et exemples de notre bien-aimé et sage prélat a toujours appelé au combat contre le socialisme, insisté sur la nécessité de l'union des catholiques, sur la prudence et la circonspection dans la réalisation des réformes bonnes et utiles. Sur le devoir des catholiques de soutenir notre gouvernement qui a bien mérité de la religion et du peuple sur la création des unions professionnelles, etc...

Nous sommes doublement heureux aujourd'hui d'avoir suivi cette ligne de conduite et ce nous est un encouragement pour persévérer dans cette voie. Nous adoptons dans toutes ses parties, dans tous ses enseignements et ses ordres, la lettre de NN. SS. et nous la recommandons d'une façon toute spéciale à l'attention des catholiques" (54).

Reproduisant une lettre „d'un chef politique" (Woeste) (55), *L'Ami de l'Ordre* dénonçait en octobre 1896, le danger que présen-

(54) *L'Ami de l'Ordre*, 11 septembre 1895, p. 1, col. 1 à 5.

(55) „Cher Monsieur,

Vous avez lu les discours de MM. Lévie et Verhaegen à Charleroi. C'est le développement d'une idée datant de trois ou quatre ans et qui est fort dangereuse. A la place de nos associations électorales uniques, on voudrait constituer des associations bourgeoises et des associations ouvrières, scellant des traités de paix, mais se mouvant à part. A quoi servirait d'arriver à des listes communes sur lesquelles figureraient les candidats de ces associations diverses, si au lendemain de la bataille, ces candidats obéissaient à des programmes ou à des mots d'ordre distincts. Et puis, si on permet aux ouvriers de faire bande à part, il en sera de même des commerçants, des cultivateurs, des flamingants et des antimilitaristes et vous voyez où nous allons: l'émiettement et puis la mort. Laissez-

terait la constitution d'un parti autonome ouvrier catholique. En effet, si l'on permettait aux bourgeois et aux ouvriers de faire bande à part, d'autres groupes, commerçants, cultivateurs, flamingants, antimilitaristes, imiteraient aussi cet exemple.

„Pour que la victoire nous reste et par suite, le gouvernement du pays, il faut que nous restions étroitement unis, bourgeois et ouvriers, cultivateurs et commerçants et tous sous le même drapeau, le drapeau catholique et sous la même direction religieuse, celle de N.S. Père le Pape et de nos Evêques” (56).

A l'égard de l'abbé Daens, „pauvre prêtre égaré”, *L'Ami de l'Ordre* affectait un ton de commisération profonde:

„Il lui faut donc des applaudissements à ce pauvre abbé. Ne pouvant avoir ceux des chrétiens, il va mendier ceux des socialistes révolutionnaires, des athées, des ennemis de la religion et de l'Eglise. Plaignons-le d'être tombé là et nous souvenant que malgré ses égarements, il est prêtre pour l'éternité, prions pour que, éclairé enfin sur l'œuvre mauvaise qu'il poursuit malgré les avertissements réitérés de ses supérieurs ecclésiastiques, le pauvre prêtre rentre en lui-même et redevienne obéissant et soumis à l'Eglise...” (57).

Cet article suscita la riposte de l'abbé Daens qui adressa à l'éditeur de *L'Ami de l'Ordre* une lettre de protestations, le requérant de la publier.

Le 9 novembre, le journal namurois publiait donc la réponse du leader de la démocratie chrétienne, précédée du dit article et annotée par le rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* (58).

„Il paraît que dans l'article que vous me consacrez „Autour d'une soutane”, vous oubliez totalement votre beau titre *L'Ami de l'Ordre*, car l'ordre, c'est la justice, la vérité et même la charité; or, votre article pullule d'erreurs, d'âpres et injustes reproches et d'injures peu chrétiennes.

... Je vous remercie de vos prières, au cas où elles seraient sincères et désintéressées, de mon côté, je prierai pour vous, afin que vos yeux s'ouvrent enfin, et que vous compreniez que tout bon catholique doit être démocrate et qu'il est impossible d'être démocrate sans être partisan de l'égalité politique, c'est-à-dire du suffrage universel pur et simple.

moi demander à *L'Ami de l'Ordre* de ne pas emboîter ce pas. Plus que jamais, nous avons besoin d'union et d'unité. Croyez, je vous en prie, en l'expression de mes sentiments distingués.

(Charles Woeste à V. Delvaux, Calevoet, 28 septembre 1896.)

(56) *L'Ami de l'Ordre*, 1 octobre 1896, p. 1, col. 5 - p. 2, col. 1.

(57) *L'Ami de l'Ordre*, 24 octobre 1900, p. 2, col. 1.

(58) *L'Ami de l'Ordre*, 9 novembre 1900, p. 2.

Je suis obéissant et soumis à l'Eglise autant que n'importe qui dans tout ce qui concerne le dogme, la morale et même la discipline ecclésiastique mais d'après le précepte du Christ, je revendique mon droit de citoyen sur le terrain politique, économique et social. Je sais bien que cela ne plaît pas aux conservateurs catholiques qui sont beaucoup plus conservateurs que catholiques et qui estiment surtout dans le prêtre, le gendarme protégeant leurs coffres-forts; mais le prêtre ne reçoit pas l'ordination sacerdotale pour plaire aux riches et pour défendre leurs privilèges surannés...".

Lorsqu'en 1907, l'évêque de Liège eut défendu aux membres de son diocèse de collaborer à *La Dépêche*, organe de l'union démocratique chrétienne à Liège, *L'Ami de l'Ordre* n'en dit mot.

Delvaux, en effet, après avoir pris l'avis de différentes personnalités religieuses liégeoises, avait jugé préférable de garder le silence. Le 18 juillet, il exposait à Charneux, les raisons de son abstention:

„Les incidents de Liège sont très graves et très délicats. Je vous en avais écrit et vous avais transmis tous les documents. Ne recevant pas de réponse à ma lettre, je me suis renseigné à bonne source, chez Mr. l'abbé Goblet, cousin de M. Goblet, président de l'association catholique de Liège; en même temps, je consultais les plus sérieux d'entre les ecclésiastiques d'ici pour connaître ce qu'il y avait lieu de faire. Tous ont été d'avis qu'il ne fallait pas en parler. M. Goblet notamment, déclarait que l'intervention des journaux en dehors du diocèse de Liège était intempestive, parce qu'elle étendait les scandales, sans profit aucun au contraire, en s'exposant à fomenter çà et là des poussées fâcheuses, notamment par le droit de réponse dont S(omville) entend user sans ménagement. Le bruit du dehors ne peut que servir l'opposition démocratique. A la chambre, on regrette l'intervention de l'Evêque dans les journaux politiques. C'est une arme à double tranchant. L'Evêque doit diriger son clergé, mais ne pas intervenir dans la presse. Bref, à un point de vue ou l'autre, tous regrettent et déplorent ces incidents, surtout pour le parti qu'en tireront les adversaires.

A ce propos, on me rappelait l'intempestive intervention en faveur du service personnel qui était lancée dans la lettre des évêques lors du 75^e anniversaire national. Tous ici estiment que le clergé ne saurait trop s'abstenir de la politique. Nos mœurs n'y sont pas faites. Voilà pourquoi, après avoir réfléchi et prié, j'ai dû en conscience devoir garder le silence.

D'autre part, si vous connaissiez de plus près notre situation dans la presse, elle est bien changée depuis le temps où vous fréquentiez le cercle St.-(?); vous seriez convaincu que seules la voie droite et prudente peut préserver des écueils, des conflits et des passions où plusieurs succombent.

Jusqu'à présent, nous avons passé intacts et intangibles à travers tout ce chaos et vous verrez demain que beaucoup succomberont sous les responsabilités qu'ils encourent.

Et nous sommes à la veille du renouvellement des conseils communaux. Et nous avons à lutter contre la Franc-maçonnerie qui unit libéraux et

socialistes. Et demain, si la catastrophe se produit tous se rejettent la responsabilité du désastre!

Dans notre diocèse heureusement, nous ne connaissons pas ces divisions profondes ou du moins, nous les cachons, et l'ennemi n'en tire pas profit. Vous savez combien de diplomatie et d'indépendance il faut déployer pour arriver à ce résultat. Aussi, notre situation est plus belle et plus forte que jamais, ne la risquons pas dans les querelles des voisins.

Faisons notre devoir, avec cœur, avec prudence et que le bon Dieu fasse le reste" (59).

Mais comme le silence du journal namurois avait été, par d'aucuns, interprété dans le sens d'une désapprobation de la décision de Mgr. Rutten, *L'Ami de l'Ordre* sortit de sa réserve, exposant les motifs qu'il avait de taire les incidents liégeois.

„Nous n'avons pas parlé de cet incident, d'abord parce que nous avons pour règle de ne pas nous mêler de ce qui ne nous regarde pas; or, le diocèse de Liège seul était intéressé en cette affaire. Nous nous taisions aussi, parce que nous avons pour règle également de ne pas rechercher ce qui peut nous diviser mais de veiller avec soin à sauvegarder et à affermir l'union de tous les catholiques. Il va de soi que notre discrétion ne pouvait être interprétée dans un sens désapprobateur de l'acte épiscopal de Mgr. Rutten. Nous n'avons ni la prétention, ni la témérité de vouloir le juger. Nous avons cru devoir nous taire, principalement dans le but de ne pas aviver des débats pénibles très préjudiciables pour l'action de l'Eglise et du parti catholique dans le diocèse voisin" (60).

Et *L'Ami de l'Ordre* engageait vivement sa consœur *La Dépêche* à ne pas persévérer dans une attitude qui, quoiqu'elle en pensât, serait considérée comme „hostile tout au moins aux directions épiscopales si pas à la personne même de l'Evêque."

„Votre article *Les incidents de Liège* est excellent," approuvait Charneux. „Ces gens-là deviennent trop audacieux et trop présomptueux. Encore un peu et c'est à Saint-Hubert qu'il faudra les recommander. Que les Liégeois, y compris les chanoines et les tréfonciers, se mangent entre eux. C'est leur affaire, mais il y a les élections législatives et nous n'avons plus rien à perdre" (61).

Et le 12 août encore, A. Charneux écrivait à Delvaux (62):

„Notre réponse à Somville est excellente. C'est le coup de massue qu'il fallait. Révoltés contre leur évêque et en une question de discipline où

(59) Victor Delvaux à A. Charneux, 18 juillet 1907. (Copie).

(60) *L'Ami de l'Ordre*, 8 août 1907, p. 1, col. 3 et 4.

(61) Lettre de A. Charneux à V. Delvaux, 9 août 1907.

(62) Lettre de A. Charneux à V. Delvaux, 12 août 1907.

l'évêque a autorité, voilà ces gens-là. Si Somville revient, écarter-le d'un geste" (63).

Nicolas Goblet, de son côté, remerciait et félicitait Victor Delvaux et *L'Ami de l'Ordre* de leur attitude.

„Merci pour l'aimable envoi des deux numéros de *L'Ami de l'Ordre* concernant les incidents liégeois.

En lisant — et en admirant — le premier, je me disais que vous aviez été courageux de braver le chantage du droit de réponse que pratique avec un brio cynique ce journaliste unique qui a nom Somville.

De fait, *La Dépêche* s'est abstenue même d'une allusion à votre appréciation, mais le rédacteur en chef se rattrappe dans vos colonnes, singulières mœurs vraiment! Cette fois [du [moins, [le droit de réponse a eu la riposte, vous lui avez brièvement et proprement rivé son clou! Mes plus cordiales félicitations.

Il y a évidemment pour vous, dans la lettre Somville de véritables énigmes, de vrais „rébus", il faut être initié aux dessous liégeois pour comprendre ce que tout cela recèle de mensonges et de perfidies et encore, ne comprend-on pas toujours!

Pour ma part, m'en tenant au seul paragraphe qui concerne la politique (un essai loyal fut cependant consenti là). Je donne ma langue aux chiens; je sais bien que M. Somville ment lorsqu'il écrit „le parti fut volé dans la répartition des candidatures." Mais à part cette phrase, je ne parviens pas à découvrir un soupçon de fait... ou d'équivoque pouvant expliquer à quoi se rapporte le reste! En attendant, ça a l'air de quelque chose et la calomnie se promène insaisissable. N'est-ce pas que c'est une jolie polémique? Et voilà des mois que nous la subissons....

Quand les catholiques liégeois se décideront à déballer une bonne fois leurs griefs, cela viendra mais nous voulons éviter présentement de confondre la querelle de discipline religieuse avec le conflit politique, on sera confondu dans le pays de la patience et de la générosité de nos prétendus conservateurs et de l'outrecuidance de nos scissionnaires systématiques. J'admire M. Somville d'oser opposer à l'organisation liégeoise, celle de Bruxelles, Gand, Mons ou Soignies. Tout d'abord, dans ces arrondissements, il n'est pas difficile de s'entendre avec les associations ouvrières puisque d'une part, elles sont groupées dans un organisme *unique*, et que d'autre part, elles se bornent à suivre, au point de vue politique, la ligne de conduite tracée par le comité du parti. A Liège, au contraire, nous avons, d'une part, deux organismes ouvriers, l'un (le seul que connaisse *La Dépêche*, *Le Pays Wallon* et le *XX^e Siècle*) représente à peine 25 % des voix ouvrières catholiques dans la ville et 10 % dans le reste de l'arrondissement; l'autre, plus de 75 % et plus de 90 %; les chiffres et les œuvres sont là! Eh bien! la prétention de nos démos, depuis 12 ans est de faire considérer les autres

(63) Gustave Somville (1852-1916), directeur de *La Dépêche*, de Liège.

comme quantité négligeable et de monopoliser pour eux seuls la représentation ouvrière; est-ce là le régime de Bruxelles, Gand, Mons ou Soignies ?!!

D'autre part, ces excellents démos, si friands de l'alliance... et des voix des conservateurs consacrent les quatre années qui séparent deux élections à leur tomber dessus en toutes occasions; et même sans occasion! Est-ce encore le régime de Gand, etc....

Sans compter que les exemples choisis ne sont pas très heureux en fait.

Je n'ai pas ici mes dossiers, mais je sais bien qu'à Mons, on s'est *entendu* pour laisser ce brave Delporte à la bonne place (2^e) pour échouer; de même à Gand *Huysthauder* à la 7^e place.

Tandis que ces odieux conservateurs de Liège sont engueulés à Somville que veux-tu parce qu'ils ont eu la naïveté de placer en second rang, sur le velours, Mr. de Ponthière, candidat des démocrates dont l'appoint valait bien 5.000 voix sur 49.000.

Le Pays Wallon et Le XX^e Siècle feraient mieux de s'intéresser aux daensistes des Flandres; leurs voix, ralliées à la liste catholique assureraient pas mal de sièges de plus à la majorité gouvernementale: 1 à Gand, 1 à Termonde, 1 à Saint Nicolas, 1 à Alost plus tard, 1 à Courtrai, 1 à Bruxelles, 1 à Anvers.

Mais voilà! On aime mieux flagorner des brouillons qui crient fort, mais dont les cris et les voix ne changent rien aux scrutins liégeois.

Pardonnez-moi de m'être oublié si longuement avec vous. Je vous serre cordialement la main" (64).

L'Ami de l'Ordre, on le voit, tout en réprouvant la démocratie chrétienne, s'efforçait de ne pas envenimer un débat dont il avait conscience qu'il serait néfaste à son parti.

Du reste, dès 1898, Victor Delvaux le rédacteur en chef de *L'Ami de l'Ordre* était entré dans le comité organisateur des œuvres ouvrières namuroises, à la demande expresse de Mgr. Decrolière l'évêque de Namur.

A ce titre, Delvaux figure parmi les organisateurs du Congrès de la ligue Démocratique en 1912 (65).

(64) Lettre de Nicolas Goblet à V. Delvaux, Spa, 12 août 1907.

Sur la question sociale et la démocratie chrétienne à Liège, nous renvoyons le lecteur aux divers travaux de M. Paul Gérin.

(65) Confidentielle.

„Cher Monsieur Delvaux,

Je vois et je m'en réjouis que vous êtes l'un des organisateurs du prochain Congrès de la Ligue Démocratique

— Le programme à divers titres ne m'en paraît pas rassurant.

— Modification de l'article 310 et cela en présence des menaces de grèves générales.

— Contrats collectifs - questions délicates insuffisamment étudiées et présentant dans la pratique de redoutables difficultés.

— Suffrage des jeunes - alors que le gouvernement et la droite n'en ont pas délibéré.

— Loi scolaire. Ne conviendrait-il pas d'attendre le projet ?

„J’y figure un peu par tradition”, expliquait, à Charles Woeste, le rédacteur en chef de *L’Ami de l’Ordre*. „J’en faisais partie déjà il y a 12 ans, parce que j’avais été, dès le début du mouvement parmi les jeunes gens qui voulaient se lancer dans la démocratie.

J’y étais, d’abord, parce que président de la société *L’Emulation* qui comptait dans son sein tous les innovateurs, mais j’y fus aussi et surtout, à la demande de notre évêque d’alors: Mgr. Decrolière qui voulait absolument éviter la division des catholiques namurois et la création de deux fractions autonomes dans notre parti.

Telle fut la raison de mon entrée dans le comité organisateur des œuvres ouvrières, tel fut le but que je poursuivis en toutes circonstances, fort de l’appui le plus complet de sa Grandeur et j’eus à rompre maintes lances pour éviter ici la séparation dont on a tant souffert à Liège, à Charleroi et ailleurs.

Comme vous le savez, les membres des sociétés ouvrières font individuellement partie de notre association catholique et ceux d’entre eux qui sont délégués sont noyés dans les 2.400 votants qui composent ce collège électoral chargé de désigner les candidats.

A ce point de vue, notre organisation est très forte, quoi qu’en dise certain correspondant du journal carolorégien et démocratique *Le Pays Wallon*. J’ajouterai même, que pour certains, un tout petit groupe sans consistance d’ailleurs, les démocrates d’il y a 12 ans ou 14 ans, sont devenus les pires conservateurs.

Ainsi en va-t-il souvent pour ceux qui ne se contentent pas de porter uniquement le beau nom de „catholique”.

Quant au programme du prochain congrès, il me paraît arriver directement de Gand, c’est du Verhaegen.

Je ne savais pas qu’il ait été soumis au comité d’honneur et au comité organisateur namurois.

Je vais en écrire de suite à M. le représentant Mélot et le mettre en garde contre l’emballage „familial” qui ne plairait pas ici (66).

Mgr. Heylen participe au Congrès, comme à toutes les réunions catholiques mais il n’y cherche que le bien de son troupeau et est aussi ferme que son prédécesseur pour maintenir l’union et la discipline du parti catholique. La question scolaire notamment l’inquiète en ce sens qu’il craint un nouveau projet qui jeterait les troubles dans notre organisation

— En réalité, tous ceux qui n’ont jamais étudié la loi scolaire actuelle crient: une nouvelle loi scolaire!

— Je pense bien qu’il y aura quelques mesures à prendre, mais elles seront d’ordre secondaire. Les déclarations du gouvernement ne peuvent laisser de doute à cet égard. Or, dans cette assemblée échauffée de gens sans responsabilité, on peut s’attendre à tout. A vous et aux autres à examiner s’il n’y a pas lieu d’endiguer en ce qui concerne les points qui précèdent. En tous cas, il me paraît qu’une délibération sérieuse des organisateurs s’impose.

Votre dévoué Ch. Woeste.”

(Ch. Woeste à V. Delvaux, Calevoet, 25 août 1912).

(66) Auguste Mélot était le gendre d’Arthur Verhaegen.

actuelle. Je connais son sentiment pour l'avoir entendu s'exprimer clairement soit dans des conversations privées, soit dans nos réunions de la ligue scolaire provinciale dont je suis secrétaire.

M. l'archiprêtre Houba qui s'occupe activement des écoles libres de la ville est du même avis. „Qu'on nous donne un peu plus d'argent”, me disait-il l'autre soir, „et conservons notre organisation et notre liberté”. Il me proposait même d'aller ensemble vous entretenir de cette question essentielle et extrêmement grave. Les utopistes de la ligue démocratique et les promoteurs du projet Schollaert s'abusent étrangement et sur les dispositions du pays et du corps enseignant et sur l'efficacité réelle et l'application de leur système de justice idéale! Ils font preuve de la même légèreté en agitant les questions si délicates de l'article 310 des contrats collectifs.

J'aurais moins peur du suffrage des jeunes qui n'est qu'un dérivatif. Ces politiciens à courte vue croient toujours qu'il faut monter sur la locomotive démocratique au lieu de rassurer nos électeurs par un „*non volumus*” bien net, bien catégorique.

Il eut été plus sage de s'en tenir à la création des syndicats chrétiens, qu'il importe d'opposer aux groupements rouges, mais l'abbé Pierlot (67), préposé par l'évêque à la création de ces œuvres a décliné l'honneur de figurer parmi les organisateurs du congrès démocratique. Je dois le voir tantôt à ce sujet et serai fixé sur les raisons de son refus, publié dans *L'Ami de l'Ordre*. Mais, je présume que le caractère politique que prend la ligue en est la cause principale” (68).

Delvaux faisait ainsi office d'observateur, d'élément modérateur et de médiateur aussi entre la tendance conservatrice et la tendance démocratique.

Auguste Mélot auquel Delvaux avait demandé certains éclaircissements, selon la promesse faite à Charles Woeste, répondit:

„J'aurais voulu te voir pour calmer tes inquiétudes exprimées avec une très grande modération dans ta lettre, mais que des officieux grossissent jusqu'à annoncer des actes d'hostilité de ta part.

Réforme scolaire: M. de Broqueville a fait connaître, le 3 mars, les idées du gouvernement sur la question scolaire. Les catholiques du pays tout entier ont fait le meilleur accueil à ses déclarations. M. Schollaert s'y est publiquement rallié. On peut dire que les élections se sont faites sur ce programme.

Si des malintentionnés veulent revenir au bon scolaire, etc., etc., il n'est pas inutile qu'on le sache, j'espère d'ailleurs qu'on pourra leur river leur clou - Article 310. Je ne crois pas non plus qu'il y ait lieu de déforer l'autorité vis-à-vis des ouvriers qui attendent à la liberté du travail. Mais n'y a-t-il

(67) Abbé Jean Pierlot, né à Cugnon en 1881, mort dans un camp de concentration nazy, en 1944, conférencier, publiciste, aumônier des œuvres sociales à Namur.

(68) Victor Delvaux à Ch. Woeste, 30 août 1912.

pas lieu de renforcer l'autorité vis-à-vis des patrons qui attendent à la liberté de leurs ouvriers ? Tu dis que le monde industriel nous a soutenus aux dernières élections. C'est la première nouvelle que j'en entends: les Solvay, les Warocqué, les Van Hoegarden, les Boël et tous les petits seigneurs qui emboitent le pas à ces grands feudataires seraient bien étonnés si on leur disait qu'ils nous ont soutenus. La vérité, c'est que les commerçants nous ont aidés (la masse flottante). La masse flottante de l'industrie est restée flottante, quoi qu'il en soit, nous devons être justes, le reste nous sera donné par surcroît.

Contrat collectif: Il n'est pas question de le rendre obligatoire; il s'agit de le réglementer. La législation actuelle l'autorise mais sans y consacrer de dispositions spéciales.

Quel mal vois-tu à ce que la législation dise: En cas de contrat collectif, les dispositions suivantes le régissent! Le code civil fait cela pour la vente, le bail, le louage des services. Cela n'oblige personne à vendre ses propriétés, à les louer ou à louer ses services.

Les congrès peuvent servir à éclairer le législateur sur l'état de l'opinion publique ou d'une partie de l'opinion publique mais à une condition, c'est qu'on y discute des questions intéressantes. Il me paraît que les trois questions que tu cites ne manquent pas d'intérêt. J'espère t'avoir rassuré.

Affectueusement à toi" (69).

Delvaux transmet cette réponse à Woeste.

L'essentiel", déclara alors le ministre, „c'est qu'il n'y ait pas d'emballlement et qu'il n'y ait pas de propositions outrées. M. Mélot dit dans la lettre ci-jointe que les élections se sont faites sur le programme scolaire. Quelle erreur! Et il serait fâcheux que son rapport insistât sur cette idée. Les élections se sont faites sur le bloc et contre le bloc. On a eu peur des bouleversements dont son avènement nous eût menacés.

Il est certain que les premiers mois seront absorbés par la révision de la Constitution, les grèves et il importe donc que nos amis ne s'attendent pas à un projet scolaire *immédiat*. Dans tous les cas, ce projet sera limité, ainsi que je vous l'ai expliqué.

Vous paraissez favorable au suffrage des jeunes. Mais ce serait la révision de la Constitution! Et alors, tout le reste suivrait. Puis, faut-il jouer notre denier atout au lendemain de notre victoire?" (70).

* * *

Inaltérablement fidèle à la dynastie nationale, *L'Ami de l'Ordre* réprouvait naturellement l'attitude hostile et „inconvenante" de la presse socialiste à l'égard de la famille royale belge et il faisait siennes les paroles de Bossuet à l'égard de Louis XIV, estimant que „Dieu seul était juge de la conduite privée des rois."

(69) Lettre de A. Mélot à V. Delvaux, 8 septembre 1912.

(70) Lettre de Ch. Woeste à V. Delvaux, 15 septembre 1912.

L'Ami de l'Ordre, cependant, n'avait rien d'un courtisan. A l'occasion, il savait critiquer tels propos royaux qui ne rencontrait point ses façons de voir (71).

A l'égard du gouvernement catholique, l'attitude de *L'Ami de l'Ordre* n'était point non plus servile.

En maintes occasions, la feuille catholique namuroise défendit son point de vue contre l'avis de la majorité de ses coréligionnaires politiques. „Nul plus que nous, disait-il, n'est attaché au gouvernement catholique actuel, dont nous proclamons les services et les mérites incontestables. Mais nous revendiquons toujours à l'égard de nos meilleurs amis le droit de dire franchement ce que nous pensons” (72).

L'Ami de l'Ordre se disait volontiers plus attaché aux principes qu'aux personnes et il advint que le journal namurois s'en prit à l'un ou l'autre ministre.

S'ils s'efforçaient souvent de sauver la face à l'égard des lecteurs et des électeurs, les rédacteurs en chef et directeur de *L'Ami de l'Ordre* n'avaient pas une très haute opinion de certains gouvernants et en leur correspondance, Delvaux et Charneux, ce dernier surtout, ne célaient point leur mécontentement profond, leur crainte aussi, devant le lent effritement du parti en faveur duquel ils avaient rompu tant de lances.

„Les hommes qui nous ont perdus autrefois, nous perdrons encore maintenant et je crains fort les prochaines élections. Il y a une lassitude, un mécontentement, un lézardement et cela se sent partout. Je vous avoue mon cher Monsieur Delvaux, que ça n'est pas sans répugnance que je me mets encore en frais pour la politique politique. Les effets que l'on obtient ne répondent pas aux efforts et aux sacrifices que l'on fait” (73), écrivait Charneux à son successeur.

Delvaux estimait que la non progression, voire le recul du catholicisme politique provenait essentiellement du déclin du sentiment chrétien.

„Il est avéré que nous ne progressons pas”, confiait-il à Charneux, „ce qui manque, c'est le fond religieux; s'il existait, on ne verrait pas des électeurs virer de droite à gauche pour de mesquines questions matérielles ou de froissements personnels.

(71) *L'Ami de l'Ordre*, 24 juillet 1905, p. 1.
En matière militaire notamment.

(72) *L'Ami de l'Ordre*, 2 mars 1903, p. 1.

(73) Lettre de A. Charneux à V. Delvaux, 8 août 1904.

Au lieu de promettre aux ouvriers de leur donner par toutes sortes d'associations un paradis sur terre, il faudrait leur dire ce que c'est que la religion, l'Eglise et les devoirs du chrétien" (74).

Partisan de la protection agricole, *L'Ami de l'Ordre*, démontrait volontiers combien „il est irrationnel et injuste pour l'Etat d'accorder pour ainsi dire ses faveurs à l'industrie intrigante et tapageuse alors que l'agriculture, calme et résignée est négligée nonobstant son importance prépondérante" (75).

En 1903, *L'Ami de l'Ordre* fit campagne pour que l'on étendit aux ouvriers agricoles la loi sur la réparation des accidents de travail. Auguste Mélot, représentant de Namur était partisan de l'extension tandis que Woeste la combattait. De la part des Namurois, le fait n'avait rien d'étrange puisque la clientèle électorale catholique de la province était essentiellement campagnarde.

L'Ami de l'Ordre se déclara favorable à la création et au maintien d'un ministère spécial pour l'agriculture (76).

„Les militants du parti catholique rendent à M. de Trooz un hommage mérité et expriment leur joie de voir conserver un ministère spécial pour l'agriculture. Le ministère de l'agriculture s'occupe des intérêts de nos petits cultivateurs autant le gouvernement est populaire.

La question coloniale ou militaire n'est guère familière à nos fermiers, mais ils attendent que le gouvernement prouve par ses actes la sollicitude qu'il porte à la classe agricole.

Donc, il est d'indéniable nécessité — l'honorable chef de cabinet l'a compris — de maintenir séparé de tout autre, le département de l'agriculture. L'agriculture est une branche assez forte, sinon la plus forte de l'activité nationale belge, pour ne pas être placé à l'ombre d'un autre ministère.

Le ministère de l'agriculture que nous devons au gouvernement a été pour nos provinces agricoles un bienfaiteur béni et aimé de tous, il est devenu un organisme nécessaire".

Défenseur intrépide de la religion et de la morale, *L'Ami de l'Ordre* n'admettait absolument pas que l'art pût être affranchi des règles établies.

Il réprouvait les bals, le théâtre (77). A ses yeux Sarah Bernhard n'était qu'une „cabotine" (78).

(74) Lettre de V. Delvaux à Charneux, 1904 (juillet).

(75) *L'Ami de l'Ordre*, 31 juillet 1904, p. 2, col. 2 et 3.

(76) *L'Ami de l'Ordre*, 4 mai 1907, p. 1.

(77) „Monsieur le Gouverneur,
L'Ami de l'Ordre ne parle point de toilettes, quelques ravissantes qu'elles soient. Il

L'Ami de l'Ordre fut, comme bien l'on pense, le contempteur constant et acharné des jeux qui drainaient vers Namur, „une tourbe d'aventuriers et d'aventurières étalant à plaisir leur luxe de contrebande et le scandale de leur vie irrégulière” (79).

„L'argent provenant des jeux est un argent maudit”, proclamait le journal catholique qui ne cessa jamais de réclamer l'interdiction de la „plaie maudite des jeux”.



L'Ami de l'Ordre se rangea au côté des partisans de la reprise du Congo. La Belgique, estimait le journal catholique, périt d'un excès de population. A cette trop forte densité d'habitants, il faut un exutoire. Une colonie est donc toute indiquée. Quant à l'industrie nationale, elle a tout intérêt à voir la future colonie se développer.

L'opposition des socialistes à la reprise était, pensait *L'Ami de l'Ordre*, conditionnée uniquement par leur désir effréné de renverser la monarchie en Belgique.

Au mois de mai 1896, cependant, *L'Ami de l'Ordre* marqua un léger recul qui fut commenté aussitôt par *Le Patriote*. Avec quelque embarras, *L'Ami de l'Ordre* tenta de justifier l'article incriminé rappelant la volte-face du même *Patriote* qui après de dithyrambiques éloges en faveur du Congo était passé soudainement dans les rangs des détracteurs de l'œuvre congolaise.

En fait, *L'Ami de l'Ordre* préparait les élections! Connaissant l'hostilité des populations namuroises, et des campagnards tout particulièrement, à la reprise, le journal catholique jugeait bon de promettre à sa clientèle électorale en son nom et en celui des candidats de la droite, qu'il serait tenu compte de „la volonté nettement manifestée” du peuple en cette matière.

faudrait le talent et la science du *Figaro* ou du *Journal de Bruxelles* et je n'en ai trouvé nulle trace ici.

Pour ce qui est des courses, si elles avaient quelque utilité d'ordre public, ne fut-ce que pour l'espèce chevaline, je pourrais m'y étendre, mais comme ce n'est qu'un amusement sans profit apparent pour la politique, par exemple pour nos élections, un compte-rendu sommaire suffit. D'autant plus que ce genre d'amusement est de la catégorie des bals avec cette différence que, aux courses, ce sont les bêtes qui ont les fatigues. Or, les bals n'ont point de place dans *L'Ami de l'Ordre*. Sauf affaire de courses, de bals et quelques autres choses en ce genre, toujours votre dévoué.

A. Charneux au gouverneur de Namur Ch. de Montpellier (mai 1893).

(78) *L'Ami de l'Ordre*, 13 décembre 1896, p. 1, col. 1.

(79) *L'Ami de l'Ordre*, 19 février 1897, p. 2, col. 3.

„Si nous sommes carrément opposés à de nouveaux et écrasants sacrifices pour le Congo, si nous voulons surtout que la question de l'annexion soit traitée avec une prudence toute spéciale, nous déclarons aussi que nous ne sommes pas, que nous ne voulons pas être des détracteurs de l'entreprise due à sa Majesté le Roi, que nous ne nous rangeons pas parmi les congophobes qui trouvent tout mauvais, les hommes et les choses du moment que cela touche en quelque point à l'œuvre qu'ils se sont donné la mission de dénigrer et de perdre. Nous sommes donc de ceux-là qui respectent également la volonté manifeste des électeurs et la grandeur des idées et des entreprises qui sont belles en elles-mêmes, mais qui ont le tort d'être des domaines de l'idéal ou de l'impossible pour les forces d'une nation telle que la nôtre" (80).

Lorsqu'en janvier 1908, fut soulevée la question de la Fondation de la couronne, *L'Ami de l'Ordre* maintint courageusement son point de vue en dehors de toute considération de parti.

Avec Hymans, *L'Ami de l'Ordre* estimait que „la Fondation de la couronne n'est qu'un mode spécial d'administrer une partie du domaine public au Congo" et que dès lors, le souverain ne pouvait imposer à la Belgique le respect immuable de cette institution.

Mais *L'Ami de l'Ordre* réfutait le leader de la gauche lorsqu'il envisageait la possibilité d'un rachat de la dite Fondation par la Belgique.

„De deux choses l'une: ou le Roi a le droit d'imposer à la Belgique la Fondation de la Couronne. Alors, le Parlement n'a qu'une chose à examiner: vaut-il mieux reprendre le Congo grevé de la Fondation que de ne pas le reprendre du tout? Ou bien, le Roi n'a pas le droit d'imposer la Fondation. Alors, il ne s'agit pas de lui offrir de l'argent pour qu'il ne viole pas le droit de la nation. Il s'agit de lui faire observer respectueusement mais logiquement que les députés ne peuvent pas, quelle que soit l'ardeur de leurs convictions monarchistes, laisser porter atteinte au patrimoine du pays. Ils sont chargés, au contraire, d'en maintenir l'intégrité.

... Nous espérons que Léopold II, lorsqu'il se sera rendu compte de la répugnance que le pays éprouve à abdiquer quoi que ce soit de ses prérogatives, à se lier pour l'avenir, invitera son gouvernement à présenter aux Chambres un traité de reprise pur et simple comme était le traité de 1895, il dira à la nation: „Vous êtes maîtresse de vos destinées, je vous livre une colonie que j'ai administrée de mon mieux et dans votre intérêt, tâchez de faire mieux que moi". Si le Roi tenait ce langage, nul doute que la nation aurait à cœur de ne changer à l'administration du Congo que ce qui serait strictement nécessaire. C'est aux ministres d'en convaincre le souverain. Mais si le gouvernement usant de toutes les séductions dont il dispose

(80) *L'Ami de l'Ordre*, 6 mai 1896, p. 2, col. 2.

parvient à obtenir du Parlement un vote de complaisance dans une question aussi grave, ce sera grand dommage pour notre pays, pour notre parti, et ce sera sans profit pour la royauté, car l'histoire nous apprend ce que deviennent les testaments des plus grands rois. Depuis les déclarations de M. Schollaert, cette éventualité n'est plus à redouter. Si, d'autre part, le gouvernement essaie comme le lui conseille insidieusement M. Hymans de marchander le consentement du Roi, ce sera moins grave — si la somme demandée n'est pas trop forte — mais ce sera d'une lamentable mesquinerie.

Sans compter que la campagne électorale prochaine se fera sur les millions accordés par le Parlement au souverain du Congo" (81).

L'Ami de l'Ordre crut devoir en cette occasion s'expliquer auprès de ses amis afin qu'il n'y eut point de méprise sur le sens de ses articles.

„Dans l'examen de ce grave problème qui intéresse au plus haut point l'avenir de la Belgique, *L'Ami de l'Ordre* est guidé par le patriotisme le plus pur et le plus désintéressé.

... Ni dénigreur systématique et obstiné, ni thuriféraire attiré nous tenons à juger en toute indépendance, en toute conscience en ne nous inspirant que de la justice et de l'intérêt de la patrie et de la monarchie belges.

Nous n'apportons en cette affaire ni passion, ni préjugés, nous tenons particulièrement à mettre hors de doute le dévouement patriotique du Roi et le bon vouloir de notre gouvernement. Discuter, n'est pas critiquer, encore moins attaquer.

Et nous serons les premiers à applaudir à la solution juste et rationnelle qui, nous en avons la confiance, sera l'œuvre de tous les bons citoyens, et tout d'abord du chef de l'Etat, de ses ministres et de nos législateurs" (82).

Pour assurer le succès de l'œuvre congolaise, *L'Ami de l'Ordre* ne célébrait point qu'il comptait beaucoup plus „sur la Providence, sur les mérites acquis par les missionnaires et les religieuses dans leur apostolat au Congo, que sur les lois humaines”.

L'Ami de l'Ordre défendit toujours avec chaleur l'action parfois fortement critiquée des missionnaires catholiques au Congo.

En décembre 1905, lorsque parut le rapport de la commission d'enquête, *L'Ami de l'Ordre*, déplorant que l'on eut accablé les missions, s'écria: „Sans doute fallait-il trouver un bouc d'Israël à charger des péchés du peuple. Sans doute fallait-il détourner l'orage et diriger la foudre sur quoi semblait ne pas vouloir s'en défendre.”

„Il (le rapport de la commission d'enquête) fut publié après six mois de réflexions, de retouches et d'édulcorations successives. Seules deux pages en restèrent sans être atténuées, les deux pages concernant les missions...

(81) *L'Ami de l'Ordre*, 26 janvier 1908, p. 1, col. 1.

(82) *L'Ami de l'Ordre*, 19 janvier 1908, p. 1, col. 1.

De ces deux pages, nous avons eu l'occasion plusieurs fois de dire ce qu'elles valent. Elles valent ce que vaut une calomnie. Elles valent ce que vaut un travail fait à la légère et sans même avoir voulu entendre ceux-là qui pouvaient seuls aider à l'élaborer. Ce n'est pas faute pourtant qu'ils s'y soient offerts.

Bien plus, eux aussi, les missionnaires avaient fait un rapport complet et l'avaient communiqué. On n'en a même pas tenu compte. D'une part donc, incroyable légèreté. De l'autre, laborieux remaniements. Mais tous ces remaniements n'ont pas suffi à dissimuler la vérité, vérité bien triste hélas!

Certes, et nous l'avons dit, la campagne anglaise contre l'Etat indépendant tombait dans d'injustes généralisations et dans des exagérations odieuses; toutefois, il ne servirait à rien de se dissimuler à soi-même qu'elle était en plusieurs points, fondée.

... Aucun Belge vraiment patriote n'acceptera de gaieté de cœur qu'on dise: „Le Congo belge est une terre d'esclavage et de tyrannie, d'oppression et d'exactions, de rapines, de cruautés, d'expropriations forcées et illégitimes". Notre honneur national est engagé à ce qu'il n'en soit pas ainsi.

Enlever des terres aux indigènes, pressurer tout le pays pour exprimer du fruit tout le suc qu'il contient, donner aux populations sauvages des exemples de cruauté ou d'inconduite ne sont pas des procédés de colonisation. Ce n'est pas ainsi que l'on édifie, c'est ainsi que l'on ruine.

Que l'on apprenne aux indigènes l'art de la culture et qu'on leur laisse les terres qu'ils cultivent. Qu'on leur enseigne le goût et l'habitude du travail et qu'on leur paye le temps ou le produit de ce travail. Qu'on exploite commercialement le sol, les fleuves et leurs richesses et qu'on rémunère la main-d'œuvre.

Qu'on ouvre les yeux des sauvages aux bienfaits de la civilisation et qu'on se montre en pratique, à leurs yeux, des chrétiens, des civilisés. Tout cela, c'est faire œuvre colonisatrice, méritoire, durable. Tout cela malheureusement, il faut le dire, puisque et parce que c'est vrai, a été fort oublié depuis le décret du 21 septembre 1891, qui ainsi que l'a dit avec raison M.A.J. Wauters, inaugura une politique économique diamétralement opposée à celle qui avait prévalu jusqu'alors.

Cette politique est mauvaise. Ses résultats le prouvent. Qu'on change qu'on la réforme, qu'on l'abandonne. Il en est temps.

Nous avons toujours été des admirateurs de l'œuvre civilisatrice du Congo. Nul donc ne nous suspectera de mauvaise volonté. Mais, c'est précisément à cause de ce sentiment d'admiration que ce nous est un crève-cœur, disons le mot, une indignation, de voir cette œuvre compromise parce qu'on l'a détournée de son but en faisant trop peu une œuvre, trop une affaire" (83).

* * *

Durant les vingt années qui précédèrent la première guerre mondiale, *L'Ami de l'Ordre* suivant en ceci la tendance générale de la

(83) *L'Ami de l'Ordre*, 3 décembre 1905, p. 1, col. 1.

presse quotidienne, accorda à la politique étrangère une plus grande attention.

„Le Bulletin de l'Extérieur”, rédigé par Victor Delvaux, était consacré aux questions actuelles de la politique européenne. Le plus souvent, Delvaux commentait de façon assez personnelle, les opinions de la presse étrangère et principalement celles des journaux français qu'il recevait régulièrement et dont il prenait directement connaissance. Quant aux opinions de la presse anglaise, allemande et italienne, Delvaux qui ignorait les langues étrangères ne les connaissait que de seconde main.

Se conformant aux avis et conseils de Charneux (84), Delvaux suivait de fort près la politique intérieure française et c'est à *L'Univers*, au *Temps*, à *La Libre Parole*, à *L'Autorité* qu'il empruntait le plus souvent les extraits et comptes-rendus qu'il reproduisait.

L'Ami de l'Ordre regardait vers la France avec un mélange de satisfaction et d'effroi. Il s'effrayait, en effet, „de l'action des Loges, de la persécution religieuse, du combisme”, mais trouvait, en même temps, dans la situation faite aux catholiques de France des arguments percutants à l'appui de ses cris alarmistes contre la déchristianisation, l'école obligatoire et laïque, le suffrage universel, le service militaire personnel etc...

L'Ami de l'Ordre regrettait vivement que les catholiques français s'entredéchirassent au lieu de s'unir dans une opposition vigoureuse et incessante contre „les entreprises sectaires et liberticides des francs-maçons et des socialistes qui ruinent et troublent leur beau et noble pays” (85).

A l'égard de „l'ex-abbé Combes”, *L'Ami de l'Ordre* n'avait que colère et paroles méprisantes. *L'Ami de l'Ordre* haïssait la république et l'idée républicaine. Chaque année, en son numéro du 21 janvier, le journal namurois ne manquait pas de rappeler la mort de Louis XVI, rendant hommage au malheureux souverain et conspuant les „guillotineurs de la Révolution.” *L'Ami de l'Ordre* déclamait contre l'inconséquence amoral des hommes de la IIIème république qui „ont fait de Gambetta-démagogue qui se crut conducteur de peuples, parleur qui

(84) „... Suivez attentivement les affaires de France et donnez dans *L'Ami de l'Ordre* les nouvelles et les articles, d'après *L'Univers*, *Le Temps*, *L'Autorité*, *La Libre Parole*. Les petites dépêches on parle de ceci, on parle de cela, etc., n'ont aucune importance et elles prennent de la place ...”

(Lettre de A. Charneux à V. Delvaux, Beauraing, le 18 mai 1892.)

(85) *L'Ami de l'Ordre*, 16 mars 1901, p. 1, col. 3.

se crut orateur, anticlérical qui se crut assez fort pour rouler le catholicisme dans la fosse — le prototype du républicain et de l'homme d'Etat" (86).

Lors de l'affaire Dreyfus, *L'Ami de l'Ordre* se révéla violemment antisémite! Le journal catholique était comme bien l'on pense, tout à fait persuadé de la culpabilité du capitaine juif, „ami des protestants, francs-maçons et libres penseurs, des anticléricaux de toutes catégories". (87) S'il se fût agi d'un catholique, commentait avec amertume Delvaux, jamais le gouvernement français n'eut battu en brèche la décision du conseil de guerre (88).

„La révision a été décidée irrégulièrement en dépit de la loi, de la Constitution, de l'intérêt national, uniquement parce que la franc-maçonnerie le voulait" (89).

„L'affaire Dreyfus est sale parce qu'elle fait voir la puissance de l'or juif qui a acheté journaux et écrivains... Zola pornographe avant tout et romancier ensuite, vient au secours des juifs et des socialistes et se met à outrager l'armée, la magistrature, la Présidence de la République et le gouvernement. Il le fit alors avec une audace qui a du coûter cher à ceux qui l'ont à leur service ..." (90).

L'affaire Dreyfus n'est que le prétexte de la violente campagne librepenseuse et anarchiste contre la religion et l'armée, les deux seules forces sociales qui représentent encore le principe d'autorité" (91).

Ses informations, ses appréciations de *l'Affaire*, Delvaux les puisait dans *La Vérité* (92) dont il s'inspirait et reproduisit même maint extrait tel celui-ci:

(86) *L'Ami de l'Ordre*, 15 janvier 1906, p. 1, col. 2.

(87) *L'Ami de l'Ordre*, 2 septembre 1898, p. 1, col. 1.

(88) „L'affaire Dreyfus est un principe de guerre civile et de guerre religieuse. Jamais un gouvernement vraiment national et soucieux de l'Ordre ne l'aurait laissé naître et se développer comme nous l'avons vu depuis un an. Le cas du capitaine Dreyfus est en soi secondaire. Fût-il innocent ce ne serait qu'une erreur judiciaire regrettable et il n'y aurait pas là de quoi remuer tout un pays. Les partisans de Dreyfus ne se seraient jamais donné tant de mal pour un clérical.”
L'Ami de l'Ordre, 2 septembre 1898, p. 1, col. 1.

(89) *L'Ami de l'Ordre*, 28 septembre 1898, p. 1, col. 1.

(90) *L'Ami de l'Ordre*, 8 février 1898, p. 1, col. 1 et 2.

(91) *L'Ami de l'Ordre*, 29 juillet 1898, p. 1, col. 5 (article emprunté à *La Vérité* de Paris).

(92) „Monsieur Charneux, ... Je vous enverrai *L'Univers* qui, d'ordinaire, est bien pâle. Il n'y a vraiment plus personne là pour rugir sous les coups des persécuteurs et combattre la canaille judaïco-maçonnique. En ces temps-ci, on aime beaucoup mieux lire Drumont et Cassagnac, voire même Rochefort.

Comme vous le voyez, nous tenons nos lecteurs au courant des affaires de France, sur-

„S'il n'était pas question d'un juif millionnaire, il y a beau temps que ce fait divers serait oublié. L'acquitement de Dreyfus par le Parlement français serait la digne pendant de la condamnation de Louis XVI par la convention" (93).

Pour *L'Ami de l'Ordre* donc, l'acquitement de Dreyfus était un acte de complaisance (94) car il se refusait à croire que „les chefs de l'armée française pussent être „des canailles." Et le journal namurois concluait: „L'arrêt de cassation peut supprimer le procès, il ne supprimera pas l'Affaire qui appartient à l'Histoire" (95).

Ses commentaires de la politique intérieure des états européens, *L'Ami de l'Ordre* les donnait toujours suivant l'optique catholique:

En Allemagne, il suivait avec sympathie les efforts de se_s coréligionnaire à s'affirmer. Pour lui, Bismarck avait été avant tout „l'homme du Kulturkampf": „Il ne fut pas un grand homme, car il n'y a d'homme vraiment grand que celui qui marche sans dévier dans les voies de la justice" (96).

A l'Italie, il ne pouvait pardonner d'avoir „volé le Pape, pris ses Etats, garroté son indépendance" et il contemplait non sans satisfaction la juste punition de „cette nation puissante secouée par les hurlements de la misère et de la faim" (97).

A l'endroit des Etats-Unis d'Amérique, *L'Ami de l'Ordre* n'avait aucune sympathie. Mais ce n'était point tant l'impérialisme naissant de la République américaine que „les théories démocratiques en si grand honneur aux Etats-Unis" qui soulevaient la réprobation de la feuille namuroise. Dans le conflit hispano-américain, les vœux de *L'Ami de l'Ordre* allèrent naturellement à l'Espagne, pays catholique. „Pour l'Eglise, pour la civilisation de l'Europe chrétienne, pour l'avenir du monde, tous nos vœux vont à l'Espagne" (98).

tout par le Bulletin qui relie davantage et qui commente les actes des combistes et Dreyfusards.

Je me suis aperçu en parlant à maints lecteurs que c'est dans le Bulletin qu'ils se forment leurs appréciations sur les choses de l'extérieur.

Notre service spécial (dernières nouvelles) continue à maintenir notre réputation et à donner de l'intérêt sur les journaux de la capitale.

... Votre dévoué V. Delvaux."

(V. Delvaux à A. Charneux - juillet 1904).

(93) *L'Ami de l'Ordre*, 8 avril 1903, p. 2, col. 2.

(94) *L'Ami de l'Ordre*, 13 juillet 1906, p. 1, col. 1.

(95) *L'Ami de l'Ordre*, 14 juillet 1906, p. 1, col. 1.

(96) *L'Ami de l'Ordre*, 3 août 1898, p. 1, col. 3.

(97) *L'Ami de l'Ordre*, 12 mai 1898, p. 1, col. 1.

(98) *L'Ami de l'Ordre*, 21 avril 1898, p. 1, col. 1.

La guerre des Boers souleva, certes, la réprobation de *L'Ami de l'Ordre* mais les souffrances de ce petit peuple protestant l'intéressait manifestement moins que le sort des chrétiens catholiques d'Arménie dont il se fit le champion.

Delvaux récolta pour les persécutés d'Orient des fonds que très régulièrement il envoyait à l'œuvre du Père Charmetant.

L'Ami de l'Ordre considérait comme un châtement de la déchristianisation, l'impuissance de l'Europe à imposer aux Turcs le respect de la vie des chrétiens d'Orient malgré ses armements et ses canons (99).

CONCLUSION

Ainsi donc, jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, *L'Ami de l'Ordre* demeura fidèle aux promesses qu'il avait faites à ses débuts: de défendre la religion, de conserver aussi son indépendance à l'égard du pouvoir et de n'hésiter pas, à faire entendre à ses propres amis politiques la voix de la modération, de la raison et de l'union.

Il prétendit servir la vérité et la justice, mais il oublia parfois qu'il se réclamait d'une religion d'amour et se montra cruellement injuste et blessant inutilement à l'égard de ceux qui, pour lui, avaient l'irréparable tort de ne point appartenir à l'Eglise catholique.

(99) *L'Ami de l'Ordre*, 16 novembre 1896, p. 2, col. 3.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, bien imparfaite, des conditions de vie et des doctrines de *L'Ami de l'Ordre*, nous croyons pouvoir dire que le journal namurois se conforma très fidèlement pendant soixante-quinze années au programme que lui avait tracé à l'aube de son existence le chanoine Théodore de Montpellier.

L'influence du futur évêque de Liège marqua les destinées de *L'Ami de l'Ordre*, profondément.

En effet, le journal namurois, comme l'avait voulu son fondateur, servit avant tout Dieu et l'Eglise, avec une foi aveugle et une totale déférence à l'égard du Saint-Siège et de l'épiscopat.

L'Ami de l'Ordre suivit toujours Mgr. de Montpellier en ses instructions et ses initiatives pastorales, et lorsque mourut, en août 1879, ce successeur de Saint Lambert, l'organe catholique namurois, avec émotion, déclara: „qu'il n'oublierait jamais l'impulsion qu'il avait reçue de ce „grand évêque” et qu'il resterait fidèle à son esprit, à son amour de la pure doctrine, à son zèle pour la défense des intérêts de la religion. Ainsi, concluait-il, „Mgr. de Montpellier continuera d'être vivant pour nous.”

En 1913, encore, Victor Delvaux rappelait en termes chaleureux l'intervention et célébrait les mérites de Th. de Montpellier: „Notre pensée, en ce jour, se porte d'abord vers le vénéré fondateur de *L'Ami de l'Ordre*, Monsieur le Chanoine Théodore de Montpellier, plus tard évêque de Liège. Par lui notre journal a du sang d'évêque dans les veines, selon le mot juste d'un de nos meilleurs amis. C'est là sans doute qu'il faut chercher le secret de son impeccable orthodoxie et de son attachement à l'Eglise et au Pape”(1).

En ce qui concerne la politique extérieure, remarquons que, pendant fort longtemps *L'Ami de l'Ordre* s'en tint à un rôle d'informateur pur et simple, livrant au lecteur nombre de nouvelles, avec réserve souvent, mais sans prendre position de façon vraiment personnelle dans les débats.

Il en fut généralement ainsi jusqu'au jour où se posa la question romaine.

(1) *L'Ami de l'Ordre*, 1 et 2 janvier 1913, p. 1.

Aussi bien, dans le vaste domaine de la politique internationale la lecture de *L'Ami de l'Ordre* est assez décevante, pendant les trente premières années de son existence tout au moins. En dehors de la connaissance plus ou moins complète des faits nous percevons à peine les réactions des journalistes namurois devant tel ou problème grave qui passionna ou fit trembler l'Europe du siècle passé.

Bien plus intéressant, fort heureusement, est *L'Ami de l'Ordre* dans la discussion de la politique intérieure. Ici, la rédaction du journal catholique namurois se livre entièrement. Elle juge, vitupère, tranche ou loue avec autorité et toujours pour la plus grande gloire de Dieu, de l'Eglise et de ses prêtres.

Jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, *L'Ami de l'Ordre*, joua dans la vie politique namuroise un rôle prépondérant.

Et les députés, conseillers ou sénateurs catholiques de Namur, en étaient bien conscients qui s'efforçaient d'entrer dans les bonnes grâces de ces journalistes qui, en toute indépendance „faisaient” *L'Ami de l'Ordre* et ne supportaient point qu'on leur dictât une ligne de conduite contraire à leurs principes ou à leur jugement personnel.

Défenseur de la religion et des préceptes catholiques „les plus purs”, *L'Ami de l'Ordre* soutint aussi avec une grande efficacité ceux qui se réclamaient d'eux.

L'organe namurois s'efforça de ne pas envenimer, au sein de son parti, les dissentiments, rappelant au devoir d'union les conservateurs „gardiens de la constitution”, les catholiques „véritables soutiens des faibles et seuls capables d'endiguer le flot du socialisme revendicateur et révolutionnaire allié du radicalisme athée”.

„Monter la garde près du drapeau catholique et le défendre sans peur, sans faiblesse mais de toute son âme, de tout son cœur.

Telle fut, telle est, telle sera, la raison d'être de notre œuvre de presse...

Avec Dieu, pour Dieu, avec le Pape, Vicaire de Jésus-Christ, avec l'Evêque, successeur des apôtres, avec l'Eglise, que nous voulons défendre de toutes nos forces, avec la Patrie à laquelle nous sommes totalement dévoués, nous marchons pleins de confiance vers l'avenir. Quelque nuageux et sombre qu'apparaisse parfois le lendemain, nous avons la foi et l'invincible espérance dans la victoire ...” (2).

Selon le mot de *L'Etoile Belge*, *L'Ami de l'Ordre* était un „type”.

En un siècle où le rationalisme était de mise, *L'Ami de l'Ordre* fut le champion intransigeant des idées catholiques et le héraut irréductible des principes qui pour lui représentaient les seules vraies valeurs.

(2) *L'Ami de l'Ordre*, 1 et 2 janvier 1913, p. 1.

TABLE ONOMASTIQUE

- Anciaux F. : p. 13, 14, 15.
d'Anethan : p. 81, 83, 84.
d'Aspremont Lynden : p. 84 (note 28).
- Bamps : p. 32.
Beernaert : p. 59, 98.
Belin (Mgr.) : p. 52, 54, 55.
Braas : p. 72.
de Broqueville : p. 113.
de Bruges de Branchon : p. 13, 14.
- Charmetant (Père) : p. 124.
Charneux A. : p. 6, 16, 17, 18, 19, 20,
21, 22, 23, 24, 25, 27 (note 6), 29,
30, 31, 33, 44, 46, 52, 53, 54, 55, 56,
58, 60, 90, 93, 98 (note 18), 108, 109,
115, 117, (note 77), 121, 122 (note 92).
Chasseur X. (Abbé) : p. 40, 41.
Combes : p. 121.
Conrardy J. : p. 33, 36, 37.
de Coppin J., p. 33.
Coumans (projet) : 103.
Cuvelier E. : p. 89 (note 4).
- Daens (Abbé) : p. 107.
Danheux G. : p. 14.
Decerf : p. 32.
Dechamp (Mgr.) : p. 51.
Decrolière (Mgr.) : p. 52, 111, 112.
De Decker P. : p. 83.
Dehessele (Mgr.). 14, 51.
Delvaux Ernest, p. 18, 19.
Delvaux Victor : p. 17, 18, 19, 20, 21,
22, 23, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 34,
35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 46, 52,
53, 54, 55, 56, 58, 60, 89, 90, 93, 100,
101, 108, 109, 110, 111, 113, 114,
115, 121, 122, 124, 125.
Desmet (critique musical), p. 33.
Dethy : p. 92 (note 4).
Devaux : p. 71.
De Volder : p. 93.
- Dreyfus : p. 122, 123.
Dohet : p. 92 (note 18).
Dosimont : p. 38 (note 1), 43.
Doucet, p. 61, 92 (note 18).
Doux fils F.-J. : p. 13, 16, 17, 45, 52,
55 (note 10).
Doux fils-Lagrange Th. : p. 16, 17, 53.
Duchesne : p. 80.
Dumont (Mgr.) : p. 81.
- Fisse (Chanoine) : p. 104, 105.
Forget J. (Chanoine) : p. 23, 24, 54.
Frapier Eugène-Paul, p. 27, 28, 29, 53,
55 (note 10).
Frapier Paul (Avocat), p. 18, 19, 34.
- Genêts : p. 25, 26, 27, 55 (note 10).
Gérard A. : (Zante des Tris), p. 33.
Gilsoul F. : p. 34.
Gobbe-Van Mergel : p. 32.
Goblet (Abbé) : p. 108.
Goblet Nicolas : p. 108, 110.
Goossens (Mgr.) : p. 52.
Gravez (Mgr.) : p. 51, 52, 53, 55 (note
10), 80, 81.
Gravez S. : p. 34, 100.
Grignard P. : p. 39, 41 (note 8).
- Hellebaut : p. 96.
Heylen (Mgr.) : p. 52, 55, 56, 112.
Houba (Archiprêtre) : p. 113.
Hymans P. : p. 118, 119.
- Joset C. : p. 30 (note 16), 50.
Jourdain : p. 30 (note 16).
Jousselin G. : p. 34, 35.
- Lambin (Chanoine) : p. 33.
Lapierre Ch. p. 13.
Lebeau J. : p. 14, 71.
Le Jeune J. : p. 58, 59.
Le Lelièvre X. : p. 85.

- Léon XIII : p. 87, 105.
 Léopold II : p. 118.
 Levie : p. 106.
 Loise Ferd. : p. 33.
 Lupus (Abbé) : p. 16, 26, 27, 53, 55
 (note 10).
- Maillié Léon : p. 31 (note 17), 36.
 Mainguet (Chanoine) : p. 32.
 Maldague (Chanoine), p. 30, 32 (note
 20).
 Malou : p. 98 (note 18).
 Maus A. : p. 29.
 Mélot A. : p. 34, 45 (note 8), 61, 62,
 99, 102, 112, 113, 114, 116.
 Mélot E. : p. 31 (note 18), 34, 61,
 92 (note 18).
 Mélot J. : p. 33.
 Miest (Chanoine) : p. 30.
 Mignon : p. 32.
 Mineur S. : p. 92 (note 4).
 Misson François : p. 38 (note 2).
 Misson : p. 32.
 Moncheur : p. 84 (note 28), 92 (note 18).
 de Montpellier Ch. : p. 60, 61.
 de Montpellier Constant : p. 13.
 de Montpellier Théodore (Mgr.), p.
 13, 15, 16, 25, 26, 52, 55 (note 10),
 59, 70, 77, 85 (note 33), 125.
 de Moreau A. : p. 34, 59 (note 3), 61,
 85, 92 (note 18).
- Nothomb, p. 71.
 Nyssens : p. 98 (note 18).
- Perin Ch. : p. 23, 54, 59, 77.
 Petit L. : p. 99.
 Petitjean V. : p. 27 (note 7).
 Picard (Dom) : p. 34, 40 (note 7).
 Pie IX : p. 78, 79.
 Pierlot (Abbé) : p. 113.
 Piret F. : p. 31.
 de Pitteurs : p. 92 (note 18).
 Poncelet H. : p. 13, 14, 15.
- de Ponthière Ch. : p. 111.
 Pottier : p. 90.
 Pouillet (projet) : p. 102.
 Procès A. : p. 100.
 Putzeys (Mlle) : p. 6, 24.
- Quoidbach L. : p. 33.
- Renkin J. : p. 90.
 Rogier Ch. : p. 71, ministère p. 73.
 Royer de Behr : p. 82.
 Rutten (Mgr.) : p. 23, 54, 109.
- Schmetz P. : p. 32.
 Schollaert : p. 96, 98, 99, 102, 113,
 119, projet 101, 113.
 Schraepman (Abbé) : p. 33.
 Solvay : p. 114.
 Somville G. : p. 108, 110, 111.
 Stapleaux A. : p. 28.
- Tassoul (Abbé) : p. 53.
 de Theux : p. 71, 82.
 Tournay-Detilleux : p. 89 (note 4),
 92 (note 18).
- Van Hoegarden : p. 114.
 Van Humbeeck : p. 100.
 Verbeke : p. 39 (note 3).
 Verhaegen A. : p. 90, 99, 106, 112,
 projet 101.
 Verhaegen Th. : p. 71.
 Victor-Emmanuel : p. 79.
- Wasseige : p. 61.
 Warocqué : p. 114.
 Wauters : p. 120.
 Wiame Gust : p. 38 (note 2), 39.
 Wilmotte P. (Abbé) : p. 28, 30, 53,
 55 (note 10).
 Wodon A. : p. 31, 32.
 Woesta Ch. : p. 33, 58, 59, 98, 101,
 106, 112, 113, 114, 116.

TABLE DES JOURNAUX CITES

- L'Autorité* (France) : p. 121.
L'Avenir du Luxembourg : p. 30 (note 16).
Le Bien Public (France) : p. 35.
Le Bien Public (Gand) : p. 3, 4, 86.
Le Courrier de Bruxelles : p. 4, 31, 36, 86.
Le Courrier de l'Escaut : p. 4.
Le Courrier de la Sambre : p. 14.
Le Courrier du Soir : p. 4.
La Dépêche : p. 108, 109, 110.
L'Eclairer : p. 13, 14, 25, 42, 52, 69.
L'Echo de Namur : p. 27, 28 (note 8).
L'Etoile Belge : p. 4, 126.
L'Express, p. 105.
Le Feuilleton Belge : p. 27.
La Gazette de l'Allemagne du Nord : p. 79.
La Gazette de Cologne : p. 80.
La Gazette de Liège : p. 4, 36.
L'Indépendance, p. 25 (note 1).
Le Journal de Bruxelles : p. 4, 5, 80, 81, 83, 96, 117 (note 77).
Le Journal Historique : p. 70.
Le Journal de Namur et de la Province : p. 42 (note 1).
La Libre Parole : p. 121.
La Lutte : p. 95.
La Métropole : p. 4, 31 (note 16).
L'Observateur : p. 16, 69.
L'Opinion libérale : p. 28, 95.
L'Ordre (France) : p. 35.
L'Organe de Namur : p. 28.
La Patrie : p. 4.
Le Patriote : p. 4, 30 (note 16), 31, 117.
Le Pays Wallon : p. 4, 32, 110, 111.
La Presse : p. 4, 32.
La Province de Namur : p. 97.
Le Rappel : p. 4.
La Revue de Namur : p. 42 (note 1).
Le Temps (France) : p. 121.
L'Union de Dinant : p. 29.
L'Union de Paris : p. 27.
L'Univers (France) : p. 121, 122 (note 92).
La Vérité (France) : p. 122.
Vers l'Avenir : p. 31, 38 (note 1), 57 (note 13).
Le Vingtième Siècle (XX^{ème} Siècle) : p. 4, 31 (note 16), 96, 110, 111.
La Voix du Luxembourg : p. 29.

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Bibliographie	6
Première partie: L'organisation interne de <i>L'Ami de l'Ordre</i> . .	
Chapitre I. La fondation de <i>L'Ami de l'Ordre</i>	13
Chapitre II. Propriété et direction de <i>L'Ami de l'Ordre</i> . .	16
Chapitre III. La Rédaction de <i>L'Ami de l'Ordre</i>	25
Chapitre IV. Le personnel employé et ouvrier de <i>L'Ami de l'Ordre</i>	38
Chapitre V. Organisation matérielle, administrative et financière de <i>L'Ami de l'Ordre</i>	42
Chapitre VI. Les relations de <i>L'Ami de l'Ordre</i> avec l'évêché de Namur	51
Chapitre VII. Les relations de <i>L'Ami de l'Ordre</i> avec les hommes politiques et le pouvoir	58
Deuxième partie: Les doctrines de <i>L'Ami de l'Ordre</i>.	
Chapitre I. <i>L'Ami de l'Ordre</i> avant l'organisation politique du catholicisme, 1839-1864	67
Chapitre II. <i>L'Ami de l'Ordre</i> pendant la crise ultramontaine 1864-1878	76
Chapitre III. <i>L'Ami de l'Ordre</i> , la loi de „malheur” et le gouvernement catholique jusqu'à la fin du régime censitaire, 1878-1894	87
Chapitre IV. <i>L'Ami de l'Ordre</i> et le gouvernement catholique jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, 1894-1914	94
Conclusion	125
Table onomastique	127
Table des journaux cités.	129
Table des matières	131

D. 1968/0081/10

IMPRIMERIE ERASMUS S.A. LEDEBERG/GAND

- M. L. Warnotte**, Etude sur la presse à Namur, 1794-1914. 1967. (Cahiers-Bijdragen 44.)
fr. 565 (abonnement fr. 458)
- Hugo Degraer, Willy Maervoet, Frida Martens, Frank Simon, Anne-Marie Simon-Van der Meersch**, Repertorium van de Westvlaamse pers. (Bijdragen-Cahiers 48.) 1968.
- R. De Borger**, De Antwerpse pers, (1792-1914). (Ter perse). (Bijdragen-Cahiers 49.)
- Arthur J. Vermeersch**, Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914. - Repertorium van de Brusselse pers, 1789-1914. (II, L-Z). (sous presse) (Cahiers-Bijdragen 50.)
- M. Blanpain**, Le „Journal de Bruxelles”, Histoire interne de 1863 à 1871. 1965. (Cahiers-Bijdragen 39.)
fr. 90 (abonnement fr. 80)
- J. Vander Vorst-Zeegers**, Le „Journal de Bruxelles” de 1871 à 1884. 1965. (Cahiers-Bijdragen 36.)
fr. 480 (abonnement fr. 410)
- M.L. Warnotte**, „L'Ami de l'Ordre” de 1839 à 1914. (Cahiers-Bijdragen 51.)
(sous presse)
- N. Piepers**, „La Revue Générale” de 1865 à 1940. Essai d'analyse du contenu. (Cahiers-Bijdragen 52.)
(sous presse)

BIBLIOGRAPHIE — BIBLIOGRAFIE

- M. De Vroede**, Bibliografische inleiding tot de studie van de Vlaamse Beweging, 1830-1959. (Bijdragen-Cahiers 8.)
Uitverkocht
- J. Dhondt en S. Vervaeck**, Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique. 1960. 2e éd. (Cahiers-Bijdragen 13.)
fr. 140 (abonnement fr. 120)
- D. De Weerd**, Publications officielles de la Belgique contemporaine. 1963. (Bijdragen-Cahiers 30.)
fr. 650 (abonnement fr. 555)
- Paul Gérin**, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1789-1831. 1960. (Cahiers-Bijdragen 15.)
Epuisé
- S. Vervaeck**, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1831-1865. 1965. (Cahiers-Bijdragen 37.)
fr. 460 (abonnement fr. 390)
- J. De Belder en J. Hannes**, Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1865-1914. 1965. (Cahiers-Bijdragen 38.)
fr. 460 (abonnement fr. 390)

ARCHIVES ECONOMIQUES — EKONOMISCHE ARCHIEVEN

- M. Colle-Michel**, Les archives de la S.A. Cockerill-Ougrée des origines à nos jours. 1959. (Cahiers-Bijdragen 9.)
fr. 60 (abonnement fr. 50)
- M. Colle-Michel**, Les Archives de la s.a. Métallurgique d'Espérance-Longdoz des origines à nos jours. 1962. (Cahiers-Bijdragen 24.)
fr. 110 (abonnement fr. 95)
- M. Colle-Michel**, Les archives de la Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. 1967. (Cahiers-Bijdragen 46.)
fr. 150 (abonnement fr. 130)
- Bertrand Gille**, Crise politique et crise financière en Belgique. Lettres adressées à la maison Rothschild à Paris par son représentant à Bruxelles (1838-1840). 1961. (Cahiers-Bijdragen 19.)
fr. 670 (abonnement fr. 570)
- Bertrand Gille**, Lettres adressées à la maison Rothschild de Paris par son représentant à Bruxelles (1843-1853). 1963. (Cahiers-Bijdragen 33.)
fr. 630 (abonnement fr. 535)

SOURCES SUR LES CLASSES SOCIALES — BRONNEN BETREFFENDE DE SOCIALE GROEPEN

- S. Vervaeck**, De samenstelling van de gegoede stand te Mechelen op het einde van de XVIIIe eeuw en in het begin van de XIXe eeuw (1796-1813). Een methodologisch onderzoek. 1960. (Bijdragen-Cahiers 11.)
Uitverkocht
- Solange Vervaeck**, Enkele bronnen uit de Franse tijd. Hun belang voor de sociale geschiedenis. 1962. (Bijdragen-Cahiers 22.)
fr. 170 (abonnement fr. 145)

- K. Vanden Abeele**, De gedwongen lening van het jaar IV te Leuven. Bronnenmateriaal voor sociale geschiedenis onder Frans Bewind. 1963. (Bijdragen-Cahiers 31.)
fr. 140 (abonnement fr. 120)
- H. Balthazar, J. De Belder, J. Hannes, J. Verhelst**. Bronnen voor de sociale geschiedenis van de XIXe eeuw (1794-1914), 2e uitg. 1965. (Bijdragen-Cahiers 18.)
fr. 265 (abonnement fr. 225)

HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER — GESCHIEDENIS DER ARBEIDERSBEWEGING

- H. Wouters**, Dokumenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging : 1831-1853. 1964. (Bijdragen-Cahiers 27.) 3 delen. fr. 1970 (abonnement fr. 1675.)
- H. Wouters**, Dokumenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging, 1853-1865. 1966. (Bijdragen-Cahiers 40.) fr. 540 (abonnement fr. 460)
- L. Linotte**, Les manifestations et les grèves dans la province de Liège de 1831 à 1914. 1964. (Cahiers-Bijdragen 34.) fr. 280 (abonnement fr. 240)
- J. Bayer-Lothe**, Documents relatifs au mouvements ouvriers dans la province de Namur au XIXe siècle. Ière partie, 1794-1848. 1967. (Cahiers-Bijdragen 45.) fr. 320 (abonnement fr. 270)
- C. Oukhow**, Documents relatifs à la Ière Internationale en Wallonie. 1967. (Bijdragen-Cahiers 47.) fr. 690 (abonnement fr. 590)

STATISTIQUES — STATISTIEKEN

- Nicole Caulier-Mathy**, Statistiques de la province de Liège sous le régime hollandais 1962. (Cahiers-Bijdragen 25.) fr. 240 (abonnement fr. 205)

ARCHIVES POLITIQUES — POLITIEKE ARCHIEVEN

- H. Haag**, Les archives personnelles des anciens ministres belges. 1963. (Cahiers-Bijdragen 29.) fr. 60 (abonnement fr. 50)

DIVERS — VARIA

- Neuf rapports sur les sources de l'histoire contemporaine de la Belgique. Negen verslagen betreffende de bronnen van de Belgische Hedendaagse geschiedenis. 1957. (Cahiers-Bijdragen 1.) fr. 85 (abonnement fr. 75)
- W. Theuns**, De organieke wet op het middelbaar onderwijs (1 juni 1850) en de conventie van Antwerpen. 1959. (Bijdragen-Cahiers 7.) fr. 80 (abonnement fr. 70)

MÉMOIRES I.

VERHANDELINGEN I.

- R. Devleeshouwer**, Les Belges et le danger de guerre (1910-1914). 1958.
fr. 370 (abonnement fr. 315)

VERHANDELINGEN II.

MÉMOIRES II.

- D. De Weerd**, De Gentse textielbewerkers en arbeidersbeweging tussen 1866 en 1881. Bijdrage tot de sociale geschiedenis van Gent. 1959. fr. 310 (abonnement fr. 265)

MÉMOIRES III.

VERHANDELINGEN III.

- Colette Lebas**, L'union des catholiques et des libéraux de 1839 à 1847. Etude sur les pouvoirs exécutif et législatif. 1960. fr. 420 (abonnement fr. 360)

VERHANDELINGEN IV.

MÉMOIRES IV.

- Romain Van Eenoo**, Een bijdrage tot de geschiedenis der arbeidersbeweging te Brugge (1864-1914). 1959. fr. 440 (abonnement fr. 375)